



Haïti

PDNA du Tremblement de Terre – Evaluation des dommages, des pertes et des besoins généraux et sectoriels



**Annexe du Plan d'Action pour le relèvement et le
développement national d'Haïti**

Avant Propos

Nous sommes heureux de vous présenter les résultats de l'évaluation conjointe des besoins post-désastre qui, à la demande et sous la direction du Gouvernement de la République d'Haïti, a été conduite du 18 février au 24 mars en Haïti, avec le soutien technique de l'ONU, la BID, la CEPAL, la Banque Mondiale et la Commission Européenne.

Le séisme du 12 janvier 2010 a provoqué en Haïti une situation sans précédent aux répercussions gigantesques qui ont touché tous les secteurs de la société, bien au-delà des zones directement affectées par la catastrophe. Plus de 200 000 personnes ont perdu la vie. Des centaines de milliers d'Haïtiens se sont retrouvés sans abri et ont fui les régions sinistrées pour se réfugier en province, ajoutant à une situation économique déjà difficile dans ces régions.

Afin de répondre à une catastrophe d'une telle ampleur, cette évaluation a été conçue pour aller plus loin que les évaluations post-désastre classiques. L'objectif a été de jeter les bases d'un nouveau départ dans les efforts de développement du pays, autant que de reconstruire les zones sinistrées, et de contribuer à un plan stratégique de développement national à long terme, afin d'entamer la 'refondation' d'Haïti.

Cette évaluation a été réalisée sous la supervision de l'Equipe de Gestion de Haut Niveau dirigée par le Premier Ministre et dont les membres comprenaient : le Coordonnateur Résident et Humanitaire des Nations Unies, un représentant de l'Envoyé spécial des Nations Unies en Haïti, le Chef de Mission de la Banque mondiale, le Représentant Résident de la BID, trois représentants du G11 et le Chef de Délégation de l'Union européenne. L'Equipe de Gestion a fourni des conseils stratégiques et assuré la mise à disposition des ressources nécessaires tout au long du processus.

En plus de l'évaluation des dommages et des pertes qui constitue habituellement la partie centrale de ce type d'évaluation, une analyse des besoins de relèvement immédiat et une analyse des besoins pour la refondation du pays ont produit des évaluations chiffrées pour huit secteurs thématiques essentiels : la gouvernance, l'environnement, la gestion des risques et des désastres, les secteurs sociaux, les secteurs liés aux infrastructures, le secteur productif, l'analyse macro-économique, et les secteurs transversaux (jeunesse, genre, personnes vulnérables, emploi).

Le gouvernement a dirigé chacune des équipes thématiques qui avaient la responsabilité de la collecte et de l'intégration des données sur les dommages, les pertes, l'impact du séisme sur le développement humain et les besoins post-désastre pour la reconstruction et la refondation du pays.

Le travail accompli par les équipes d'experts nous permet aujourd'hui de présenter (i) un bilan multisectoriel des dommages et pertes subis suite au séisme du 12 janvier 2010 et une estimation de l'impact du séisme sur chaque secteur thématique ; (ii) un plan d'action pour l'identification des besoins de relèvement et la refondation du pays à très court terme (6 mois), à court terme (18 mois), à moyen terme (3 ans) et à long terme (10 ans).

Jean Max Bellerive
Premier Ministre
Port-au-Prince
mars 2010

Remerciements

Le présent rapport d'Évaluation des Besoins Après Désastres (PDNA) a été préparé par une équipe conjointe composée des représentants du Gouvernement et des membres de la Communauté internationale, sous la direction du Gouvernement de la République d'Haïti.

La coordination a été assurée par une équipe de coordination composée des représentants du Gouvernement, de la Banque Mondiale, de la Banque Interaméricaine de Développement, du système des Nations Unies, de la Commission Européenne et de la Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes.

Plus de deux cents experts nationaux et internationaux ont travaillé dans huit équipes thématiques : gouvernance, production, secteurs sociaux, infrastructures, développement territorial, environnement et gestion des risques et des désastres, thèmes transversaux, et analyse macro-économique.

L'Équipe de Coordination PDNA aimerait reconnaître le soutien fort et positif des donateurs bilatéraux, qui ont manifesté un grand intérêt pour l'exercice, et les partenaires techniques et financiers : l'Allemagne, le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon, la Norvège, la République Dominicaine, la Suède, la Suisse, le Fond Monétaire International et la Corporation Financière Internationale ont déployé 35 experts en agriculture, participation de société civile, gestion des risques de désastres, éducation, énergie, environnement, gouvernance, santé, logement, commerce et industrie, télécommunication, développement territorial et infrastructure urbaine pour travailler avec leurs homologues des agences haïtiennes et internationales dans l'évaluation difficile de dommages, pertes et besoins dans ces secteurs importants.

En plus du fait d'identifier et d'envoyer des experts, les donateurs bilatéraux ont aussi apporté un soutien financier et en vivres. De plus, ils ont échangé les évaluations/rapports en cours ou antérieurs qui ont été d'une aide inestimable aux équipes thématiques.

Les donateurs bilatéraux ont montré un grand intérêt d'être mis au courant de la progression de l'état préparation du PDNA et de son rapport final, avec le souhait que le PDNA leur fournira des informations thématiques suffisantes pour être en mesure de coordonner d'une manière qui garantit que les besoins en Haïti sont complètement pris en charge.

Le gouvernement d'Haïti, la Banque Mondiale, le Banque Interaméricaine de Développement, l'Union européenne et les Nations Unies tiennent à remercier en particulier le gouvernement de la Suède, de la Suisse, du Luxembourg et la Commission européenne pour leur soutien financier au PDNA.

Table des Matières

AVANT PROPOS	3
REMERCIEMENTS	4
Haïti : Résumé du PDNA	9
Evaluation sectorielle des dommages, des pertes et des besoins.	9
Le tremblement de terre du 12 Janvier 2010 et ses impacts	9
L'impact humain.....	9
L'impact sur les infrastructures	9
L'impact sur l'environnement	9
Dommages, Pertes et Besoins	10
Besoins financiers de relèvement et reconstruction sur la base des groupes de travail sectoriels du PDNA – estimation provisoire (cf. tableau 3).	11
Sept messages principaux.....	13
Axes d'interventions majeurs par secteurs – Proposition du PDNA	13
Gouvernance.....	13
Développement territorial.....	15
Environnement.....	15
Gestion des Risques et Désastres	16
Secteurs sociaux	17
Infrastructures.....	19
Secteurs productifs	20
Thèmes transversaux	21
Impact socio-économique	22
Impact macro-économique.....	22
Impact sur l'emploi.....	22
Impact sur la pauvreté	23
METHODOLOGIE	23
CHAPITRE I : LA CATASTROPHE.....	27
1.1. LA DESCRIPTION ET L'AMPLEUR DU TREMBLEMENT DE TERRE	28
Le désastre.....	28
L'impact.....	28
La vulnérabilité d'Haïti aux catastrophes naturelles	28
1.2. LE CONTEXTE SOCIAL ET ECONOMIQUE D'HAÏTI	29
Contexte politique et social	29
Population et pauvreté.....	29
Cadre économique	30
Liens entre pauvreté, environnement et vulnérabilité aux désastres.....	30
1.3 LA REPONSE DU GOUVERNEMENT ET DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE	31

CHAPITRE II : IMPACTS ET BESOINS SOCIO-ECONOMIQUES GENERAUX..... 33**2.1 RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION DES DOMMAGES, DES PERTES ET DES BESOINS..... 34****2.2 IMPACT DU SÉISME ET BESOINS POUR LA REFONDATION D'HAÏTI..... 39****2.3 THÈMES TRANSVERSAUX..... 41**

Situation avant le séisme41

Impact du séisme41

Les jeunes.....42

Le genre42

Les populations vulnérables, les besoins spéciaux et la protection sociale43**2.4 CONSÉQUENCES ET BESOINS PAR SECTEUR..... 43****Gouvernance 43**

Etat de droit, Justice et Sécurité43

Administration publique et services publics45

Processus démocratique.....46

Développement territorial.....47

Environnement..... 54**Gestion des risques et des désastres 60****Secteurs sociaux..... 66**

La santé66

L'éducation.....68

Sécurité alimentaire et nutrition.....70

Eau potable, assainissement et hygiène72

Sports et loisirs74

Culture77

Secteurs des infrastructures 79

Logement.....79

Stratégie.....81

Évaluation des dommages et pertes.....92

Besoins de relèvement et de reconstruction.....93

Télécommunications.....97

Secteur productif.....101

CHAPITRE III: IMPACT MACRO-ECONOMIQUE ET SOCIAL107

3.1 Récapitulation des dommages et pertes	108
Impact économique global.....	110
3.2 La situation avant le désastre.....	110
3.2.1 Évolution économique récente.....	110
3.2.2 Gouvernance et politique économiques	111
3.3 Projections avant désastre pour année 2010	112
3.3.1 Principaux indicateurs.....	112
3.3.2 Programme de réformes	113
3.4 Evolution de la situation macroéconomique après le désastre	113
3.4.1 Secteur réel.....	114
3.4.2 Inflation	115
3.4.3 Finances publiques	115
3.4.4 Les revenus et les dépenses	115
3.4.5 Secteur externe.....	116
3.5 L'impact sur l'emploi, les conditions de vie des ménages et la pauvreté.....	117
3.5.1 Impact sur l'emploi	118
3.5.2 Dommages et pertes provoqués par le tremblement de terre	118
3.5.3 Analyse des besoins.....	119
3.5.4 Recommandations : un plaidoyer pour une politique de l'emploi en Haïti	119

Les Appendices mentionnés dans le rapport seront disponibles en version électronique ultérieurement.

Haïti – Résumé du PDNA

Évaluation sectorielle des dommages, des pertes et des besoins

Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 et ses impacts

(Document de travail)

Préparé par le Gouvernement de la République d'Haïti avec
l'appui de la Communauté Internationale

Le 12 janvier 2010, peu avant 17 heures, un tremblement de terre de magnitude 7,3 sur l'échelle de Richter a secoué Haïti pendant 35 secondes. C'est le plus puissant séisme qui ait frappé le pays depuis 200 ans. L'hypocentre du séisme était proche de la surface terrestre (10 km de profondeur) et son épïcéntré était proche de la ville de Léogâne, à environ 17 km au sud-ouest de la capitale de Port-au-Prince dans le Département de l'Ouest. Les effets ont été ressentis dans les Départements de l'Ouest, du Sud-Est et des Nippes. La zone métropolitaine de Port-au-Prince (incluant les communes de Port-au-Prince, Carrefour, Pétionville, Delmas, Tabarre, Cité Soleil et Kenscoff) a subi des dégâts extrêmement importants. La ville de Léogâne a été détruite à 80 %.

Le séisme a créé une situation sans précédent, touchant la zone la plus peuplée du pays ainsi que son centre économique et administratif. La situation est d'autant plus tragique que le pays connaissait depuis trois années une tendance à la stabilisation de la situation sociopolitique, de la sécurité, de la croissance économique et à un début d'amélioration des conditions de vie des populations.

L'impact humain

L'impact humain est immense dans un pays marqué par une forte incidence de la pauvreté (67 % environ de la population vivait avec moins de 2 dollars US par jour à la veille du séisme). Environ 1,5 millions de personnes, représentant 15 % de la population nationale, ont été affectées de façon directe. Plus de 220 000 personnes ont perdu la vie et plus de 300 000 ont été blessées. Des milliers de personnes ont besoin d'un appui psychologique ou d'un encadrement psychosocial. Environ 1,3 millions de personnes vivent dans des abris provisoires dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et plus de 500 000 personnes ont quitté les zones sinistrées pour trouver refuge dans le reste du pays. Il en résulte une exacerbation des difficultés déjà existantes pour l'accès à la nourriture et les services de base. En frappant au cœur l'économie et l'administration haïtiennes, le séisme a touché de façon aiguë les capacités humaines et institutionnelles des secteurs public et privé, ainsi que des partenaires techniques et financiers internationaux et certaines Organisations Non Gouvernementales (ONG).

L'impact sur les infrastructures

La destruction des infrastructures est massive. Environ 105 000 résidences ont été totalement détruites et plus de 208 000 endommagées. Plus de 1 300 établissements d'éducation, plus de 50 hôpitaux et centres de santé se sont effondrés ou sont inutilisables. Le port principal du pays est rendu partiellement inopérant. Le Palais présidentiel, le Parlement, le Palais de Justice, la majorité des bâtiments des Ministères et de l'administration publique sont détruits.

L'impact sur l'environnement

Alors que les indicateurs environnementaux étaient déjà au rouge, le séisme est venu ajouter considérablement aux pollutions, nuisances et risques qui affligeaient déjà les populations des zones sinistrées et augmenter la pression sur l'environnement, les ressources naturelles et les aires protégées du pays, plaçant ainsi la population haïtienne dans des conditions d'extrême vulnérabilité.

Dommages, Pertes et Besoins

Afin de préparer les estimations des dommages, pertes et besoins, environ deux cent cinquante experts nationaux et internationaux ont travaillé, durant près d'un mois, dans huit équipes thématiques : gouvernance, environnement et gestion des risques et des désastres, secteurs sociaux, infrastructures, secteurs productifs, thèmes transversaux, développement territorial et analyse macro-économique.

Encadré 1 : L'estimation des dommages, des pertes et des besoins

L'estimation des dommages, des pertes, de l'impact économique et des besoins s'est effectuée ainsi :

- **Les dommages** sont estimés à la valeur de remplacement des actifs physiques détruits en totalité ou en partie, construits aux mêmes normes qui ont prévalu avant la catastrophe ;
- **Les pertes** sont estimées à partir des flux économiques résultant de l'absence temporaire des actifs endommagés ;
- **À partir des dommages et des pertes**, on évalue l'impact du désastre sur la performance économique, l'emploi et la pauvreté ;
- **Les besoins** prennent en compte les activités de relèvement, de reconstruction et de refondation de l'État haïtien.

La valeur totale des dommages et des pertes causés par le tremblement de terre du 12 Janvier 2010 est estimée à 7,804 milliards de dollars US¹, ce qui équivaut à un peu plus que le produit intérieur brut du pays en 2009. De fait, depuis 35 ans d'application de la méthodologie d'estimation des dommages et des pertes DALA, c'est la première fois que le coût d'un désastre est aussi élevé par rapport à la taille de l'économie d'un pays.

La plupart des dommages et pertes ont été subis par le secteur privé : 5,722 milliards de dollars US, soit 70 % du total, tandis que la part du secteur public s'élève à 2,081.4 milliards de dollars US, soit 30%.

La valeur des actifs matériels détruits – entre autres les unités de logement, les écoles, les hôpitaux, les bâtiments, les routes et les ponts, les ports et aéroports – a été estimée à 4,302 milliards de dollars US, soit 55 % des effets totaux de la catastrophe. La variation des flux économiques (pertes de production, réduction des chiffres d'affaires, pertes d'emploi et de salaires, augmentation des coûts de production, etc.) atteint 3,561 milliards de dollars US, soit 45 % du total).

Le logement est sans aucun doute le secteur le plus touché par le séisme, compte tenu du fait que les dommages totaux s'élèvent à 2,300 milliards de dollars US. Le secteur du logement représente donc approximativement 40 % des effets du séisme. Ce chiffre comprend la valeur de la destruction d'unités de logements de différents types et qualités, la valeur des maisons partiellement endommagées et les biens des ménages. Il faut d'ailleurs préciser que les pertes pour le logement sont estimées à 739 millions de dollars US et impliquent le coût de la fourniture d'abris temporaires, le coût de démolition et la valeur des pertes locatives. Les autres secteurs, par ordre d'importance décroissante en ce qui concerne les effets subis, sont ceux du commerce (dommages et pertes de 639 millions de dollars US, soit 8 % du total), les transports et les bâtiments de l'administration publique (595 millions de dollars US chacun) et l'éducation et la santé (avec une moyenne de 6 % du total).

La valeur totale des besoins au delà de la reconstruction s'élève à 11,5 milliards de dollars US sur trois ans et se répartit comme suit : 52 % pour les secteurs sociaux, 15 % pour les infrastructures, logement compris, 11 % pour l'environnement et la gestion des risques et des désastres et le reste entre les secteurs productifs, la gouvernance et les aspects transversaux. Ces résultats ne constituent que l'étape préparatoire pour la conférence des bailleurs de fond prévue à New York pour le 31 mars 2010.

¹ Le montant indiqué comme valeur totale des dommages et des pertes diffère de la somme arithmétique des évaluations par secteur, car la double comptabilisation a été éliminée. Il a été utilisé un facteur de conversion standard de 42 gourdes pour un dollar américain.

Tableau 2: Résumé des Dommages et Pertes (millions de dollars US)

Thèmes/ Sous-thèmes	Dommages (millions de dollars US)			Pertes (millions de dollars US)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Environnement & gestion des risques et des désastres	3,00	0,00	3,00	321,40	175,00	496,40
Secteurs sociaux	153,8	805,40	959,40	197,8	355,60	553,30
Eau et assainissement	20,9	13,10	34,00	8,4	193,00	201,40
Santé	94,7	101,70	196,40	187,7	86,10	273,70
Education	38,2	395,60	434,00	1,7	41,50	43,20
Sécurité alimentaire et nutrition	0,00	295,00	295,00	0,00	35,00	35,00
Infrastructures	628,1	2538,60	3166,7	774,2	520,60	1294,8
Logement	0,00	2333,2	2333,2	459,4	279,3	738,7
Transport	188,50	118,6	307,1	91,6	197,50	289,1
Télécommunications	66,00	28,00	94,00	24,00	22,00	46,00
Energie	20,8	0,00	20,8	37,23	0,00	37,23
Infrastructures urbaine communautaires	352,80	58,80	411,6	162,00	21,8	183,8
Secteurs productifs	3,1	394,00	397,10	0,00	933,30	933,30
Agriculture	3,1	49,9	53,00	0,00	96,0	96,00
Industrie	0,00	74,6	74,6	0,00	267,7	267,7
Commerce	0,00	148,7	148,7	0,00	490,6	490,6
Finance et banque	0,00	98,2	98,2	0,00	0,00	0,00
Tourisme	0,00	22,6	22,6	0,00	79,0	79,00
Total	788,0	3 738,00	4 526,2	1 293,4	1 984,50	3 277,8

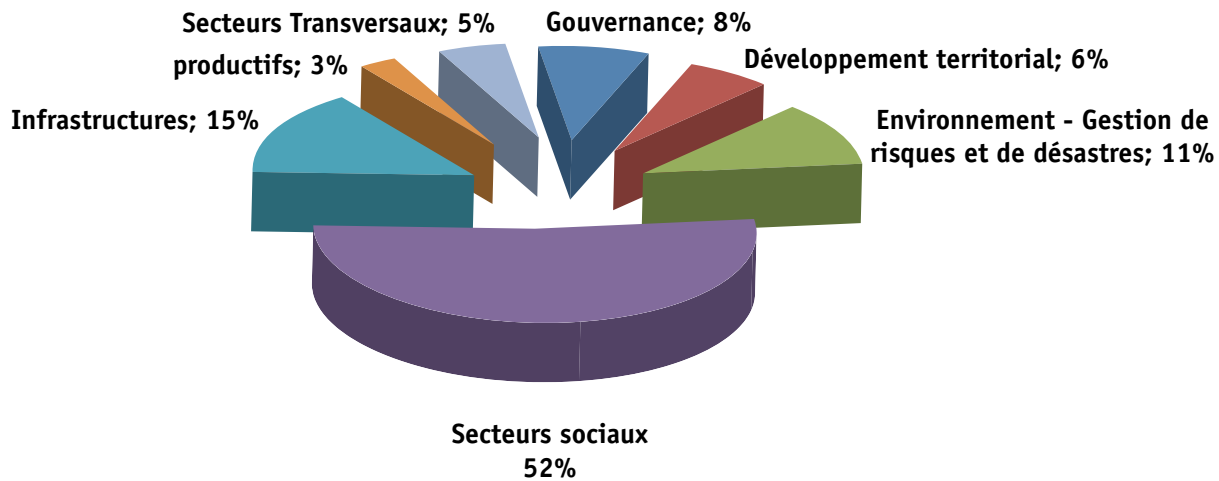
Note : Ces estimations n'ont pas encore bénéficié d'un arbitrage, ni d'une priorisation et d'une validation du gouvernement.

Besoins financiers de relèvement et de reconstruction sur la base des groupes de travail sectoriels du PDNA – estimation provisoire (cf. tableau 3).

Tableau 3 : Résumé des Besoins (millions de dollars US)

	(6 MOIS sept 2010)	(18 MOIS sept 2011)	3 ANS	Total 0-3 ans
Total	1 477,5	3 086,0	7 627,0	12 190,9
Gouvernance	329,3	374,3	215,0	918,6
Etat de droit/Justice/Sécurité	40,0	215,5	200,0	455,5
Processus démocratique	40,3	35,2	0,00	75,5
Gouvernance administrative et services publics	249,0	123,6	15,0	387,6
Développement territorial	0,00	192,0	533,0	725,0
Aménagement du territoire	0,00	46,0	118,0	164,0
Gestion du foncier	0,00	54,0	100,0	154,0
Décentralisation/ Déconcentration	0,00	92,0	315,0	407,0
Environnement - Gestion de risques et de désastres	60,1	345,4	992,7	1 398,2
Gouvernance environnementale	3,0	15,0	12,5	30,5
Gestions des ressources et de l'espace	10,0	58,5	380,8	449,3
Pollution et nuisances	43,1	221,9	472,9	737,9
Gestion des Risques et des Désastres	4,0	50,0	126,5	180,5
Secteurs sociaux	900,4	1 547,0	3 928,9	6 376,3
Santé	283,0	500,0	708,0	1 491,0
Education	449,3	465,4	1 685,1	2 599,8
Sécurité alimentaire et nutrition	21,0	299,1	399,5	719,6
Eau et assainissement	95,4	199,2	776,9	1 071,5
Sports et loisirs	11,4	22,8	258,5	292,7
Culture	40,3	60,5	100,9	201,7
Infrastructures	124,9	417,4	1 295,1	1 837,5
Logement	5,2	149,8	505,0	660,0
Infrastructures urbaines et communautaires	0,7	68,0	96,6	165,3
Transport	29,7	118,8	448,0	596,5
Énergie	83,3	71,8	192,2	347,3
Télécoms	6,0	9,0	53,3	68,3
Secteur productifs	29,6	108,3	204,5	342,4
Agriculture et pêche	6,9	13,7	20,5	41,1
Tourisme	1,7	16,2	25,7	43,6
Commerce et industrie	6,1	75,8	151,7	233,6
Emploi	14,9	2,6	6,6	24,1
Thèmes transversaux	48,1	101,7	458,0	607,8
Jeunes	45,0	93,0	440,5	578,5
Genre	2,8	8,4	16,9	28,1
Personnes vulnérables et protection sociale	0,2	0,3	0,6	1,1
Gestion de l'information	0,1	0,00	0,00	0,1

Figure 3 : Besoins proposés par secteur (jusqu'à 3 ans)



Sept messages principaux

- **Préparer la saison des pluies et cyclonique 2010** en veillant à la participation des femmes et des jeunes (identifier les zones à risque, sécuriser les populations sinistrées, renforcer le système d'alerte et d'évacuation, renforcer les capacités opérationnelles des secteurs et du réseau territorial du SNGRD).
- Assurer le **bien-être, la nutrition, les soins et l'accès précoce à l'éducation** pour les enfants d'Haïti et considérer **l'accès aux services de bases** comme pilier des efforts humanitaires et de reconstruction pour le futur de la République d'Haïti et pour le redressement et la croissance économique en Haïti.
- **Inscrire** systématiquement et immédiatement **les aspects environnementaux** dans toutes les décisions liées au processus de redressement et de développement.
- **Intégrer les mesures de gestion des risques et des désastres dans le processus de (re) construction** pour tous les secteurs (code de construction, assurance, budget de consolidation et d'entretien, plans de contingence et de continuité des opérations).
- Mettre en place **une politique active de l'emploi** en appuyant les micro-entreprises, en renforçant la formation professionnelle, particulièrement pour les jeunes en intégrant et en mettant en œuvre les principes de l'approche "haute intensité de main-d'œuvre" (HIMO²) et en associant l'entrepreneuriat haïtien, la main-d'œuvre locale ainsi que les communautés.
- **Reconstruire l'État et l'économie** afin qu'ils soient au service de tous les Haïtiens et Haïtiennes et inscrire cela dans une perspective de refondation d'un nouvel Haïti.
- **Décongestionner la zone métropolitaine** de Port-au-Prince en mettant en place des incitations pour la sédentarisation de la population autour de pôles de croissance.

Axes d'interventions majeurs par secteurs – Proposition du PDNA

Gouvernance

Malgré une sensible amélioration des conditions de stabilité sociopolitique et de sécurité, Haïti connaît toujours des difficultés majeures en ce qui concerne le fonctionnement des services de l'Etat. L'impact du séisme se traduit par une dégradation de la sécurité, notamment pour les populations vivant dans les camps. La situation est encore plus précaire pour les femmes et les enfants. La gouvernance en Haïti doit être repensée de manière à reconquérir la confiance des citoyens et à s'assurer que le bien collectif l'emporte sur les intérêts individuels.

² Aussi connu en anglais sous l'appellation 'Cash for Work'.

Face à ces défis, le PDNA propose les axes d'interventions majeurs suivants :

Etat de droit, justice et sécurité publique

- Remettre en état et améliorer le fonctionnement des infrastructures et rétablir d'urgence le service minimum de Justice et de sécurité.
- Adopter des mesures spéciales pour alléger les démarches légales directement liées aux conséquences du séisme (déclarations de décès, etc.)
- Assurer la protection et la prévention des violences pour les groupes les plus vulnérables, par le renforcement de la police et par des mesures de prévention et des initiatives communautaires ;
- S'attaquer au dysfonctionnement de la chaîne pénale, augmenter la productivité du système et combattre la corruption ; valoriser les services qui respectent l'éthique et les droits humains ;
- Relancer le processus de réformes structurelles du système de justice en vue de : garantir le respect des instruments internationaux, de la remise en état de l'état civil, de la réforme des codes, de la législation sur la protection des enfants et de la mise en œuvre de la loi sur le CSPJ ;
- Désengorger les prisons, grâce à des constructions à l'intérieur du pays, respectueuses des normes internationales et à la mise en place d'alternatives à l'incarcération pré-jugement ;
- Poursuivre la mise en œuvre des plans de développement de la PNH et de la DAP, renforcer leurs capacités opérationnelles et le déploiement de la PNH sur l'ensemble du territoire (y compris la présence aux frontières), tenant compte de la cartographie de la délinquance, avec une attention spéciale aux groupes sociaux exposés ;
- Sur le long terme, mettre en œuvre des réformes légales, institutionnelles et de gestion dans l'ensemble du système de justice, de police et des prisons ;
- Mettre en place un mécanisme spécial au sein de la PNH en vue de promouvoir la protection des femmes contre la violence sexuelle et de renforcer les synergies avec les autres partenaires impliqués dans la prise en charge des victimes de violence ;
- Assurer une représentation équitable des femmes dans la chaîne de la justice et dans la Police nationale haïtienne ;
- Assurer la mise en place d'une gouvernance démocratique inclusive des femmes et une représentation équitable des femmes dans les instances de prise de décision à tous les niveaux ;
- Renforcer l'expertise en genre des officiers de la PNH et à tous les niveaux de la chaîne de la justice.

Processus démocratique

- Rechercher un consensus politique participatif pendant la période de (re)construction ;
- Adopter un mode de gestion consensuel des échéances constitutionnelles et garantir une participation et une représentativité des femmes dans les espaces de prise de décision et leur participation politique (en accord avec le quota minimal de 30 % tel que mentionné dans la déclaration de proposition d'amendement de la Constitution de septembre 2009) ;
- Renforcer le processus démocratique à travers l'appui au Parlement et aux partis politiques ;
- Appuyer la société civile et les associations de jeunes en vue de promouvoir le dialogue sur les politiques publiques ;
- Renforcer les compétences de la Commission Électorale Provisoire (CEP) ;
- Appuyer le renforcement institutionnel de l'Office National d'Identification (ONI).

Administration publique et service public

- Mettre en place des centres administratifs à l'échelle locale qui seront équipés en ressources humaines et matérielles suffisantes pour coordonner la prestation de services ;
- Accorder plus de pouvoirs aux collectivités territoriales pour enclencher le processus de décentralisation ;

- Renforcer les ressources humaines afin qu'elles soient en mesure d'exécuter les grands axes de cette réforme ;
- Dans le très court terme, il faudra également construire ou réparer le cadre physique de l'administration publique au niveau central et au niveau local.

Développement territorial

65 % de l'activité économique d'Haïti est localisée dans la zone de Port-au-Prince alors que les opportunités économiques des autres départements sont mal exploitées. Suite au séisme, plus de 500 000 personnes se sont déplacées vers les villes secondaires. Cette nouvelle répartition de la population sur le territoire est une opportunité pour développer d'autres pôles de croissance.

Face à ces défis, le PDNA propose les axes d'intervention majeurs suivants :

- Inciter, par des aides à la reconstruction, les populations déplacées à se fixer autour de nouveaux pôles de croissance ;
- Développer les infrastructures et les services nécessaires à l'essor d'activités économiques en dehors de Port-au-Prince ;
- Accélérer le processus de déconcentration et de décentralisation ;
- Élaborer un plan d'aménagement du territoire (urbanisme, sectoriels, normes de construction et de zonage) et renforcer les capacités des autorités locales en matière foncière ;
- Identifier des terrains pour appuyer l'assistance humanitaire (inventaire, arpentage, planification) et protéger des droits fonciers des groupes vulnérables.

Environnement

Avant le séisme, la situation se caractérisait par un environnement extrêmement dégradé, des forêts représentant aujourd'hui moins de 2 % du territoire et une concentration des populations dans les quelques grands bassins versants sujets aux inondations. La population est confrontée à une pauvreté aigüe, un cadre géographique, géologique, géomorphologique et climatique qui expose le pays à un large spectre de phénomènes naturels menaçants. Il en découle une désarticulation et une détérioration constante de l'espace productif ainsi qu'une vulnérabilité croissante des populations à l'échelle du territoire national. Le séisme a aggravé et amplifié ces problèmes, produisant par exemple 40 millions de m³ de débris. Face à ces défis, le PDNA propose les axes d'interventions majeurs dont la liste est communiquée ci-dessous. À la fois, la fragilité environnementale du pays et la dépendance aux ressources naturelles de la population font du processus de reconstruction une menace pour l'indépendance du pays vis-à-vis de l'aide internationale. Il est donc essentiel d'assurer un modèle humanitaire, de reconstruction et de développement protégeant, respectant et régénérant les bases environnementales d'Haïti.

- Doter le Ministère de l'environnement d'une loi organique qui clarifie ses attributions et créer des unités techniques environnementales sectorielles pour faciliter la prise en compte de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles par différents secteurs ;
- Mener des activités d'aménagement des rivières et des ravines par des structures physiques et par le reboisement sur tous les bassins versants pour stabiliser les sols et maîtriser la circulation de l'eau ;
- Lancer une politique de substitution du gaz au bois-énergie fondée sur la subvention et la taxation croisée afin de diminuer la consommation de bois ;
- Créer un centre de formation en gestion de l'environnement et des ressources naturelles ;
- Mettre en place des mesures de protection de l'environnement pendant le processus de reconstruction ;
- Prendre en compte l'adaptation et la résilience des écosystèmes pour faire face au changement climatique ;
- Prendre des mesures d'urgence pour réduire les pollutions et nuisances causées par le séisme, y compris la gestion des débris à travers des activités de stockage d'urgence ;
- Mettre en place un système intégré de gestion des déchets et des eaux usées.

Face à ces défis, le PDNA propose les axes d'interventions majeurs suivants :

- Renforcement de la Gouvernance environnementale : il est impératif que l'assise politique du Ministère de l'Environnement et son pouvoir normatif multisectoriel soient assurés au travers d'une loi organique et par le renforcement de ses capacités. Cela permettra au MDE (i) d'exercer ses fonctions de veille, de contrôle, d'assistance et de consultation, et (ii) de participer activement aux tables de coordination et de planification du processus de relèvement et de reconstruction ;
- Réhabilitation des écosystèmes affectés par le tremblement de terre : des travaux à forte intensité de main-d'œuvre, de stabilisation des bassins versants, de nettoyage des zones côtières et de réhabilitation des écosystèmes doivent être entrepris dans le court terme afin de contrer les menaces accrues sur l'environnement et les ressources naturelles dues au tremblement de terre ;
- Gestion durable des ressources naturelles : l'inversion durable de la dégradation des ressources doit être assurée par la consolidation des capacités institutionnelles et individuelles en termes humains, techniques, physiques et financiers afin d'assurer une gestion effective et intégrée des bassins versants, des aires protégées et des zones côtières et marines ;
- Adaptation au changement climatique et résilience aux catastrophes par la protection des écosystèmes : la réduction des vulnérabilités aux risques environnementaux et aux désastres naturels doit inclure un investissement dans la protection des écosystèmes afin d'optimiser leurs fonctions de réduction des risques et d'adaptation pour la population. A titre d'exemple, la stabilisation des sols en reboisant les zones dégradées diminue considérablement les risques les plus élevés d'érosion et d'inondation ;
- Gestion d'urgence des pollutions : le cadrage et la mise en place de mesures d'urgence au niveau institutionnel et opérationnel doivent être entrepris afin de réduire les pollutions et nuisances directement causées par le tremblement de terre sous forme de déchets solides dangereux, de liquides et de débris. Ces mesures seront initiées sur des bases d'études de faisabilité et d'impact environnemental spécifiques ;
- Consolidation de systèmes intégrés de contrôle et de gestion des pollutions : des mesures d'ordres systémique, technique et humain doivent être mises en place afin d'accompagner le processus de reconstruction en réduisant au maximum l'empreinte écologique et visant un développement durable. A ce titre, les activités entreprises seront accompagnées par des processus de suivi-évaluation environnemental systématique ainsi que par une assistance technique appropriée.

Gestion des Risques et Désastres

Parmi tous les petits États insulaires en développement, Haïti est le pays ayant l'indice de vulnérabilité aux cyclones le plus haut. En plus des chocs exogènes connus (hydrométéorologiques, géologiques, etc.), Haïti a été récemment identifié comme un des pays les plus vulnérables pour les changements climatiques. Chaque événement fragilise davantage les ressources nationales et la vulnérabilité croissante augmente à son tour l'impact de la crise suivante.

Face à ces défis, le PDNA propose les axes d'intervention suivants :

- Concernant les populations sinistrées : (i) ajuster les plans de contingence (locaux et central) vis-à-vis des populations déplacées et les sans-abris, (ii) évacuer les camps des zones à risque, orienter les efforts de reconstruction selon les normes parasismique et para-cyclonique ;
- Concernant les rôles et les responsabilités : (i) ajuster le cadre légal des ministères, (ii) responsabiliser la société civile et le secteur privé pour la prévention (code de construction, assurance) et la capacité de réaction (plans de continuité d'opération, formation en premiers secours, etc.) ;
- Concernant la capacité opérationnelle de préparation et de réponse : (i) former les cadres des ministères sectoriels et les doter de moyens, (ii) recruter, former et équiper le corps des sapeurs-pompiers, (iii) renforcer le réseau territorial des comités GRD (équipement,

formation, entre autres concernant les mesures spéciales de protection des femmes et des filles en situation post catastrophe développées par le MCFDF en 2008, système d'alerte et d'évacuation, etc.) ;

- Concernant la capacité de prévention et de gestion des risques : (i) établir des capacités sectorielles de surveillance et d'analyse de risque, (ii) planifier, budgétiser et mettre en œuvre les mesures sectorielles pour la protection des investissements du capital physique et la reconstruction, (iii) établir un mécanisme pour la mobilisation des jeunes et les organisations de jeunesse dans la prévention.

Secteurs sociaux

Les taux de mortalité maternelle et infantile haïtiens étaient significativement plus élevés que ceux des autres pays de la région. Plus de la moitié de la population n'avait accès ni aux services de santé formelle ni à l'eau potable. 30 % des enfants souffraient déjà de malnutrition chronique avant le séisme et l'on estimait que 40 % des foyers vivaient en insécurité alimentaire. Plus de 500 000 enfants de 6 à 12 ans n'étaient pas scolarisés, 70 % de ceux qui fréquentaient l'école présentaient un retard scolaire de plus de 2 ans et 38 % de la population de 15 ans et plus était analphabète. L'amélioration des conditions de vie immédiates et futures, l'état de santé et de productivité des populations directement et indirectement touchées par le séisme, ainsi que du restant de la population d'Haïti dépendra de la rapidité et de l'efficacité avec laquelle le secteur social pourra répondre aux besoins immédiats tout en intégrant simultanément une transformation du rôle à moyen et long terme de l'État dans ces secteurs. Des plans de développement détaillés et priorités faciliteront les choix d'investissement et permettront aux populations haïtiennes de jouir de leur droit fondamental à des services sociaux dans l'immédiat et dans le long terme.

Le séisme du 12 janvier 2010 a aggravé la situation en touchant les personnels des services sociaux, en détruisant une grande partie des installations et en réduisant la capacité des ménages à dépenser pour obtenir ces services. Les populations vulnérables, dont les personnes sinistrées, sont encore plus pénalisées pour l'accès aux services sociaux.

Face à ces défis, le PDNA propose des axes d'intervention majeurs qui permettront de reconstruire le pays et de jeter les bases d'un nouvel Haïti :

Santé

- Assurer l'accès universel aux services de santé, plus particulièrement pour les groupes vulnérables et les populations sinistrées ;
- Développer des services en matière de santé maternelle et reproductive et de lutte contre la féminisation du VIH/SIDA ;
- Intégrer les protocoles et intrants requis pour la prise en charge médicale des femmes et filles victimes de violences ;
- Renforcer le rôle de leadership, de coordonnateur et de régulateur du Ministère de la Santé Publique ainsi que son rôle de facilitateur de la gestion décentralisée du secteur santé ;
- Rétablir et renforcer les ressources humaines dans le secteur ;
- Renforcer la gouvernance au niveau central et décentralisé et assurer la mise en place d'un système de financement solidaire basé sur les résultats ;
- Assurer la gestion efficace et efficiente des intrants et des médicaments essentiels et mettre en place les mécanismes pour assurer leur gratuité ;
- Répondre aux besoins spécifiques des femmes en matière de santé et assurer un service de proximité approprié.

Éducation

- Favoriser le retour à l'école par la prise en charge de certains coûts de scolarisation, incluant une compensation salariale, sur une période de 6 mois, au personnel de l'éducation du secteur privé et un appui à la construction d'abris temporaires sécuritaires ;
- Viser la gratuité au niveau de l'enseignement fondamental en 2020 ;
- Réorganiser le système éducatif par, notamment, la mise en place d'un système d'information, l'accréditation des établissements, l'instauration d'un système d'accréditation, la révision, puis la mise en œuvre effective du cadre de partenariat avec le secteur non public, l'élaboration de la carte des établissements ;
- Mettre en place des moyens garantissant la qualité de l'enseignement, notamment la réforme des curriculums et une politique d'évaluation de la fonction enseignante ;
- Assurer le respect des droits et des besoins différenciés des filles et des garçons et réadapter les programmes afin d'atténuer les discriminations et la reproduction de stéréotypes fondés sur le sexe ;
- Mettre en place des mécanismes de scolarisation et de rétention scolaire visant plus particulièrement les femmes et les filles ;
- Développer des programmes d'alphabetisation visant les femmes et les filles.

Nutrition et sécurité alimentaire

- Renforcer la prise en charge de la malnutrition aiguë parmi les enfants (6-59 mois) à travers la distribution des suppléments à base de lipides ;
- Mettre en place un système national d'agents polyvalents au niveau communautaire pour mettre en œuvre un programme de prévention de la malnutrition ;
- Assurer un accès alimentaire régulier et adéquat (en quantité et qualité) aux ménages ;
- Établir un système d'alerte précoce et de réponse aux risques et catastrophes ;
- Renforcer les capacités nationales pour la gestion et la mise en œuvre des politiques et programmes de nutrition et de sécurité alimentaire ;
- Disséminer les informations désagrégées par sexe pour sensibiliser les décideurs/euses de la pertinence des problèmes d'égalité des sexes dans les programmes et stratégies de sécurité alimentaire.

Eau potable, assainissement et hygiène

- Améliorer la gestion des déchets solides sur une période de 18 mois en assurant la collecte et la mise en site des déchets solides de l'AMPAP et des dix agglomérations urbaines les plus importantes. La priorité sera accordée à la mise en place de 13 sites de décharge d'ici 2013 ;
- La formation et la sensibilisation de 10 000 membres du personnel de santé sur 18 mois et de 5 000 autres d'ici 2013 pour la gestion des déchets médicaux, la mobilisation des communautés face aux risques encourus et l'approvisionnement en équipement et matériels de 150 centres de soins de santé ;
- Assurer la construction d'infrastructures et de système d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement dans le pays en favorisant les technologies à faible coût et socialement adaptées et assurer dans les prochain 18 mois le retrait progressif de la fourniture de services de base temporaires en AEP et hygiène à travers l'aide internationale ;
- S'assurer que les installations sanitaires soient sécuritaires pour les femmes et les filles, et qu'elles disposent de matériels sanitaires d'hygiène féminine ;
- Assurer la participation des communautés dans l'identification des besoins, la sélection et la gestion des systèmes d'eau, d'hygiène et d'assainissement.

Sports et loisirs

- Favoriser l'accès à la pratique des activités physiques, sportives et culturelles, considérées comme facteur d'intégration sociale et économique des jeunes.

Culture

- Mobiliser et rémunérer des étudiants pour la récupération du patrimoine écrit, (manuscripts, documents et publications) et le sauvetage des biens culturels, leur stockage et leur mise en sécurité ;
- Créer une liste rouge pour lutter contre le trafic illicite potentiel du patrimoine culturel haïtien. Cette action d'urgence devra être suivie sur le moyen terme par une action de restauration, incluant la formation des étudiants et étudiantes.

Infrastructures

Avant le séisme, le secteur du bâtiment souffrait d'une urbanisation sauvage accélérée. En outre, ni les techniques de construction ni la localisation de l'habitat ne prenaient en compte les différents risques comme les inondations, les glissements de terrain ou les tremblements de terre.

Avec 3 400 km de routes dont 800 km asphaltés, le réseau routier était très limité. Pour ce qui était des infrastructures portuaires et aériennes, elles ne pouvaient jouer le rôle de plateforme pour la croissance économique.

Le séisme a fait subir à l'habitat et aux bâtiments publics des destructions massives. Quant au réseau des transports routiers, environ 70 km de routes principales ont été endommagés incluant certains axes à fort trafic. Le port de Port-au-Prince est gravement affecté (quai Nord détruit, quai Sud sévèrement endommagé) tout comme l'aéroport (tour de contrôle détruite, piste endommagée, etc.). Toutefois, le secteur des télécommunications a subi des dégâts limités.

Face à ces défis, le PDNA propose les axes d'intervention suivants :

Infrastructures urbaines et communautaires

- Constituer un fonds pour la reconstruction des infrastructures urbaines et communautaires ;
- Appuyer les autorités nationales et renforcer le cadre institutionnel des collectivités locales pour la reconstruction et la maintenance d'ouvrages ;
- Renforcement du rôle et de la capacité des organisations communautaires locales et de la société civile pour la reconstruction des infrastructures communautaires ;
- Renforcement des capacités des entreprises publiques et privées de construction et recapitalisation de celles-ci pour la reconstruction en vue de s'adapter aux nouvelles techniques et règlements de construction.

Logement

- Mettre en place un fonds de reconstruction des logements ;
- Mettre en place un fonds de sécurisation pour prendre en compte les risques liés aux lieux d'implantation des quartiers vulnérables ;
- Assurer la régularisation foncière ;
- Assurer une formation aux techniques de construction prenant en compte les différents risques.

Transport

- Évaluation des besoins en ressources humaines et matérielles du secteur et renforcement des capacités du Ministère, de ses services déconcentrés, des Organismes Autonomes Sous Tutelle (OAST) et de la capacité du secteur privé ;
- Rétablir une capacité optimale d'opération sur le port et l'aéroport de Port-au-Prince ;
- Rétablir le réseau routier et urbain dans un état équivalent à celui d'avant le séisme ;
- Tenir compte des risques dans la conception et l'entretien du système de transport ;
- Stabiliser les populations dans les zones hors de Port-au-Prince grâce aux investissements de base et aux travaux à haute intensité de main d'œuvre.

Energie

- Compléter les travaux de réparation à court terme afin d'assurer un minimum de desserte à la population ;
- Accroître le taux de desserte de la population et répondre aux besoins des pôles de développement en tenant compte de la migration, des risques, tout en améliorant la gestion d'électricité d'Haïti afin d'en assurer l'équilibre financier ;
- Mettre à niveau le cadre juridique et réglementaire.

Télécommunications

- Compléter le relèvement des infrastructures publiques de télécommunication ;
- Rétablir l'accès international au câble sous-marin et créer une nouvelle station d'atterrissage ;
- Conclure le processus d'adaptation du cadre légal et réglementaire ;
- Lancement des études et déploiement du réseau dorsal national et du réseau du Gouvernement ;
- Formation des cadres et création des capacités TIC pour les enfants, les jeunes et l'administration publique.

Secteurs productifs

Les obstacles à la réalisation effective du potentiel d'Haïti dans les secteurs productifs sont multiples. Ils incluent notamment un cadre réglementaire non compétitif et un réseau d'infrastructures concentré sur la capitale.

Face à ces défis, le PDNA propose les axes d'intervention majeurs suivants :

- Assurer, par la création d'un fonds de recapitalisation, la continuité de fonctionnement du secteur financier de manière à faire face aux problèmes résultant des dommages dans le secteur des petites et moyennes entreprises ;
- Mettre à jour le cadre juridique et réglementaire pour le secteur privé ;
- Renforcer dans le cadre de la reconstruction les capacités du secteur privé afin qu'il soit compétitif par rapport aux entreprises internationales pour assurer sa participation aux projets d'envergure ;
- Appuyer le développement des secteurs de l'agriculture, du tourisme ainsi que du textile selon les principes de pôles de croissance ;
- Dans le cadre du secteur agricole, renforcer le soutien à la production agricole familiale ;
- Assurer le renforcement des capacités des femmes et veiller à leur intégration dans l'ensemble des activités de production et génératrices de revenus.

Emploi

- S'assurer que la croissance économique génère des emplois décents, pendant et au-delà de la période de reconstruction, en adaptant les normes et les lois du travail haïtiennes basées sur les standards internationaux aux normes internationales, notamment en matière de conditions de salaire et de travail décents, de sécurité et de santé sur le lieu du travail ;
- Mettre en place un cadre technique et institutionnel qui permette l'utilisation des techniques HIMO, y compris à travers des accords avec les ministères impliqués dans la reconstruction et l'implication du secteur privé pour l'utilisation de main-d'œuvre ;
- Développer des systèmes de microcrédits adaptés aux besoins des plus démunis, notamment les femmes ;
- Élever progressivement les normes du travail dans toutes leurs dimensions ;
- Lancer une campagne nationale de formation aux métiers à court et à long terme ; une campagne de sensibilisation des jeunes aux thèmes de l'emploi, de l'entrepreneuriat et de l'apprentissage ; et la révision des curriculums de formation afin qu'ils correspondent aux besoins du marché du travail ;
- Assurer l'égalité d'opportunité et de traitement en matière d'emploi entre hommes et femmes, notamment dans les activités de reconstruction.

Thèmes transversaux

Avant le séisme, le taux de chômage était estimé à environ 30 % pour l'ensemble du pays (45 % en zone métropolitaine), 32 % pour les femmes et 62 % pour la population des 15-19 ans. L'absence totale de système formel de protection sociale expose les populations vulnérables, particulièrement les enfants, à des risques prononcés. Les filles et les femmes sont les plus menacées par certaines formes de violence.

Sur la base de la baisse du PIB résultant du séisme, on estime qu'il y aurait une perte de 8,5 % du nombre d'emplois, notamment dans les domaines du commerce, du tourisme, du transport et des communications.

Face à ces défis, le PDNA propose les axes d'intervention suivants :

Genre

- Assurer la sécurité des femmes et de jeunes filles dans les camps et engager des mesures de réduction de la violence faite aux femmes ;
- Assurer une meilleure participation des femmes sur le marché du travail, notamment dans les activités de reconstruction ;
- Construire des logements décents pour accueillir les jeunes filles, particulièrement les orphelines et les jeunes sans ressources ;
- S'assurer que le processus de reconstruction implique des mécanismes de participation, d'appropriation, de reddition de compte et de gestion axée sur les résultats en accord avec la budgétisation sensible au genre ;
- Assurer une participation égale et effective des femmes dans tous les secteurs et étapes du processus de reconstruction, y compris dans les mécanismes de gouvernance et dans l'allocation des ressources.

Jeunesse

- Investir dans les jeunes en assurant le retour à l'école des enfants et la participation de la tranche adulte de la population à la reconstruction du pays.

Populations vulnérables

- Ouvrir dans chacune des villes touchées par le séisme des centres de transit pour accueillir les enfants et adolescents non accompagnés ou séparés de leur famille et offrir un paquet de services sociaux de base et un appui financier aux familles pauvres pour garantir la préservation familiale ;
- Offrir aux amputés dus au séisme la prothèse adéquate, un appui psychologique et la rééducation dont ils/elles ont besoin ;
- Mettre en place des mesures de lutte contre le trafic et la traite d'enfants haïtiens ;
- Construire des logements décents pour les personnes du 3e âge se trouvant encore sans logement ;
- Mettre en place des mesures afin que les personnes vulnérables puissent être identifiées et bénéficier de mesures de protection sociale, d'appui psychosocial et de soins médicaux ;
- Prolonger les délais pour la soumission des requêtes à l'OFATMA ou autres entités publiques et privées pour permettre aux ayants droit des victimes du séisme de faire valoir leurs droits ;
- Bâtir un nouveau système de Protection Sociale de Base inclusif, non discriminatoire, susceptible de prendre en compte graduellement toute la population, y compris les travailleurs des différentes branches d'activités économiques ;
- Mettre sur pied un système de prévention des risques de travail, de vérification des conditions de travail et de protection des travailleurs pendant la reconstruction post-séisme.
- Mettre en place des mesures et des mécanismes de prévention, prise en charge/ accompagnement, sanction de la violence à l'égard des femmes par les autorités étatiques avec l'appui de la communauté internationale et la participation de la société civile organisée.

Impact socio-économique

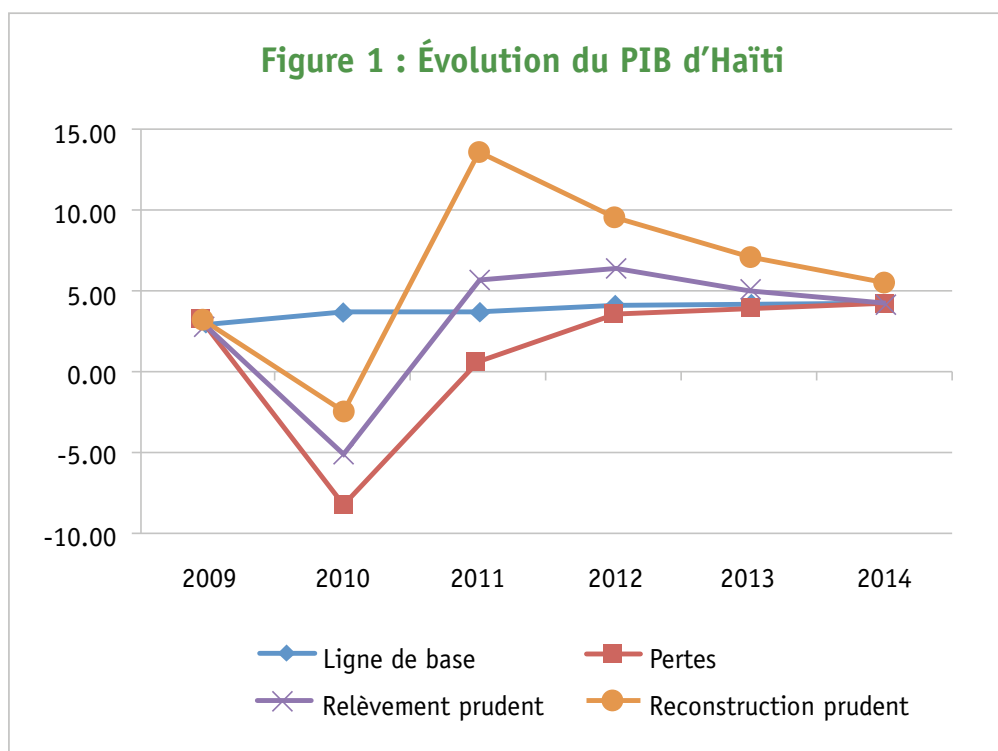
Impact macro-économique

L'impact du séisme sur l'économie s'est traduit par une baisse de la croissance estimée à plus de 8 % en 2010 et qui se situera entre 2,5 % et 3,5 % selon les scénarios de reconstruction³. Les secteurs les plus affectés sont ceux du commerce, des transports, des télécommunications et de l'industrie. Si l'inflation en 2009 a été de - 4,7 %, elle est estimée pour 2010 à 11 %. Cette inflation s'explique, entre autres, par la diminution de l'offre, l'augmentation des coûts de transports et l'afflux des aides extérieures.

Le déficit global du gouvernement central passerait de 4,4 % du PIB pour l'année fiscale 2008-09 à 7,1% du PIB au cours de l'année fiscale 2009-10, malgré une nette augmentation des recettes globales (qui passeraient de 17,9 % à 18,7 % du PIB), augmentation qui sera alimentée par l'aide extérieure. Le besoin de financement s'élèverait à 350 millions de dollars US.

Le déficit de la balance courante devrait s'aggraver, passant de 3,2 % à environ 6 % du PIB. Malgré un excédent du compte de capital et financier, le solde de la balance de paiements serait négatif : il serait donc nécessaire de trouver des financements supplémentaires.

Figure 1 : Évolution du PIB d'Haïti



Impact sur l'emploi

L'emploi est affecté de façon très différenciée suivant les scénarios de reconstruction. On estime que le séisme entraînera une perte de 8,5 % des emplois existants dans l'immédiat, avec les plus grandes pertes enregistrées dans les activités de commerce, de tourisme, de transport et de communications. Plus le programme de reconstruction et de relèvement sera ambitieux, plus l'impact pourra être atténué : par exemple, on estime que la dépense d'un tiers des ressources pour le relèvement et la reconstruction en 2010 limiterait la perte totale d'emplois à 0,6 %.

Compte tenu de la grande concentration des hommes dans les secteurs tels que la construction et l'industrie extractive, il se pourrait que les hommes bénéficient des activités de reconstruction plus que les femmes.

³ Le premier étant un scénario « prudent » où 1/3 du relèvement et de la reconstruction est dépensé en 2010.

Impact sur la pauvreté

Le dernier Rapport Mondial sur le Développement Humain, paru en 2009 et dont les données portent sur 2007 illustre la situation d'Haïti : (i) Un indicateur de développement humain (IDH) de 0,532 (1 est le maximum, 0 le minimum) qui classe Haïti à la 149e place sur 182 pays classés. Cet indicateur est en légère progression par rapport à 2005, restant malgré tout le plus bas de la zone Caraïbes-Amérique centrale ; et (ii) Un indicateur de pauvreté humaine (IPH) de 31,5 % (estimation de la pauvreté humaine) qui classe Haïti au 97e rang sur 135 pays classés en 2007.

En 2001, 76 % de la population haïtienne vivait en dessous du seuil de pauvreté, avec moins de 2 dollars par jour, et 56 % en dessous du seuil d'extrême pauvreté, avec moins de 1 dollar par jour. On estime qu'au cours des 10 dernières années, le pourcentage de personnes pauvres et extrêmement pauvres a baissé de plus de 8 % dans tout le pays, sauf dans l'Aire métropolitaine qui a vu sa pauvreté augmenter de près de 13 % au cours de la même période. Suite au séisme, on estime que les taux de pauvreté ont rejoint ceux de 2001 (71 % de pauvreté modérée et de 50 % de pauvreté extrême), et cela, sans prendre en compte les perspectives prometteuses des activités de reconstruction.

Méthodologie

Modèle conceptuel du PDNA

Pour évaluer l'impact global du désastre sur le développement socio-économique du pays, développer des stratégies de relèvement immédiat à l'échelle des communautés et assister le Gouvernement dans l'amélioration des stratégies de gestion des risques et des désastres, le PDNA combine deux méthodologies. La méthodologie DALA (Évaluation des dommages et des pertes) de la Commission Économique des Nations-Unies pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (ONU CEPAL) et la méthodologie HRNA (Évaluation des Besoins de Relèvement Humain) – une méthode d'évaluation des Nations-Unies pour saisir les besoins de relèvement au niveau des communautés.

Évaluation des Dommages et des Pertes (DALA)

La méthodologie DALA a été introduite par la Commission Économique des Nations-Unies pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPAL) au début des années 1970⁴.

La Méthodologie DALA est basée sur l'utilisation du système des comptes nationaux du pays affecté comme moyen d'évaluation des dommages et des pertes causés par le désastre. Elle permet donc d'estimer la valeur des biens détruits par l'aléa naturel qui a entraîné le désastre (évaluation des dommages), ainsi que les changements dans les flux économiques causés par l'absence temporaire de ces biens détruits et les modifications induites dans la performance de l'économie affectée (évaluation des pertes). De plus, elle constitue aussi une base d'évaluation de l'impact négatif sur les revenus des individus et des ménages ainsi que sur le bien-être social global.

Le dommage est défini comme la valeur monétaire des biens totalement ou partiellement détruits. Les pertes sont définies comme étant les changements dans les flux de biens et services qui ne seront pas fournis jusqu'à la reconstruction des biens détruits.

Des effets macroéconomiques découlent des dommages et des pertes causés par le désastre. L'analyse macroéconomique post-désastre inclut également l'examen de l'impact sur l'investissement brut en prenant en considération les investissements à réaliser pendant la reconstruction, l'examen de l'inflation potentielle découlant des effets du désastre et les impacts négatifs sur l'emploi et les revenus aux niveaux des individus, des ménages et des familles.

Enfin, les besoins sont définis, dans le cadre de la méthodologie DALA, par l'estimation des besoins financiers pour la reconstruction et la réhabilitation des secteurs de l'économie, des régions et des

⁴ Manuel d'évaluation de l'impact social, économique et environnemental des catastrophes, CEPAL, version révisée, 2003.

populations les plus affectés et qui devront être pris en charge durant les phases de relèvement immédiat et de reconstruction et réhabilitation. L'identification des besoins sert enfin aussi d'indicateur quantitatif dans le suivi et l'évaluation des programmes de relèvement.

Evaluation des Besoins de Relèvement Humain (HRNA)

La méthodologie utilisée par les Nations Unies pour l'Évaluation des Besoins de Relèvement Humain (HRNA) a permis de produire une analyse détaillée des besoins à court terme des communautés et un plan d'action à mettre en œuvre sur une période de 18 mois, dont les résultats et les programmes sont chiffrés.

Des priorités sont définies dans les activités de relèvement immédiat afin de répondre au mieux aux besoins les plus pressants des communautés en les consolidant autour des axes prioritaires du Gouvernement suivants : la gouvernance, le développement territorial, la réduction des risques, la gestion de l'environnement, les secteurs sociaux, le secteur productif, les infrastructures, les thèmes transversaux et le cadre macro-économique. L'ensemble des activités prioritaires consolidées de manière cohérente autour de ces trois axes prioritaires constitue donc le Plan d'action de Relèvement.

Objectifs du Plan d'action de relèvement (RF)

L'objectif du RF est d'offrir une vision consensuelle, cohérente et concrète des actions à entreprendre pour répondre aux besoins en relèvement immédiat des communautés sur une période de 18 mois. Les objectifs poursuivis sont :

- ❑ répondre aux besoins des communautés en matière de sécurité humaine dans ses dimensions économiques et sociales ;
- ❑ appuyer et soutenir les capacités des communautés à résister aux désastres ;
- ❑ prendre le relais le plus rapidement possible de l'aide humanitaire ; et
- ❑ poser les fondations d'un relèvement à plus long terme tout en intégrant des mesures de prévention, de réduction et de gestion des risques futurs.

Télédétection spatiale : UNOSAT / JRC / World Bank – évaluation commune des dégâts

L'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) / le Programme Opérationnel pour les Applications satellitaires (UNOSAT), la Commission européenne (EC), le Centre commun de Recherche (CCR/JRC), le Centre national de l'Information géo-spatiale (CNIGS) représentant le Gouvernement haïtien et la Banque mondiale (WB) / Facilité mondiale pour la Réduction des Désastres naturels et la Récupération (GFDRR), appuyée par son consultant Image CAT, ont réalisé une évaluation détaillée, bâtiment par bâtiment, des dégâts.

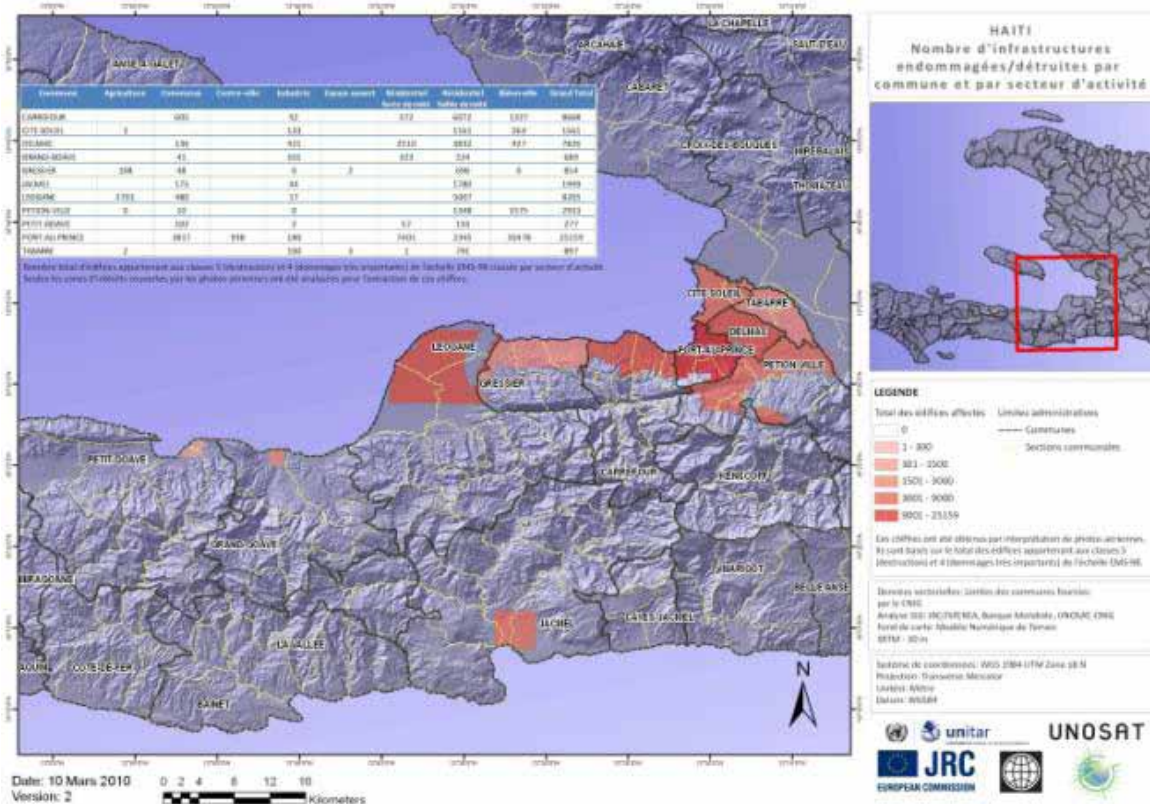
Cette analyse s'est fortement appuyée sur l'utilisation des techniques de télédétection spatiale. Jamais auparavant les potentialités des images à très haute résolution spatiale et la photographie aérienne n'ont été aussi accessibles. Des données multi-sources provenant de missions différentes telles que : WB-ImageCAT-RIT Remote Sensing Mission (données optiques à 15cm et 2 pt/m2 LiDAR), Google (données optiques à 15cm), NOAA (données optiques à 25cm), Pictométrie et des données satellitaires de GeoEye et DigitalGlobe ont permis la visualisation des dégâts à travers plusieurs types de capteurs et à différentes dates.

Ces perspectives multidimensionnelles ont été d'un intérêt inestimable pour la compréhension de l'intensité et de l'étendue des dégâts occasionnées par le séisme.

De surcroît, les avancées en matière de technologies de l'information, de réseautage social et de techniques de « crowdsourcing » ont joué un rôle crucial aussi bien dans le développement des données que dans l'évaluation des dégâts. De cet événement, GEO-CAN (Global Earth Observation – Catastrophe Assessment Network) a émergé comme une source inattendue pour l'évaluation des dégâts.

La combinaison de cette information aux données in situ a permis la validation des estimations obtenues à partir des photos aériennes. Ces dernières se sont avérées fiables pour l'identification du nombre total de structures effondrées. D'autre part, ces résultats peuvent servir d'indices pour l'estimation des dégâts de moindre intensité (ex. dégâts structurels importants et dégâts structurels modérés).

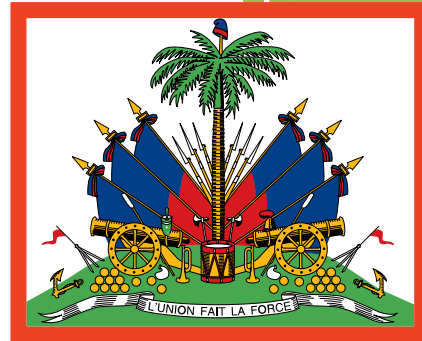
Figure 1 : Nombre d'infrastructures endommagées ou détruites



Estimation des dégâts

Les résultats de l'analyse commune UNOSAT-JRC-World Bank/ImageCat (Tableau 1) montrent qu'un peu plus de 90 000 bâtiments ont été soit complètement détruits, soit ont subi des dommages considérables à sévères (classes de dégâts 3 à 5).

Ceci représente un peu moins du tiers de l'inventaire des bâtiments dans les zones affectées. La majorité des dégâts ont eu lieu dans le secteur de Port-au-Prince. Cependant, de nombreux bâtiments ont été également détruits à Carrefour, Delmas, Léogâne et Pétionville (Figure 1). En s'appuyant sur une estimation de la superficie moyenne du plancher pour différentes catégories d'intensité d'occupation du sol, ces dégâts se traduisent, approximativement, en plus de 26 millions de mètres carrés de surface du bâti affectée, dont environ un tiers devrait être réparé ou, voire même, entièrement remplacé. Le coût total de la réparation a été estimé à environ 6 milliards de dollars US, selon le rapport d'UNOSAT-JRC-World Bank/ImageCat.



CHAPITRE I : LA CATASTROPHE



1.1. La description et l'ampleur du tremblement de terre

Le désastre

Le 12 janvier 2010, peu avant 17 heures, un tremblement de terre de magnitude 7,3 à l'échelle de Richter a secoué Haïti pendant 35 secondes. C'est le plus puissant séisme qui a frappé le pays depuis 200 ans. L'hypocentre du séisme était proche de la surface terrestre (10 km de profondeur) et son épicentre était proche de la ville de Léogâne, à environ 17 km au sud-ouest de la capitale de Port-au-Prince dans le Département de l'Ouest. Les effets ont été ressentis dans les Départements de l'Ouest, du Sud-Est et des Nippes. La zone métropolitaine de Port-au-Prince (incluant les communes de Port-au-Prince, Carrefour, Pétienville, Delmas, Tabarre, Cité Soleil et Kenscoff) a subi des dégâts extrêmement importants. La ville de Léogâne a été détruite à 80 %.

Le séisme a créé une situation sans précédent, amplifiée par le fait qu'il a touché la zone la plus peuplée du pays ainsi que son centre économique et administratif. La situation est d'autant plus tragique que le pays a connu depuis trois années un élan de stabilisation de la situation sociopolitique, de sécurité, de croissance économique et de début d'amélioration des conditions de vie des populations.

L'impact

L'impact humain

L'impact humain est immense. Environ 1,5 million de personnes, représentant 15 % de la population nationale, ont été affectées d'une façon directe. Plus de 220 000 ont perdu la vie et plus de 300 000 ont été blessées. Environ 1,3 million vivent dans des abris provisoires dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Plus de 500 000 ont quitté les zones sinistrées pour trouver refuge dans le reste du pays. Il en résulte donc une exacerbation des difficultés déjà existantes pour l'accès à la nourriture et aux services de base. En frappant au cœur l'économie et l'administration haïtienne, le séisme a touché de façon aiguë les capacités humaines et institutionnelles des secteurs public et privé, ainsi que des partenaires techniques et financiers internationaux et de certaines Organisations Non Gouvernementales (ONG).

L'impact sur les infrastructures

La destruction des infrastructures est massive. Environ 105 000 résidences ont été totalement détruites et plus de 208 000 endommagées. Plus de 1 300 établissements d'éducation, plus de 50 hôpitaux et centres de santé se sont effondrés ou sont inutilisables. Le port principal du pays est rendu partiellement inopérant. Le Palais présidentiel, le Parlement, le Palais de Justice, la majorité des bâtiments des Ministères et de l'administration publique sont détruits.

L'impact sur l'environnement

Alors que les indicateurs environnementaux étaient déjà au rouge, le séisme est venu augmenter la pression sur l'environnement et les ressources naturelles.

La vulnérabilité d'Haïti aux catastrophes naturelles

L'impact disproportionné du séisme indique le niveau extrême de vulnérabilité du pays face aux chocs exogènes. Parmi tous les petits États insulaires en développement, Haïti est le pays ayant le plus haut indice de vulnérabilité aux cyclones⁵. Située au milieu du bassin des Caraïbes, 96 % de la population

Tableau 2 : Résumé des quatre derniers désastres en Haïti

Événement	PIB affecté	Personnes affectées	Morts
2004 Cyclone Jeanne	7 % du PIB	300 000	5 000
2007 Cyclones Dean et Noël	2 % du PIB	194 000	330
2008 Cyclones Fay, Gustav, Hanna, Ike	15 % du PIB	1 000 000	800
2010 Séisme	100 % du PIB	2 000 000	222 500
TOTAL		3 494 000	228 630

⁵ La réduction des risques de catastrophes : Un défi pour le développement. PNUD- Rapport Mondial 2004.

⁶ Banque mondiale : Hotspots des Désastres naturels, Une Analyse globale du Risque (Washington, D.C., 2005)

haïtienne vit constamment sous le risque de 2 ou plus d'aléas⁶. Et plus récemment, Haïti a été identifié comme un des pays les plus vulnérables pour les changements climatiques. Ces constats sont confirmés par les tendances alarmantes en matière de succession des désastres : 56 catastrophes reconnues internationalement dont 20 majeures au cours du 20^e siècle et 4 catastrophes majeures au cours de la dernière décennie seulement :

Les Aléas

Haïti est exposé à des cyclones de mai à novembre, qui, par le vent, les inondations, les glissements de terrain et les coulées de boue qu'ils entraînent, causent des dommages considérables. (Les trajectoires des cyclones sur les 150 dernières années : voir la figure 2).

Outre les menaces hydrométéorologiques, Haïti est situé dans une zone sismiquement active. Son territoire est ainsi coupé par quatre lignes de faille qui peuvent produire des séismes de forte magnitude. La période de retour est estimée à 150-200 ans avec les deux plus grandes villes du pays, Port-au-Prince et Cap Haïtien situées directement sur les failles. Les autres villes de province comme Les Cayes, Jacmel, Léogâne, Fort Liberté et Ouanaminthe sont également très proches des failles.

Les facteurs de vulnérabilité

A eux seuls, ces événements naturels adverses ne peuvent expliquer les désastres observés. C'est la vulnérabilité extrême du pays qui multiplie l'ampleur des impacts enregistrés. Un des facteurs principaux est la faiblesse qui découle de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, avec 39 % de la population et 66 % du PIB concentrés dans le département de l'Ouest seulement. La carte d'inondation de la zone métropolitaine illustre bien ce cas.

Le déboisement et la présence de communautés installées en contrebas des bassins versants, dans des plaines susceptibles d'inondation, sont des facteurs qui contribuent à accroître encore davantage la vulnérabilité du pays. La forte densité de la population d'Haïti en milieu urbain ajoutée à la multiplication des bâtiments de construction précaire et à la fragilité globale des infrastructures augmentent la vulnérabilité face aux tremblements de terre.

En plus de cette vulnérabilité environnementale, certains facteurs sociaux, comme la pauvreté, l'instabilité politique, l'urbanisation rapide et la fragilité de l'Etat aggravent, en Haïti, les conséquences néfastes des événements naturels.

1.2. Le contexte social et économique d'Haïti

Contexte politique et social

Depuis le retour à la constitutionalité en 2006, le pays a fait des progrès considérables pour consolider les acquis de la démocratie, comme l'attestent les élections sénatoriales, législatives et communales qui ont eu lieu tout au long de ces quatre dernières années. En outre, le dernier remaniement de Gouvernement s'est fait sans qu'il y ait eu une instabilité politique comme cela avait été le cas par le passé. Bien que la sécurité reste fragile, les zones où la violence régnait, comme Cite Soleil, sont actuellement contrôlées par l'État, et les enlèvements ont diminué de manière significative.

Population et pauvreté

La population haïtienne est estimée aujourd'hui à plus de 10 millions d'habitants⁷, avec une forte concentration de la population dans les plaines côtières et les vallées comme à Port-au-Prince. Une enquête provisoire de l'emploi menée par l'IHSI en 2007 laisse apparaître un fort accroissement de la pauvreté dans l'aire métropolitaine comparée aux chiffres de la dernière enquête des ménages, ceci en contraste avec une réduction du taux de pauvreté en général. La pauvreté en zone rurale reste la plus élevée cependant.

⁷ Ceci représente plus qu'un doublement de la population depuis 1975. Tendances et Perspectives de la Population d'Haïti au niveau des Départements et Communes-MEF-IHSI-Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS), Février 2009.

La plupart des Haïtiens n'ont pas de retraite, de sécurité sociale ni d'épargne. La répartition des revenus en Haïti est particulièrement inégalitaire : près de la moitié du revenu national va au décile supérieur de la population tandis que les deux derniers déciles de la population reçoivent moins de 2 % du revenu national. L'Indicateur de Développement Humain (IDH) d'Haïti, classée 142e, atteint 0,532, ce qui situe le pays au 149e rang sur 189 pays selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain de 2009. L'IDH, qui prend en compte l'espérance de vie à la naissance, le taux d'alphabétisation, l'espérance de vie des adultes, le taux de mortalité infantile et le taux de malnutrition infantile, illustre aussi la généralisation de la pauvreté.

Cadre économique

Malgré les chocs économiques et les cyclones qui ont frappé Haïti en 2008, l'économie a rebondi en 2009, ce dont témoignent les indicateurs macroéconomiques. Ces améliorations ont été constatées dans un contexte marqué de progrès importants en matière de gestion macro-économique, notamment (i) l'adoption et la mise en œuvre du DSNCRP ; (ii) une série de revues satisfaisantes du programme FRPC du FMI ; (iii) l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative pour les Pays très endettés (PPTE) qui, avec l'initiative ADM, a permis l'effacement de la dette externe d'Haïti d'un montant de 1,2 milliards de dollars US ; et (iv) l'adhésion à l'accord de partenariat avec l'Union européenne. Enfin, ces progrès ont été soutenus par des réformes structurelles dans les domaines de la lutte contre la corruption, des finances publiques et de la passation de marchés publics.

En 2007, le produit intérieur brut (PIB) de l'économie haïtienne a augmenté de 3,2 % alors que le déficit fiscal représentait 1,6 % du PIB. L'inflation (7,9 % en glissement annuel septembre-septembre) et le déficit en compte courant (1,3 % du PIB) semblaient refléter une performance macroéconomique relativement stable de l'économie du pays. Les estimations préliminaires de l'année fiscale 2008 révélaient, en outre, une progression en termes réels des revenus (5,5 %), avec un dynamisme (64 %) et une pondération (11 % contre 7 % en 2007) sensiblement supérieurs aux dons.

De plus de 30 % au début des années 1990, la contribution du secteur agricole au PIB réel (y compris élevage, sylviculture et pêche) est passée à 25,2 % en 2007. En 2007, la contribution de l'industrie au PIB (incluant la construction) a été d'environ 25 % et celle du commerce (incluant les hôtels et les restaurants) de 27 % du PIB. Le secteur primaire est le premier en termes d'emploi avec presque 50 % de la population active. L'industrie fournit 10,4 % des emplois et le commerce, le tourisme et le transport emploient 28 % de la population. Les estimations montrent que 90 % du total des travailleurs dans l'industrie et le commerce sont dans le secteur informel.

Liens entre pauvreté, environnement et vulnérabilité aux désastres

La crise environnementale en Haïti est soutenue par la pauvreté. Celle-ci a eu un impact profondément négatif sur l'environnement et la vie de la population. La vulnérabilité aux risques de désastres en Haïti aura une tendance à croître, à moins que les problèmes liés aux moyens de subsistance de base soient traités. La déforestation combinée à la vulnérabilité cyclonique a aggravé la dégradation environnementale, affectant la productivité agricole, amplifiant la pauvreté en zone rurale et poussant les populations à migrer. Ceci explique en partie l'augmentation de la pauvreté dans les villes et la détérioration des conditions du milieu environnemental. Le changement climatique risque d'exacerber ce cercle vicieux. Le Gouvernement est déjà engagé dans un vaste programme d'amélioration de la gestion des ressources naturelles et intégrée des bassins versants. La solution à long terme est le développement économique qui sera bénéfique pour les pauvres tout en protégeant leurs ressources naturelles de base ou leur capital naturel.

Avant la catastrophe du 12 janvier, peu de mesures avaient été prises pour la réduction de l'exposition au risque sismique ; cependant, dans un processus de meilleure gouvernance de gestion de crises comme de prévention des désastres, Haïti a entamé des efforts clés pour une préparation plus efficace.

1.3 La réponse du gouvernement et de la communauté internationale

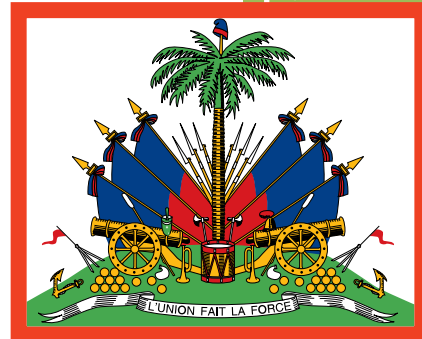
En réponse au séisme, le gouvernement a mis très rapidement en place un dispositif de coordination avec la communauté internationale. Le conseil des ministres s'est réuni quotidiennement, puis deux fois par semaine avec la communauté internationale, pour assurer la coordination des appuis. En termes opérationnels, le gouvernement a créé le 15 janvier 6 groupes de travail mixtes société civile-gouvernement pour assurer la coordination des interventions dans les secteurs de la santé, de l'aide alimentaire, de la distribution de l'eau, des carburants et de l'énergie, des abris provisoires et de la reconstruction, et de la sécurité. Chacun de ces groupes est dirigé par un Ministre ou par un haut fonctionnaire de l'État. Par ailleurs, sur le plan géographique, un ministre a été affecté à chaque commune ou groupe de communes pour assurer la coordination des actions et pour l'appui aux mairies et aux équipes de terrain.

Les principales actions concrètes entreprises par le Gouvernement avec le soutien de la Communauté Internationale ont visé à assurer un approvisionnement en eau potable à la population urbaine, à organiser des distributions massives d'aide alimentaire pour les populations démunies (un million de bénéficiaires visés), à offrir la possibilité d'un transport gratuit vers les villes de province à ceux qui souhaitaient repartir vers leur région d'origine, à mettre en place une campagne de vaccination contre le tétanos, la rougeole, la diphtérie et la rubéole dans les camps spontanés et à organiser l'implantation dans la région métropolitaine de 4 sites destinés à accueillir les populations ayant perdu leur maison et résidant actuellement dans la rue. Au moment de la rédaction de ce document, aucune épidémie ne s'est déclarée, toute la population urbaine a accès à l'eau potable, et les distributions d'aide alimentaire se font dans un calme relatif, sans débordements majeurs à déplorer.

La communauté internationale a mis en place une réponse humanitaire rapide et ciblée sur les besoins fondamentaux liés à la survie des populations sinistrées.







Chapitre II: Impacts et Besoins Socio-Economiques Generaux



2.1 Résumé de l'évaluation des dommages, des pertes et des besoins

La valeur totale des dommages et des pertes causés par le tremblement de terre du 12 Janvier 2010 est estimée à 7 804 milliards de dollars US, ce qui équivaut à environ 100 % du produit intérieur brut du pays en 2009. De fait, depuis 35 ans d'application de la méthodologie d'estimation des dommages et des pertes DALA, c'est la première fois que le coût d'un désastre est aussi élevé par rapport à taille de l'économie, au PIB d'un pays.

La plupart des dommages et pertes ont été subis par le secteur privé (5 722,5 milliards de dollars US, soit 70 % du total), tandis que la part du secteur public s'élève à 2081,4 milliards de dollars US, soit 30 %.

La valeur des actifs matériels détruits, entre autres les unités de logement, les écoles, les hôpitaux, les bâtiments, les routes et les ponts, les ports et les aéroports, a été estimée à 4 302 milliards de dollars US (55 % des effets totaux de la catastrophe). La variation des flux économiques (perte de production, réduction des chiffres d'affaires, perte d'emploi et de salaires, augmentation des coûts de production, etc.) atteint 3,561 milliards de dollars US (équivalent à 45 % du total).

Le logement est sans aucun doute le secteur le plus touché par le séisme compte tenu du fait que les dommages totaux s'élèvent à 2,3 milliards de dollars US. Ce chiffre comprend la valeur de la destruction d'unités de logements de différents types et qualités, la valeur des maisons partiellement endommagées et les biens des ménages. Il faut d'ailleurs préciser que les pertes pour le logement sont estimées à 739 millions de dollars US et impliquent le coût de la fourniture d'abris temporaires, le coût de démolition et la valeur des pertes locatives. Le secteur du logement représente donc approximativement 40 % des effets du séisme. Les autres secteurs, par ordre d'importance décroissante en ce qui concerne les effets subis, sont ceux du commerce (dommages et pertes de 639 millions de dollars US, soit 8 % du total), les transports (596 millions de dollars US) et les bâtiments de l'administration publique/ infrastructures urbaines et communautaires (595 millions de dollars US) et l'éducation et la santé (avec une moyenne de 6 % du total).

La valeur totale des besoins s'élève à 11,5 milliards de dollars US et se répartit comme suit : 52 % pour les secteurs sociaux, 15 % pour les infrastructures, logement compris, et 11 % pour l'environnement et la gestion des risques et des désastres. L'estimation des besoins a été réalisée comme décrite ci-dessus, à partir de la compilation du travail des huit équipes thématiques. (Ces estimations n'ont pas encore bénéficié d'un arbitrage, ni d'une priorisation et d'une validation du gouvernement. Cela ne constitue que la première étape d'un travail plus approfondi pour la conférence des bailleurs de fond prévue à New York pour le 31 mars 2010.)

Besoins de relèvement et de reconstruction sur la base de la méthodologie DALA

Ces besoins résultent exclusivement de ceux qui résultent du tremblement de terre et comprennent :

- i) les besoins financiers pour garantir le rétablissement du niveau d'activité économique – aux niveaux sectoriel, macro-économique et personnel ou des ménages – et du niveau de bien-être et de conditions de vie qui prévalait avant que la catastrophe ne se produise, ii) les besoins financiers pour la reconstruction et la réparation d'actifs matériels de la zone touchée qui ont été entièrement ou partiellement détruits, en utilisant une stratégie de construction améliorée qui tient compte des normes résistant aux catastrophes pour « mieux reconstruire ».

Les besoins en matière de relèvement et de reconstruction ont été tirés d'une analyse détaillée et quantitative des dommages et des pertes estimés présentées dans un chapitre précédent. Les besoins en matière de relèvement sont identifiés comme, d'une part, le montant des ressources nécessaires pour ramener l'économie à des niveaux de performance normaux, tel qu'indiqué ci-dessus, et ils requièrent habituellement des montants qui sont équivalents à une fraction des pertes de production estimées dans chaque secteur d'activité économique ; et d'autre part, les ressources nécessaires pour répondre aux besoins temporaires de dépenses plus élevées essentielles en l'absence des actifs qui ont été détruits. En

Tableau 3 : Résumé des dommages et des pertes

Thèmes/ Sous-thèmes	Dommages			Pertes		
	(millions de dollars US)			(millions de dollars US)		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Environnement & gestion des risques et des désastres	3,00	0,00	3,00	321,40	175,00	496,40
Secteurs sociaux	153,8	805,40	959,40	197,8	355,60	553,30
Eau et assainissement	20,9	13,10	34,00	8,4	193,00	201,40
Santé	94,7	101,70	196,40	187,7	86,10	273,70
Éducation	38,2	395,60	434,00	1,7	41,50	43,20
Sécurité alimentaire et nutrition	0,00	295,00	295,00	0,00	35,00	35,00
Infrastructures	621,90	2 538,60	3 166,7	774,2	520,60	1 294,8
Logement	0,00	2 333,2	2 333,2	459,4	279,3	738,7
Transport	188,50	118,6	307,1	91,6	197,50	289,1
Télécommunications	66,00	28,00	94,00	24,00	22,00	46,00
Énergie	20,8	0,00	20,8	37,23	0,00	37,23
Infrastructures urbaines communautaires	352,80	58,80	411,6	162,00	21,8	183,8
Secteurs productifs	3,1	394,00	397,10	0,00	933,30	933,30
Agriculture	3,1	49,9	53,00	0,00	96,0	96,00
Industrie	0,00	74,6	74,6	0,00	267,7	267,7
Commerce	0,00	148,7	148,7	0,00	490,6	490,6
Finance et banque	0,00	98,2	98,2	0,00	0,00	0,00
Tourisme	0,00	22,6	22,6	0,00	79,0	79,00
Total	781,80	3 738,00	4 526,2	1293,4	1 984,50	3 277,8

ce qui concerne les dépenses de ces derniers, le coût très élevé de la fourniture à la population déplacée d'abris temporaires, d'eau et d'assainissement ainsi que d'autres services de base y sont inclus et dureront pendant une période minimale de quatre ans requise pour reconstruire le secteur du logement, quoique de façon décroissante dans le temps¹.

Les besoins pour la reconstruction représentent le montant des ressources nécessaires pour construire, rénover ou réparer les actifs matériels qui ont été détruits par le séisme. Conformément à la stratégie de reconstruction pour «mieux reconstruire», la valeur estimée des dégâts est révisée à la hausse afin de tenir compte des améliorations de la qualité, de l'adoption de normes de conception et construction résilientes aux catastrophes et, dans certains cas, de la délocalisation d'activités dans des zones de sécurité. En outre, compte tenu du fait que la reconstruction prendra au moins quatre ans pour être achevée, les taux d'inflation ont été introduits dans les besoins.

Les besoins estimés couvrent l'ensemble de la société et de l'économie haïtiennes qui a été affecté par le tremblement de terre, et ils incluent les besoins des secteurs public et privé. Dans le cas du secteur public, les besoins du gouvernement central et local sont identifiés. Un soutien et une orientation du secteur public seront nécessaires pour s'assurer que les besoins du secteur privé sont pris en compte et traités de manière efficace.

Les tableaux 4 et 5 résument les besoins estimés en matière de relèvement et de reconstruction par secteur d'activité économique et avec une ventilation entre les secteurs public et privé. Un total de 2,942 milliards de dollars US est nécessaire pour répondre aux besoins de relèvement, de 2010 à 2013. Un total de 6,028 milliards de dollars US est nécessaire pour les efforts de reconstruction. Deux questions sont à souligner ici : Tout d'abord, que (i) les besoins de relèvement humains et au niveau des communautés, tels que définis par les cellules de l'ONU et inclus dans l'appel d'urgence publié par les agences des Nations Unies, sont inclus dans le montant du total des besoins. En second lieu, que (ii) les activités de relèvement et de reconstruction doivent être lancées simultanément.

Les modalités d'intervention sont essentiellement de deux ordres : i) l'exécution par les gouvernements, soit en utilisant les unités du gouvernement central ou local et ii) l'exécution par le secteur privé, reposant sur les lignes de crédits et de subventions ouvertes exclusivement pour le financement du relèvement et de la reconstruction après la catastrophe. Bien que le gouvernement central n'ait pas un rôle direct dans l'exécution d'initiatives privées pour le relèvement et la reconstruction, il dispose d'un rôle de premier plan dans la promotion de la délivrance de lignes de crédit spéciales à travers la Banque centrale et le système bancaire privé, et dans la promotion pour l'obtention de subventions de trésorerie provenant des partenaires au développement pour les canaliser vers le secteur privé en aide aux micro-entrepreneurs qui ne sont pas solvables notamment en vue d'appuyer, avec l'aide des PTF, des micro-entreprises en difficulté à la suite du séisme.

Au total, les besoins de relèvement et de reconstruction s'élèvent à 11.5 milliards de dollars US pour la période de 2010 à 2013, avec une ventilation annuelle comme suit :

Les estimations ci-dessus ne comprennent pas une analyse de la capacité d'exécution d'Haïti, à la fois pour la gestion et le décaissement des fonds et pour les volumes d'activité de reconstruction. Sur ce dernier point, une analyse très sommaire révèle que la capacité du secteur de la construction est telle qu'il peut fournir un montant annuel d'environ 400 millions de dollars US, ce qui indique que pour le programme de relèvement et de reconstruction, il sera nécessaire d'importer de la capacité de construction supplémentaire provenant d'autres pays.

¹ Dans d'autres types de catastrophes, la fourniture d'abris temporaires et de services essentiels à la population qui est aujourd'hui sans abri et qui a été déplacée exige habituellement une période de temps relativement courte. Cependant, dans le cas d'Haïti, l'ampleur des efforts de reconstruction est si grande, les capacités locales existantes étant relativement limitées, que le coût de ces activités est très élevé.

Tableau 4 : Estimation du total des besoins de relèvement après la catastrophe

Secteur	Activité de relèvement	Millions de dollars US				
		Total	2010	2011	2012	2013
Logement	Total Logement	771,3	285,0	255,0	160,0	75,0
	Coûts des abris	551,3	160,0	160,0	160,0	75,0
	Démolition	220,0	125,0	95,0		
Éducation	Total Éducation	4,1	4,1			
	Démolition	1,8	1,8			
	Coût des heures supplémentaires des enseignants	2,3	2,3			
Santé	Total Santé	306,6	162,0	118,0	27,0	
	Hôpitaux temporaires	50,5	20,0	20,0	11,0	
	Coûts de personnel additionnels	25,3	10,0	10,0	5,0	
	Fournitures médicales	19,4	12,0	8,0		
	Financement	51,2	20,0	20,0	11,0	
	Coûts de santé supérieurs (vaccinations, contrôle vectoriel, etc.)	160,3	100,0	60,0		
Transport	Total Transport	231,7	194,9	38,0		
	Réhabilitation temporaire	63,4	50,0	14,0		
	Réhabilitation des routes, 1 an	3,2	3,2			
	Coûts de transport supérieurs, 3 ans	61,1	61,1			
	Réparation urgente des ports, 1 an	1,1	1,1			
	Location de barges, 2 ans	7,4	7,4			
	Coûts opérationnels supérieurs, 2 ans	64,0	40,0	24,0		
	Installation aéroportuaire provisoire, 1 an	29,5	30			
	Coûts de démolition, 1 an	2,1	2,1			
Eau et assainissement	Appui budgétaire	231,6	80,0	80,0	72,0	
	Distribution d'eau	231,6	80,0	80,0	72,0	
Gouvernance	Appui budgétaire	210,9	75,0	70,0	65,9	
	Coûts opérationnels	210,9	75,0	70,0	65,9	
Environnement	Appui budgétaire	544,5	250,0	272,0	73,0	
	Enlèvement et élimination des gravats	352,0	250,0	152,0	0,0	
	Gestion des déchets	192,5	0,0	120,0	73,0	
Agriculture		36,5	36,5			
	Fourniture de semences pour la saison suivante	12,5	12,5			
	Outils pour les agriculteurs	24,0	24,0			
Industrie	Subventions et prêts à taux réduits pour la capitalisation	80,3	75,0	5,0		
Commerce	Crédit pour la recapitalisation, l'allègement fiscal temporaire	122,7	100,0	25,0		
Tourisme	Crédit pour la recapitalisation, l'allègement fiscal temporaire	19,8	20,0			
Assistance alimentaire		276,0	276,0			
	Zones urbaines	180,0	180,0			
	Zones rurales	96,0	96,0			
Trésorerie pour programmes de travail		47,2				
TOTAL		2 942	1 606	863	398	75

Tableau 5 : Estimation du total des besoins de reconstruction post-sismique

Secteur	Activité de Reconstruction	Millions de dollars US				
		Total	2010	2011	2012	2013
Logement	Total Logement	3 247,0	1 250,0	1 054,0	500,0	444,0
	Reconstruction de logements	1 943,3	500,0	500,0	500,0	444,0
	Réparation de logements	719,1	400,0	319,0		
	Repositionnement des biens ménagers	584,6	350,0	235,0		
Éducation	Total Éducation	600,1	330,0	211,0	60,0	
	Reconstruction d'écoles	329,9	150,0	120,0	60,0	
	Réparation d'écoles	189,2	120,0	70,0		
	Matériel d'éducation, fournitures	81,0	60,0	21,0		
Santé	Total Santé	294,4	140,0	120,0	35,0	
	Reconstruction des installations	239,7	120,0	100,0	20,0	
	Meubles, équipements	54,6	20,0	20,0	15,0	
Transport	Total Transport	324,8	275,0	50,0		
	Réparation de routes urbaines	100,0	75,0	25,0		
	Repositionnement des véhicules	124,5	100,0	25,0		
	Réparation de routes primaires	22,8	23,0			
	Réparation de routes secondaires	0,9	1,0			
	Ponts	13,5	14,0			
	Équipement	0,7	1,0			
	Ports	51,6	50,0			
	Aéroports	10,7	11,0			
Eau et assainissement	Reconstruction des systèmes d'eau	52,4	50,0	3,0		
Gouvernance	Reconstruction d'immeubles	916,7	400,0	400,0	117,0	
Agriculture	Reconstruction de canaux d'irrigation	2,8	3,0			
Industrie	Prêts pour la reconstruction	106,7	80,0	27,0		
Commerce	Prêts pour la reconstruction	212,6	150,0	63,0		
Tourisme	Prêts pour la reconstruction	38,5	30,0	8,5		
Télécommunications	Reconstruction du système de télécommunications	113,5	100,0	14,0		
Énergie	Reconstruction du système électrique	15,3	15,0			
Bancaire	Reconstruction des banques	103,1	90,0	13,0		
TOTAL		6 028	2 912	1 964	712	444

Tableau 6 : Total des besoins de relèvement et de reconstruction

	Besoins estimés (millions de dollars US)				
	2010	2011	2012	2013	Total
Relèvement	1 606	863	398	75	2 942
Reconstruction	2 912	1 964	712	444	6 032
TOTAL	4 518	2 827	1 110	519	8 973

2.2 Impact du séisme et besoins pour la refondation d'Haïti

Besoins financiers de relèvement et de reconstruction sur la base des groupes de travail du PDNA

La valeur totale des besoins s'élève à 12,2 milliards de dollars US et se répartit comme suit : 52 % pour les secteurs sociaux, 15 % pour les infrastructures, logement compris, et 11 % pour l'environnement et la gestion des risques et des désastres. L'estimation des besoins a été réalisée comme décrite ci-dessus, à partir de la compilation du travail des huit équipes thématiques. (Ces estimations n'ont pas encore bénéficié d'un arbitrage, ni d'une priorisation et d'une validation du gouvernement. Cela ne constitue que la première étape d'un travail plus approfondi pour la conférence des bailleurs de fond prévue à New York pour le 31 mars 2010.)

Figure 18 : Besoins proposés par thème (jusqu'à 3 ans) (sur la base des groupes de travail du PDNA))

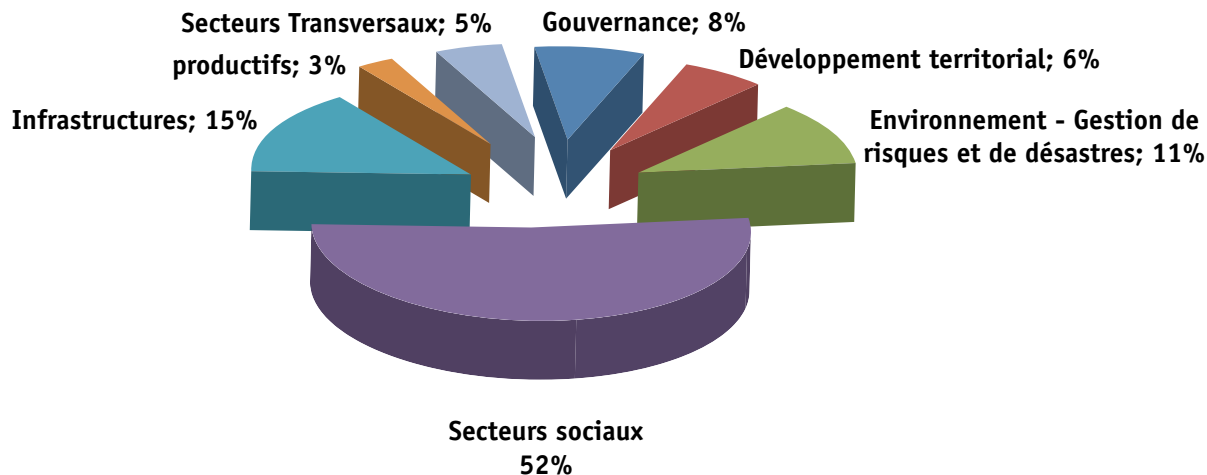


Tableau 7 : Résumé du total des besoins (sur la base des groupes de travail du PDNA)

	(6 MOIS sept 2010)	(18 MOIS sept 2011)	3 ans	Total 0-3 ans
Total	1 477,5	3 086,0	7 627,0	12 191,0
Gouvernance	329,3	374,3	215,0	918,6
État de droit/Justice/Sécurité	40,0	215,5	200,0	455,5
Processus démocratique	40,3	35,2	0,00	75,5
Gouvernance administrative et services publics	249,0	123,6	15,0	387,6
Développement territorial	0,00	192,0	533,0	725,0
Aménagement du territoire	0,00	46,0	118,0	164,0
Gestion du foncier	0,00	54,0	100,0	154,0
Décentralisation/Déconcentration	0,00	92,0	315,0	407,0
Environnement - Gestion de risques et de désastres	60,1	345,4	980,2	1 385,7
Gouvernance environnementale	3,0	15,0	12,5	18,0
Gestions des ressources et de l'espace	10,0	58,5	380,8	449,3
Pollution et nuisances	43,1	221,9	472,9	737,9
Gestion des risques et des désastres	4,0	50,0	126,5	180,5
Secteurs sociaux	900,4	1 547,0	3 928,9	6 376,3
Santé	283,0	500,0	708,0	1 491,0
Éducation	449,3	465,4	1 685,1	2 599,8
Sécurité alimentaire et nutrition	21,0	299,1	399,5	719,6
Eau et assainissement	95,4	199,2	776,9	1 071,5
Sports et loisirs	11,4	22,8	258,5	292,7
Culture	40,3	60,5	100,9	201,7
Infrastructures	124,9	417,4	1 295,1	1 837,5
Logement	5,2	149,8	505,0	660,0
Infrastructures urbaines et communautaires	0,7	68,0	96,6	165,3
Transport	29,7	118,8	448,0	596,5
Énergie	83,3	71,8	192,2	347,3
Telecom	6,0	9,0	53,3	68,3
Secteurs productifs	14,7	105,7	204,5	327,5
Agriculture et pêche	6,9	13,7	20,5	41,1
Tourisme	1,7	16,2	25,7	43,6
Commerce et industrie	6,1	75,8	151,7	233,6
Emploi	14,9	2,6	6,6	24,1
Transversaux	48,1	101,8	458,0	607,8
Jeunes	45,0	93,0	440,5	578,5
Genre	2,8	8,4	16,9	28,1
Personnes vulnérables et protection sociale	0,2	0,3	0,6	1,1
Gestion de l'information	0,1	0,0	0,0	0,1

2.3 Thèmes transversaux

Situation avant le séisme

Avant le séisme, les droits humains essentiels – droits au travail, à la sécurité, à la protection contre l'exploitation, à la non-discrimination, à la santé, à l'éducation, à un traitement équitable et à l'égalité des sexes – de beaucoup de Haïtiens n'étaient pas reconnus. Selon une enquête sur la jeunesse d'Haïti (FAFO, 2009), 35 % des 15-24 ans n'avaient pas d'emploi. La majorité se consacrait à des tâches domestiques non rémunérées, principalement les filles et jeunes femmes. Un document relatif aux « Politiques publiques en matière de Jeunesse, de Sports et de Civisme » était en préparation, en conformité avec la Convention internationale sur les droits des enfants.

La protection sociale en Haïti est sans rapport avec les besoins. Sa couverture exclut les travailleurs du secteur informel et la paysannerie et ne prend pas en compte le chômage ni l'handicap. Les diverses institutions de protection ne sont pas unifiées. Elles servent des prestations faibles à un faible nombre de bénéficiaires. Ainsi, l'Office d'Assurance Travail, Maladie et Maternité (OFATMA) compte seulement 58 000 assurés pour l'essentiel à Port-au-Prince. L'ONA (Office National d'Assurance Vieillesse) compte près de 400 000 assurés et verse 1 800 pensions.

En matière de genre, des actions sont engagées depuis deux décennies. Des protocoles ont été signés avec les ministères de la Justice, de la Santé et de l'Éducation pour la prise en compte du genre. La Concertation Nationale, qui engage l'État et les organisations de femmes, avec l'appui des PTF, notamment des agences des NU, assure depuis 2005 la mise en place progressive du Plan National contre la violence faite aux femmes. On constate toutefois la persistance de clauses discriminatoires dans certains textes de loi et règlements, la permanence de stéréotypes sexistes, de violences faites aux femmes. La réponse institutionnelle est faible et le budget consacré à la promotion des droits des femmes très insuffisant. La collecte de données sexo-spécifiques est encore à développer.

Le chômage touchait 35 % de la population active. Le pays compte en outre un grand nombre de travailleurs pauvres. L'emploi informel domine et concerne plus de 80 % des actifs. 40 % de l'emploi se trouve dans l'agriculture et 25 % dans les activités commerciales. La fonction publique ne concerne que 2 % des actifs.

Selon les estimations de la Banque mondiale, la pauvreté (au seuil de 2 dollars US par jour) concernerait 68 % de la population, et l'extrême pauvreté (au seuil de 1 dollar US par jour) 47 %. La pauvreté est plus accentuée en milieu rural où elle concernerait 72 % de la population. Selon l'enquête sur la jeunesse de 2009 (FAFO), 46 % des hommes et 39 % des femmes ont terminé l'école primaire. La situation est plus grave en milieu rural. Les disparités de revenu sont fortes : les 10 % les plus riches accaparent 50 % du revenu total.

La participation égalitaire des hommes et des femmes aux différentes actions de développement contribuera à la réduction des écarts, au bien-être collectif et individuel, à l'autonomie des femmes. La participation des femmes et des hommes aux décisions et à la vie publique contribue à améliorer la société, tant dans le domaine de l'éducation, que de la santé, de la régulation démographique et de la croissance économique. Il convient pour cela de déconstruire les stéréotypes qui justifient ou imposent des pensées, des comportements ou des pratiques en fonction du genre.

Impact du séisme

Le séisme a entraîné des pertes d'emplois du fait de la destruction de lieux de travail, d'équipements, de stocks, d'accès aux marchés, de sources d'énergie. Indirectement, l'emploi a été affecté par la contraction du marché, l'interruption de financements, la perte de personnel qualifié et donc de compétitivité. Onze millions de journées de travail (53 millions de dollars US) auraient ainsi été perdues dans les quatre régions affectées. Les pertes principales ont été enregistrées dans le secteur des services (éducation, santé, transport, tourisme). Les femmes ont été particulièrement affectées par les difficultés enregistrées

dans le secteur du commerce (travail à la maison, dans la rue ou sur les marchés) : 75 % des 45 000 concernées par ces activités sont affectées. 20 % de pertes de postes de travail ont été constatées dans l'administration publique.

Des bâtiments logeant les institutions liées à la jeunesse ont été endommagés : centre polyvalent, quatre centres sportifs et culturels du MJSAC... Des partenaires du secteur associatif ont également été touchés.

Les jeunes ont interrompu la fréquentation de l'école, alors que 75 000 d'entre eux sont morts suite au séisme. Dans les campements, la situation des jeunes est particulièrement fragile.

Le bureau central du ministère chargé de la condition féminine a subi des dommages considérables. L'accentuation de la promiscuité a accru les problèmes de violence sexuelle. La décapitalisation des femmes et des hommes du secteur informel et la baisse de l'activité des secteurs formels et informels ont entraîné une hausse brutale du taux de chômage. La vulnérabilité des femmes chef de famille et des autres groupes à besoins spéciaux (enfants des rues, orphelins, vieillards, invalides) s'est accrue.

On constate en outre une aggravation de la situation sanitaire.

Pour la majorité des jeunes, le déassement, le développement et le divertissement sont des concepts vides.

Cinq mille deux cent cinquante nouvelles personnes handicapées ont été enregistrées, dont 400 cas de tétraplégiques.

On a constaté 103 000 cas d'enfants sans protection familiale suite au séisme. Ils courent des risques accrus de violence et d'exploitation et n'ont accès à aucun service de base, système d'appui ou encadrement.

Enfin, le nombre de cas de sans-abri se serait accru de 250 000.

Les institutions sociales ont connu des dommages importants : des fonctionnaires sont morts et les infrastructures de ministères ont été affectées.

L'émigration des jeunes a concerné des milliers d'entre eux, vers l'étranger ou vers l'intérieur du pays. On assiste à une précarisation des conditions de vie des populations, hommes et femmes, et à une augmentation des personnes à besoins spéciaux (handicapés physiques et mentaux). On constate une diminution de la qualité des appuis et accompagnements aux personnes en situation difficile liée aux troubles affectifs résultant de la perte de proches.

Les jeunes

La stratégie de reconstruction vise à :

- Développer et mettre en œuvre une réforme du secteur incluant une politique globale concernant la jeunesse, en vue de promouvoir son bien-être et basée notamment sur les instruments internationaux en matière de droits de l'enfant ;
- Accroître l'accès des jeunes à un système de services de base (éducation, santé, information, sport et loisirs, protection) équitable, approprié, cohérent et décentralisé ;
- Améliorer la qualité de la vie professionnelle en mettant l'accent sur l'éducation et la création d'emplois (programmes d'orientation professionnelle...).

Le genre

On s'appuiera sur les plans stratégiques existants (DSNCRP, plan d'action stratégique du ministère de la Condition féminine...). On insistera sur :

- La recapitalisation et la pleine participation des femmes au processus de reconstruction ;
- La reconstitution des capacités des femmes et de leurs organisations ;
- La sécurité des femmes et des filles, et leur accès à la Justice ;

- La participation des femmes aux espaces de décision et à la vie politique ;
- Le renforcement des capacités des institutions étatiques et citoyennes de promotion des droits des femmes ;
- La promotion de l'égalité des chances des filles et des garçons en matière d'éducation ;
- La promotion de services de santé, notamment de la reproduction, tenant compte des besoins spécifiques des femmes.

Les populations vulnérables, les besoins spéciaux et la protection sociale

Les pauvres ont été les plus fortement frappés et ont besoin d'une réponse immédiate et ciblée. À court terme, il s'agira de réduire le nombre d'enfants séparés de leur famille ; d'améliorer les conditions de vie des personnes du troisième âge et des handicapés victimes du séisme ; de rétablir des services en faveur des PVVIH et de réduire le risque de transmission du VIH ; de créer un système de protection sociale de base (SPSB) ; de créer un système d'information unifié pour tous les programmes de protection sociale ; de mettre en œuvre un système de prévention des risques du travail et de protection des travailleurs pendant la période post-séisme.

D'une façon générale, on mettra l'accent sur les adolescents et les jeunes, les femmes et les jeunes filles. On se concentrera sur les départements de l'Ouest et du Sud-Est. En l'absence d'écoles, on veillera à développer des activités dans les campements avec le secteur associatif. On se saisira du problème des campements en zones vulnérables en saison des pluies.

Besoins

Le tableau 8 présente une estimation des coûts liés à la mise en œuvre de la stratégie de reconstruction pour les thèmes transversaux suivants : Jeunesse, Personnes vulnérables, Protection sociale, Le genre. On distingue entre les besoins à très court terme, à court terme, à moyen terme et à long terme.

Tableau 8 : Transversaux, résumé des besoins à très court, court et moyen terme

Secteur Thèmes transversaux	6 mois	18 mois	3 ans	Budget (millions de dollars US)
La jeunesse	-	87,6	266,1	353,7
Les personnes vulnérables	156,9	234,3	267,7	658,9
La protection sociale	6,07	11,8	184,5	202,37
L'emploi	14,9	2,6	6,6	24,1
Le genre	5,6	22,5	-	28,1
TOTAL	183,47	358,8	724,9	1 267,17

2.4 Conséquences et besoins par secteur

Gouvernance

État de droit, Justice et Sécurité

Situation avant le séisme

Avant le séisme, l'État de droit et les secteurs de la justice et de la sécurité étaient dans une situation difficile. Les réformes mises en œuvre, notamment les lois de 2007, ont eu peu d'impact : l'accès au service public de la Justice demeure très difficile. L'efficacité du système est faible et l'indépendance de la Justice reste problématique. En matière de sécurité, si la réforme de 2006 a amélioré la situation, les moyens tant humains que matériels restent très insuffisants. L'administration pénitentiaire est caractérisée par des infrastructures d'accueil insuffisantes où s'entassent 80 % de détenus en détention provisoire. Le personnel est insuffisant et peu formé. Les 17 prisons ne répondent nullement aux normes internationales. L'unité de

⁸ Selon une enquête réalisée par Small Arms Survey et l'Université de Michigan avec l'appui du PNUD et le gouvernement du Canada (START), 47 % des personnes ont déclaré avoir été victimes d'un délit contre la propriété après le séisme. Également, 25 % des résidents des camps ont déclaré avoir été victimes de menaces contre leur vie ou leur intégrité physique, contre 2 % avant le séisme.

la police nationale chargée de la protection des mineurs (Brigade de la protection des mineurs) dispose de moyens très faibles ne lui permettant pas de remplir son rôle protecteur.

Impact du séisme

80 % du secteur de la Justice à Port-au-Prince a été affecté par le séisme. Quarante-neuf immeubles ont été endommagés et les archives ont été largement détruites. L'activité judiciaire est sensiblement réduite. Le séisme va entraîner de nombreux contentieux du droit civil, rendus plus difficiles par l'absence de cadastre et les difficultés de l'état civil. La situation en matière de sécurité dans les camps semble se détériorer, en particulier par l'augmentation de crimes contre la propriété⁸ et la violence de genre. L'activité de la police (PNH) est amputée par les pertes humaines et matérielles. La police est insuffisamment présente dans les camps de regroupement. Il existe des risques de démotivation au sein de la police, la mise en œuvre du plan de réforme prenant nécessairement du retard. En matière pénitentiaire, face à la réduction des espaces et moyens, la situation sécuritaire va s'aggraver.

Stratégie pour la reconstruction

La stratégie de reconstruction dans ces secteurs est basée sur la remise en fonctionnement des services, sur la prévention de la violence et l'attention des besoins de la population et sur le démarrage d'une réforme en profondeur. En matière de Justice, les priorités s'énoncent :

Dans le secteur de la justice, l'accent doit être mis sur les priorités suivantes :

- Rétablissement rapide de services publics minimums de justice et de sécurité publique dans le cadre d'une réponse d'urgence. Des mesures spéciales sont à considérer pour alléger les démarches légales directement liées aux conséquences du séisme (déclarations de décès notamment).
- Protection des populations affectées et prévention de la violence, avec une attention particulière pour les groupes vulnérables (violence sexuelle, enfants non-accompagnés et restaveks). Ceci impliquera des mesures visant notamment l'assistance légale, le renforcement opérationnel de la police, le renforcement de la chaîne pénale, la réunification familiale (IBERS/BPM) et le soutien à la sécurité communautaire.
- Résolution des dysfonctionnements de la chaîne pénale et de la justice civile à travers un appui décentralisé aux juridictions, notamment en vue de prévenir l'engorgement des prisons et de s'attaquer à la corruption.
- Lancement d'un processus de réforme structurelle du système de justice haïtien (incluant les mesures nécessaires au respect des instruments internationaux ratifiés par Haïti, la remise en état des registres et de l'état civil, le renforcement des lois sur l'adoption, la réforme des codes notamment l'adoption d'un code de l'enfant dans le cadre du renouvellement du système de justice pour mineurs), avec un accent sur le développement des capacités et la formation sur la nouvelle problématique juridique.

Concernant la police, l'accent doit être mis sur les priorités suivantes :

- Dans l'immédiat, la prise en compte des conditions de travail et de vie du personnel, le maintien de l'ordre public par l'augmentation des effectifs et de leur formation et des équipements, l'acquisition des effets et matériels, l'accélération de la formation des cadres, la construction temporaire d'urgence pour l'École et l'Académie.
- Ensuite, le développement des capacités opérationnelles de la PNH et son déploiement tenant compte de la cartographie de la délinquance avec une attention plus soutenue aux groupes sociaux exposés dans le contexte de la catastrophe naturelle : personnes déplacées, enfants, personnes âgées, femmes victimes de violences, handicapées ou isolées.
- Enfin, la modernisation de l'institution (la révision du plan de réforme 2006-2011 de la PNH, la planification et le suivi des projets) apportant une prise en compte des statuts et carrières de la PNH ainsi qu'une meilleure dotation en vue de l'amélioration du service rendu à la population, dans le respect de l'éthique professionnelle et des droits humains.

Concernant les prisons, les priorités se déclinent comme suit :

Tableau 9 : État de droit, justice et sécurité, résumé des besoins de relèvement et de reconstruction

Composante	6 mois (millions de dollars US)	18 mois (millions de dollars US)	3 ans (millions de dollars US)	Besoins (millions de dollars US)
État de droit, justice et sécurité	40,0	215,5	200,0	455,6

- D'abord, la nécessité de remettre en état de fonctionnement des infrastructures existantes à travers la remobilisation et le renforcement des capacités opérationnelles en vue d'assurer la sécurité au sein des prisons et de garantir les conditions minimales répondant aux standards internationaux.
- Ensuite, il convient d'œuvrer au désengorgement des prisons par la construction à travers le territoire de nouvelles infrastructures garantissant les règles internationales relatives aux conditions de détention (séparation, périmètre, programmes de formation et de réinsertion notamment).
- Enfin, il est essentiel de développer un plan de modernisation du système carcéral adapté au processus de réforme normative et institutionnelle du système de justice et de justice juvénile ainsi qu'un programme de professionnalisation du personnel pénitentiaire et la constitution d'une banque de données numérisées en réseau avec le système d'informations judiciaires.

Le tableau 9 ci-dessous présente une estimation des coûts liés à la mise en œuvre de la stratégie de reconstruction pour le secteur, selon chaque objectif échelonné par période, allant du très court terme (6 mois) au court terme (6-18 mois) et au moyen terme (3 ans) pour un total de 455,6 millions de dollars US.

Administration publique et services publics

Situation avant le séisme

Avant le séisme, l'administration publique haïtienne souffrait déjà de graves problèmes structurels. Comme les autres institutions nationales, elle ne bénéficiait pas de la confiance de la population qui la percevait comme incapable de lui fournir des services essentiels et marquée par une corruption endémique. Le manque de compétences techniques et de rigueur et le manque de ressources limitaient fortement la capacité à répondre aux demandes de services de base des populations. Une importante réforme de l'administration publique, notamment le Programme-cadre de réforme de l'État visant la modernisation administrative et la décentralisation, était en cours.

Impact du séisme

Suite au séisme, l'administration publique a subi des pertes humaines et des dommages matériels très importants. La destruction des équipements de bureau, des dossiers et des données informatiques affectant plusieurs ministères-clefs qui se trouvaient dans ces bâtiments constitue un dommage important pour le secteur. La destruction de structures comme le Palais national, la Primature, le Parlement et le Palais de Justice constitue une perte symbolique inestimable pour la nation haïtienne.

Tableau 10 : Administration publique et services publics, résumé des besoins de relèvement et de reconstruction

Composante	6 mois (millions de dollars US)	18 mois (millions de dollars US)	3 ans (millions de dollars US)	Besoins (millions de dollars US)
Administration publique et services publics	249,0	123,6	15,0	387,6

Stratégie pour la reconstruction

L'administration publique remplira les fonctions de (i) planification stratégique des politiques publiques ; (ii) régulation des secteurs publics et privés ; (iii) prestation de services pour la mise en œuvre des politiques publiques. Les deux derniers points seront de la responsabilité de l'administration déconcentrée et décentralisée, en partenariat avec le secteur privé et les organisations de la société civile. On retiendra deux niveaux dans l'architecture de l'administration : la gestion stratégique, d'une part ; et la gestion opérationnelle d'autre part. On s'appuiera sur les principes d'imputabilité et de transparence des institutions publiques. Des salaires complémentaires pourraient être versés dans les services publics prioritaires pour lutter contre la fuite des cerveaux et renforcer le rôle régulateur de l'État. Il conviendra de restructurer les ministères et les organismes administratifs pour supprimer les duplications ; déléguer des responsabilités dans le cadre de l'administration déconcentrée dans des centres régionaux et locaux équipés ; évoluer vers un partage des pouvoirs au niveau local dans le cadre du processus de décentralisation ; renforcer les capacités humaines et généraliser l'informatisation de l'administration.

Besoins pour la reconstruction

Le tableau 10 présente une estimation des coûts liés à la mise en œuvre de la stratégie de reconstruction pour le secteur, selon chaque objectif échelonné par période allant du très court terme (6 mois) au moyen terme (3 ans) pour un total de 387,62 millions de dollars US.

Processus démocratique

Situation avant le séisme

Le pays connaissait une stabilité politique dans un contexte sociopolitique fragile. Le Président ne disposait pas de majorité parlementaire. Le bilan législatif était faible. Le renouvellement de l'Assemblée et du tiers du Sénat devait être effectif le 28 février 2010.

La base des partis politiques est faible. Le CEP est considéré par une majorité de députés et par les partis politiques comme aligné sur l'exécutif. La société civile est fragmentée et son impact sur la scène politique est fragile. Les institutions constitutionnelles de 1987 n'ont jamais été totalement mises en place.

Impact du séisme

Le séisme a mis à nu les faiblesses de la classe politique. Des propositions de « refondation » de l'État sont avancées, destinée notamment à organiser une sortie de crise dans un cadre constitutionnel nouveau. Mais les avis sont partagés. L'opposition s'estime exclue du processus démocratique. Le CEP est incapable de poursuivre le processus électoral. Les décès et déplacements de population compliquent le processus électoral. Les acteurs de la société civile s'attendent à être consultés dans le cadre de la préparation du PDNA. Les immenses besoins des populations sinistrées les conduisent à jeter un regard critique sur l'État. Le malaise politique et social est profond et lié à un problème de confiance envers la capacité du gouvernement et de l'administration publique à répondre aux besoins immédiats des populations sinistrées, particulièrement ceux des femmes et des enfants dans les camps de fortune.

Stratégie pour la reconstruction

Quatre scénarios issus des différentes consultations menées auprès des différentes catégories d'acteurs sont évoqués pour permettre une lisibilité des évolutions possibles de la situation politique au cours du processus de reconstruction : (i) L'enlèvement, puis l'instabilité permanente : Le mandat du Président n'est pas renouvelé et l'amendement constitutionnel est abandonné. Le Gouvernement est élargi aux partis d'opposition. Le Président est affaibli et gouverne par décrets. Le niveau de frustration de la population est élevé, mais n'atteint pas l'explosion sociale. La résignation domine. Les élections générales sont boycottées par les partis, le gouvernement est faible, tout comme sa légitimité, et l'indifférence domine dans la population. (ii) Le chaos, puis la perte de la souveraineté nationale : On ne parvient pas à un consensus sur le renouvellement du Parlement et du Président. On assiste à des tentatives de déstabilisation du gouvernement. Les services de base ne fonctionnent pas ou mal et le cycle de la

Tableau 11 : Processus démocratique, résumé des besoins de relèvement et de reconstruction

Composante	6 mois (millions de dollars US)	18 mois (millions de dollars US)	3 ans (millions de dollars US)	Besoins (millions de dollars US)
Processus démocratique	40,3	35,2	0	75,5

production agricole est perturbé. Cela conduit à la colère et à l'explosion sociale, dans un contexte de fragmentation politique. Le Président quitte ses fonctions avant terme. La communauté internationale restaure l'ordre. (iii) Le Phénix, puis le populisme autoritaire : Un Président fort gouverne, soutenu par de vastes secteurs de la population. Le Parlement est mis à l'écart. Le Gouvernement gouverne par décret. On évolue vers un ordre non démocratique. (iv) Le compromis et la refondation démocratique : On adopte un mode de gestion consensuel des échéances constitutionnelles. Cela conduit à la stabilité. Un pacte sociopolitique pour la refondation d'Haïti vise le développement à long terme. La solidarité se développe ainsi que l'émergence d'un nouvel ordre politique démocratique.

Besoins pour la reconstruction

Le tableau 11 présente une estimation des coûts liés à la mise en œuvre de la stratégie de reconstruction pour le secteur, échelonné par période allant du très court terme (6 mois) au court terme (18 mois) pour un total de 75,5 millions de dollars US.

Note :

Le secteur de la gouvernance a voulu saisir les facteurs d'opportunités portés par le contexte de reconstruction qui permettront la mise en place d'institutions nationales modernes, responsables et efficaces dans les secteurs clés suivants : la gouvernance administrative et économique, l'État de droit, le dialogue national et la participation citoyenne, l'implantation et le renforcement des institutions démocratiques, la gouvernance environnementale et les grands programmes transversaux.

Par ailleurs, il sera crucial de porter une attention particulière à la définition d'un cadre de gestion, de coordination et de suivi / évaluation de tous les appuis mobilisés (ressources internes et externes) pour soutenir la mise en œuvre du PDNA de concert avec les parties prenantes nationales et internationales.

Développement territorial

1 Situation avant le séisme

Au regard de l'organisation spatiale, Haïti n'arrive pas encore à gérer et à surmonter les différents problèmes d'ordre environnemental, d'explosion démographique, de bidonvilisation et de déséquilibre social et physique auxquels il fait face. L'une des explications possibles demeure l'absence de visions politiques claires du territoire. Les différents découpages sectoriels, l'absence de plan national d'aménagement du territoire, de plan de zonage, d'urbanisme etc. en sont des preuves manifestes. Toutes les politiques et stratégies élaborées jusqu'ici par les pouvoirs publics (que ce soit en matière de déconcentration ou de décentralisation) soit n'ont pas eu d'application pratique, soit ont été arrêtées en cours de mise en œuvre.

Pendant ce temps la situation continue de se détériorer. Elle se caractérise par :

- des déséquilibres au niveau même du système urbain. Ce déséquilibre est marqué par la prédominance de Port-au-Prince. En effet, l'espace haïtien est fragmenté en systèmes dont chacun présente une problématique spécifique. Ces systèmes existants représentent des zones économiques, dites « hinterland », disposant chacun d'un important centre urbain formant grâce à leur rayonnement naturel, social et économique des zones spécifiques qu'ils polarisent. En bref, le système urbain haïtien n'est en réalité qu'un phénomène d'urbanisation incontrôlée, hypertrophiée et sans beaucoup d'effets économiques positifs. L'on fait face à des villes principales qui soutiennent des coûts d'agglomération dépassant considérablement les économies d'agglomération ;

- une crise de centralité marquée par une macrocéphalie des villes de Port-au-Prince et du Cap-Haïtien et un étalement de certaines des villes principales et secondaires le long des grands axes routiers s'étendant sur l'espace agricole, alimentant une tendance vers la métropolisation avec ses conséquences négatives ;
- une absence de zonage (Haïti est un espace très ouvert sans beaucoup de restrictions et de directives dans l'utilisation du sol) ;
- une persistance de la détérioration des conditions de vie des populations : cela accroît la pauvreté rurale et ses effets immédiats (émigration massive de ruraux vers des centres urbains non équipés).

Plus spécifiquement, tout est concentré dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince qui est devenue le centre de toutes les décisions politiques et administratives, le monopole de l'administration publique (75 % de fonctionnaires et d'employés) – centre du point de vue économique et financier unique comprenant 80 % des installations industrielles, commerciales et bancaires. La capitale dispose également du niveau le plus élevé d'équipements et de services avec plus de la moitié des hôpitaux du pays, plus d'un quart des écoles primaires, secondaires et techniques, plus de 3/4 des écoles supérieures et facultés.

Un autre aspect encore plus crucial pour l'organisation spatiale est l'anarchie qui existe au niveau de la tenure foncière.

- **Au niveau légal** : la non application des prescrits de la loi du 29 mai 1963 conduit à une expansion anarchique des villes aux dépens des terres agricoles ;
L'inadéquation entre la législation foncière et la réalité (plusieurs institutions ont les mêmes attributions) est la règle ;
La majorité des propriétaires n'ont pas de vrais titres de propriété (pas de cadastre) ;
- **Au niveau de l'aménagement du territoire** : la prolifération des constructions anarchiques, du fait de l'absence de zonage, dans des zones impropres à l'habitation ; et inversement on trouve des cultures sur des terres inappropriées ;
- **Au niveau socio-juridique** : la faiblesse de l'état civil et trop de sources de délivrance des titres de propriété.

Tous ces problèmes susmentionnés, qui sont surtout d'ordre structurel et fonctionnel, ne sont pas le simple fait du hasard mais la résultante de la sous-institutionnalisation de l'État et de son mode de gestion centralisé et concentré. Le constat, c'est que plus de 70 % de la population n'a pas accès aux services administratifs. Plus on s'éloigne de Port-au-Prince, la capitale, plus la pénétration par l'administration diminue.

L'instabilité politique qui a suivi l'adoption de la Constitution a considérablement ralenti et influé sur le processus d'institutionnalisation en cours. Dans la pratique, les textes normatifs qui ont été adoptés sont peu ou pas appliqués. Le cadre de déconcentration posé par le décret sur la délégation et le décret du 17 mai 2005 sur l'administration centrale de l'État présentent des faiblesses importantes tant au regard de la nature des pouvoirs de décision reconnus aux services déconcentrés de l'État qu'à celui des ressources humaines et matérielles nécessaires pour le fonctionnement de ces services.

Il faut noter que seule la commune exerce actuellement des compétences et dispose d'une administration et de ressources propres, quoique nettement insuffisantes. Il importe aussi de souligner l'antagonisme (en termes de délimitation de compétences) existant entre la commune et la section communale, considérées toutes les deux comme collectivités territoriales à part entière.

2 L'impact du séisme

L'impact du séisme du 12 janvier 2010 est lourd de conséquences sur le développement territorial, particulièrement pour ce qui concerne l'aménagement du territoire et la gestion du foncier. Pour le premier, il y a lieu de retenir deux types d'effets :

Effets directs enregistrés : Environ 600 000 personnes ont été déplacées après le séisme vers les différents départements, notamment l'Artibonite et le Plateau central. Ces déplacements exercent une pression sur tous les départements du pays qui, pour la plupart, sont considérés comme des zones à risque d'inondation – ce qui fragilise la situation des déplacés – et sur les collectivités territoriales (20 communes du département de l'Ouest ont été affectées, notamment Port-au-Prince, la capitale, les communes de Jacmel, Léogâne, Petit-Goâve, Gressier, Grand-Goâve, Carrefour, Delmas Cabaret, Cité-Soleil, Croix-des-Bouquets et Tabarre). Les infrastructures (dégradation des infrastructures sanitaires, eau potable, logement, transport), les équipements et les bâtiments des collectivités d'accueil sont en voie de dégradation. En outre, on peut constater une forte pression sur les ressources et la sécurité alimentaire. Déjà, le CNSA signale que la pression sera particulièrement forte sur le département de l'Artibonite et le Nord-ouest, qui ont déjà souffert d'insécurité alimentaire chronique. Une amplification du secteur économique informel dans les zones-refuges et une réduction drastique des investissements du secteur privé, particulièrement à Port-au-Prince, sont à craindre.

Par rapport aux collectivités territoriales, les recettes fiscales qui ne représentaient qu'un faible pourcentage du budget des collectivités deviennent de plus en plus insignifiantes, notamment dans les mairies de la capitale et des zones métropolitaines. En outre, certains bailleurs de fonds ont réaffecté les fonds destinés aux programmes réguliers à l'urgence provoquée par le séisme. Certains projets structurants en cours d'exécution au niveau des collectivités ont dû être suspendus. Ces décisions des bailleurs risquent de compromettre les efforts du gouvernement dans la mise en œuvre d'actions cohérentes et coordonnées.

Effets induits et impacts à long terme : La surpopulation dans les communes pourrait engendrer une dégradation des infrastructures sanitaires, provoquer des risques d'épidémie de maladies tropicales ainsi que de malnutrition et accroître l'inaccessibilité à l'eau potable et au logement. L'environnement physique du territoire pourrait être modifié (habitat, extension des villes).

En matière de gestion du foncier, de nouvelles difficultés apparaissent :

- (i) au niveau de la propriété : des maisons détruites ou endommagées dont les propriétaires sont morts sous les décombres ; des maisons détruites ou endommagées dont les propriétaires sont à l'étranger ; des maisons détruites ou endommagées dont les propriétaires n'ont pas les moyens de réparer ou de reconstruire ;
- (ii) au niveau légal : la disparition de nombreux titres de propriété dans les décombres (DGI, maisons privées détruites), 200 000 morts sans sépulture et sans acte de décès ouvrent la porte à tous les abus en matière de succession et de mutations foncières ; les occupations sauvages ou résultant d'un accommodement des propriétaires de terrains privés posent un problème.

D'un autre point de vue, cette nouvelle réalité a favorisé la dynamisation des structures de gouvernance locale et la concertation entre les élus locaux et les structures déconcentrées de l'État. L'administration communale et le Conseil d'Administration de la Section communale (CASEC) ont développé des stratégies communes pour accueillir et assister les déplacés.

Tableau de résumé des coûts

Coût global pour le développement territorial			
	18 mois	3 ans	Coût total (M\$US)
Aménagement du territoire	46	118	164
Gestion du foncier	54	100	154
Décentralisation et déconcentration	92	315	407
TOTAL	192	533	725

Matrice des besoins et coûts

Aménagement du Territoire, développement régional et local, urbanisme				
COMPOSANTES	ACTIVITÉS	Durées		Coûts totaux (millions de dollars US)
		18 mois	3 ans	
Composante 1 : Renforcement des capacités	Renforcement institutionnel :	7	10	17
	• Renforcement du MPCE, du MICT, du CNIGS, de l'ONACA et de l'INARA			
	• Création d'un organisme de mise en œuvre de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat	5	20	25
	• Création d'un centre de formation en développement territorial : aménagement du territoire, urbanisme, développement régional et local	3	7	10
	Sous-Total	15	37	52
Composante 2 : Mise en place d'outils de planification spatiale	Au niveau national et régional :	5	15	20
	• Élaboration du schéma national d'aménagement du territoire / plan national de zonage et des lois et règlements sur l'aménagement et l'urbanisme			
	• Plan national de prévention des risques et élaboration des cartes multirisques	2	3	5
	• Élaboration de plans-programmes régionaux	3	7	10
	• Plan national de l'habitat	3	7	10
	• Recensement / dénombrement post-séisme de la population et du logement	3	7	10
	Au niveau local :	5	12	17
	• Élaboration de schémas locaux d'aménagement du territoire			
	• Plan communal de développement			
	• Élaboration de plans d'urbanisme			
	• Plan communal de cadastre			
	• Plan communal de zonage			
	Sous-total	21	51	72
Développement économique local	Sous-total	10	30	40
Total				164

3 La stratégie

Les orientations englobent celles de l'aménagement du territoire, de la gestion du foncier et de la déconcentration-décentralisation.

3.1. La dimension spatiale

Les grandes orientations d'aménagement du territoire sont inspirées du discours prononcé par le Ministre de la Planification lors du lancement du PDNA 2 et renforcé par celui du Président de la République dans son message délivré à Quito.

Ces orientations misent sur le développement régional porteur d'une répartition équilibrée de la

population et des activités. Ceci doit être opérationnalisé suivant l'approche polycentriste qui se rapporte à une stratégie tridimensionnelle du modèle de développement axé sur les pôles, les sous-pôles et les Unités Territoriales d'Aménagement et de Développement (UTAD/les corridors de développement), l'arrondissement étant le cadre spatial d'intervention au niveau local. Cette approche permettra de diversifier et de déconcentrer les activités au sein de la région afin d'éviter les risques de métropolisation et de déséquilibres intra-régionaux. Ce développement régional et local passe par :

- La décentralisation effective comme le prévoit la constitution de 1987 ;
- La mise en place d'infrastructures structurantes qui devra favoriser les activités productives et commerciales et faciliter l'échange interrégional ;
- La gestion rationnelle de l'environnement, des risques et des désastres ;
- La sauvegarde et la valorisation du patrimoine national.

Des scénarios d'orientation spatiale qui préconisent la mise en place de pôles régionaux de développement sont proposés.

Le scénario principal vise à réaliser un éclatement des fonctions politiques et économiques de la capitale autour de trois pôles urbains, de façon à réduire la pression démographique sur Port-au-Prince d'environ un million d'habitants, et à gérer les risques naturels.

Le premier pôle serait constitué à partir de l'espace géographique de la région métropolitaine de Port-au-Prince, qui hébergerait la capitale politique, financière et administrative. L'urbanisation serait strictement contrôlée pour accompagner le processus de déconcentration de la population vers les deux autres pôles urbains.

Le deuxième pôle urbain accueillerait des activités économiques industrielles (sous-traitance), au NE de la capitale (aux environs de Mirebalais). Il aurait vocation à accueillir 400 000 habitants.

Le troisième pôle, entre Hinche et Pignon, impulserait un développement dans un sens urbanisation-industrie-agriculture, notamment en s'appuyant sur une agriculture organique. Sa capacité d'accueil serait de 600 000 habitants.

Déconcentration et décentralisation

COMPOSANTES	ACTIVITÉS	Durées		Coûts totaux (millions de dollars US)
		18 mois	3 ans	
Déconcentration	Opérationnalisation des délégations et des vices-délégations	8	12	20
	Mise en place des services techniques déconcentrés (directions départementales et services d'arrondissement)	39	184	223
Sous-Total		47	196	243
Décentralisation	Renforcement des capacités des administrations communales	15	34	49
	Établissement des procédures de fonctionnement des administrations communales	15	35	50
	Mise en place du fonds local de développement et d'aménagement du territoire	15	50	65
	Total	45	119	164
TOTAL		92	315	407

Le développement des autres régions serait abordé parallèlement, dans une perspective de pôle de développement : la région centre serait principalement vouée à l'agro-industrie ; la région Nord serait orientée vers le tourisme et l'industrie, et la région Sud vers l'agro-industrie et l'éco-tourisme.

Gestion du foncier

	Sous-objectifs	Activités	Résultats Attendus	Indicateurs	Budget (\$US)
5.1	Production de foncier urbain	- inventaire foncier - cartes multirisques - programme pour la production de foncière urbaine	- terrains disponibles identifiés dans des zones urbaines sélectionnées - cartes multi-hasard préparés pour les communes prioritaires - accès à la terre négocié et accordé sur des bases prioritaires	- % des personnes déplacées sans accès à la terre - nombre d'inventaires réalisés - nombre de terrains sûrs alloués	4 000 000 15 000 000 9 000 000
5.2	Renforcement de la sécurité foncière	- opération « état civil » - vérification de foncier de facto - politiques mises en place - mécanisme de résolution des disputes foncières	- état civil confirmé - titres fonciers des ménages vérifiés - mesures de politique élaborées et appliquées par rapport aux objectifs - no. de cas reçus ; % de cas résolus	- % de la population avec un état civil confirmé - % de la population avec des droits fonciers dûment vérifiés - nombre de mesures de politique élaborées et appliquées par rapport aux objectifs - nombre de cas reçus ; % de cas résolus par rapport aux objectifs	10 000 000 15 000 000 5 000 000 15 000 000
5.3	Réformes politiques, légales, et institutionnelles	- nouvelle politique foncière - cadre légal et juridique - reformes légales - appui technique	- régime foncier adopté - mandats clarifiés - réformes adoptées à travers une législation - personnel entraîné	- régime foncier adopté - mandats clarifiés	5 000 000 3 000 000 3 000 000 5 000 000
5.4	Réforme de l'administration foncière	- procédures simplifiées - cadastre décentralisé et accessible à tous - renforcement de capacité de notaires, arpenteurs, et fonctionnaires fonciers	- procédures importantes simplifiées - registre mis en place dans des communes sélectionnées - professionnels du foncier formés - procédures importantes simplifiées - registre mis en place dans des communes sélectionnées - professionnels du foncier formés	- nombre de procédures et de processus simplifiés - nombre de terrains répertoriés ; % du total de terrains répertoriés - nombre de professionnels du foncier formés	15 000 000 25 000 000 15 000 000
5.5	Coordination et campagne d'information	- mécanismes de coordination renforcés - campagne d'information et de communication	- coordination améliorée au sein du Gouvernement et entre ses représentants et les autres acteurs - sensibilisation accrue aux questions relatives à la tenure foncière	- nombre et qualité des partenariats établis dans le cadre d'aménagements fonciers - personnes interrogées lors de l'enquête et rapportant être conscientes des développements dans le domaine foncier	6 000 000 4 000 000
Total					154 000 000

Cette option centrale pourrait être complétée par le développement de zones-tampons, l'une au Nord, l'autre à l'Ouest, destinées à prévenir les mouvements de reflux de population vers la région métropolitaine.

3.2. La déconcentration et la décentralisation

Ce double processus est prescrit par la Constitution de 1987, en vue de promouvoir la démocratie participative. Pour s'engager dans cette direction, il conviendrait :

- En matière de déconcentration, de structurer la délégation et la vice-délégation pour assurer la coordination des services publics dans les divisions administratives départementales ; et de doter ces structures en ressources humaines, équipements et moyens de fonctionnement afin d'offrir des services de qualité et de proximité aux populations ;
- En matière de décentralisation, de classer les communes en catégories selon leur importance ; d'améliorer les capacités des communes ; de structurer l'administration communale, en différenciant les services mis en place selon la catégorie de commune ; de mobiliser des ressources.

3.3. La gestion du foncier

Les principales orientations s'articuleront autour de :

- L'élimination de l'anarchie au niveau du foncier par le gel de toutes les transactions en attendant que des services soient mis en place pour la vérification des titres de propriété ;
- L'établissement du cadastre national en attribuant à l'ONACA la tâche d'inventorier, d'actualiser et de classer les biens immeubles de l'État et des particuliers afin de les identifier aux points de vue physique, juridique, fiscal et économique ;
- La définition des compétences des institutions intervenant dans le domaine du foncier autour de la répartition suivante : la DGI perçoit les taxes pour l'État, l'ONACA s'occupe spécifiquement de l'inventaire des biens et l'INARA s'occupe de résoudre les problèmes fonciers et d'élaborer une politique agraire.

4 Les besoins

4.1. À court terme

Il s'agit de répondre aux besoins urgents de relocalisation des personnes sinistrées. Cela implique :

- la relocalisation temporaire et planifiée des sinistrés du séisme sur des sites fiables (en fonction de cartes multirisques) et dans un cadre de vie approprié (installation planifiée, satisfaction de services sociaux de base et bénéfice d'un emploi temporaire) ;
- l'élaboration d'une carte 'risques et vulnérabilité' pour l'ensemble du territoire ;
- les mesures d'interdiction contre les initiatives de réhabilitation des habitats individuels et collectifs sans expertise confirmée et autorisée par les pouvoirs publics ;
- la formation et la sensibilisation de la population des zones côtières en cas de catastrophe (établir un système d'alerte et des zones d'évacuation) ;
- l'installation d'observatoires (mise en place de GPS au niveau des deux grandes failles majeures et secondaires sur tout le territoire) ;
- la mise à jour et l'élaboration des plans d'urbanisme, des normes en matière de construction et des plans de zonage ;
- l'information et la sensibilisation de la population aux normes en matière de construction ;
- le renforcement des capacités des mairies par la mise à disposition de cadres de l'administration publique (planificateurs, ingénieurs-agronomes, urbanistes) pour les accompagner techniquement dans l'accomplissement des tâches qui leur sont assignées ;
- l'élaboration d'un code d'urbanisme national (CUN) et de plans de gestion urbaine sectoriels : transports, loisirs, énergie, assainissement, nuisances, logements, élaboration de normes en matière de construction et plan de zonage à partir d'un plan d'aménagement du territoire

- (court terme) ;
- la réalisation d'un inventaire foncier rapide pour identifier des terrains en appui de l'aide humanitaire (abri, logement, infrastructures, services de base) ;
- le renforcement des capacités pour appuyer des programmes de mise à disposition de terrains (planification, arpentage) ;
- le renforcement des politiques et l'appui juridique au gouvernement et aux autorités locales pour garantir que les droits des propriétaires absents, locataires, veuves, orphelins et autres groupes vulnérables soient protégés ;
- le renforcement des administrations communales (mairies, Cassec)
- coordination et campagne d'information pour informer sur les nouvelles politiques et les nouveaux programmes, modalités et projets fonciers.

4.2. À moyen terme

On distinguera entre la gestion du foncier et la déconcentration-décentralisation.

- Gestion du foncier
 - Réformes politiques et révision du cadre légal et institutionnel ;
 - Sécurisation foncière par l'identification du bien, de la personne, du droit ;
 - Formation-information ;
 - Développement et expansion du système cadastral ;
 - Formation du personnel impliqué dans la gestion foncière.
- Décentralisation-déconcentration
 - Établissement des procédures de fonctionnement pour rendre opérationnelles les délégations et les vice-délégations ;
 - Diagnostic de la situation ;
 - Vision de la déconcentration par rapport à la décentralisation ;
 - Expérimentation ;
 - Création d'un fonds d'appui aux collectivités territoriales ;
 - Déploiement des ressources humaines ;
 - Appui aux communes les plus touchées ;
 - Implantation de villages administratifs (arrondissement) ;
 - Implantation de complexes administratifs (arrondissement) ;
 - Utilisation des universitaires pour le service social ;
 - Dotation en ressources humaines des structures techniques des ministères pour l'appui local ;
 - Débat national pour mieux définir les modalités d'opérationnalisation de la décentralisation.

Environnement

Situation avant le séisme

De profonds déséquilibres existaient dans les milieux naturels et humains avant le séisme. Ils résultaient de : (i) une pauvreté aiguë ; (ii) une économie basée en grande partie sur la subsistance ; (iii) un cadre géographique, géologique, géomorphologique et climatique qui expose le pays à un large spectre de phénomènes naturels menaçants ; (iv) une incapacité chronique des systèmes de gouvernance à assurer l'efficacité et la viabilité de la gestion des ressources et de l'espace, des risques et des désastres et à contrôler les pollutions tant en milieu naturel que rural ou aggloméré.

La gouvernance environnementale

Le décret portant sur la gestion de l'environnement du 20 janvier 2006 définit la politique nationale dans ce domaine et propose un cadre institutionnel à bâtir : le Système National de Gestion de l'Environnement (SNGE). La gestion de l'environnement procède d'une responsabilité collective à partager (gouvernement central et gouvernements locaux, de même que tous les ministères sectoriels, société civile et institutions ou organisation des secteurs public et privé exerçant une responsabilité en matière de gestion des ressources ou de l'espace). Mais le SNGE tardait à se mettre en place, faute de moyens.

Tableau 12 : Environnement, résumé des dommages et des pertes

Secteur/ Sous-secteur	Dommages (millions de dollars US)	Pertes (millions de dollars US)
Gouvernance environnementale		
Bâtiments et équipements du MDE ; Archives et mémoire institutionnelle ; Travaux de démolition/nettoyage ; Opérations et bâtiments provisoires	6,620	5,320
Gestion des Ressources et de l'Espace		
Bassins Versants ; Énergie domestique et déforestation ; Zones côtières et marines ; Aires protégées et biodiversité	10,520	9,420
Pollution et nuisances		
Déchets solides ; Assainissement ; Débris de construction ; Déchets hospitaliers ; Prise en charge des cadavres ; Déchets toxiques dangereux	1,510	496,410
TOTAL	18,650	511,150

Tableau 12b : Environnement, résumé sommaire des besoins de relèvement et de reconstruction

Composante	18 mois	3 ans	Budget (millions de dollars US)
Gouvernance environnementale	18,0	12,5	30,5
Gestion des ressources et de l'espace	68,5	380,8	449,3
Pollution et nuisances	265,0	473,0	738,0
Gestion des risques	54,0	126,5	180,5
TOTAL	405,5	992,8	1 398,3

Les activités du ministère de l'Environnement (MDE) se limitaient essentiellement à la mise en œuvre de projets sur financements extérieurs et à la production d'information environnementale de base (au sein de l'Observatoire National de l'Environnement et de la Vulnérabilité, ONEV), tandis que l'évaluation des fonctions normatives (y compris la réalisation d'études d'impact sur l'environnement et l'évaluation environnementale des politiques / programmes), de veille, de contrôle et de consultation publique ne faisaient l'objet que de très peu d'attention.

La gestion des bassins versants

L'érosion des bassins versants, la mauvaise gestion des déchets solides et liquides liée à l'installation de bidonvilles et l'absence de gestion intégrée de la ressource en eau conduisent à une diminution quantitative et qualitative des eaux disponibles. Ainsi, on constate que plusieurs des sources qui alimentent la capitale sont polluées bactériologiquement.

La gestion des zones côtières et marines

Les écosystèmes incluant des mangroves, des herbiers marins et des récifs coralliens sont en état de dégradation avancée. Cela résulte de la sédimentation due à l'érosion des bassins versants, à la pollution due aux activités terrestres et à l'empiètement des habitats humains. On constate une diminution des prises de la pêche et une réduction du potentiel de l'aquaculture. L'exploitation des mangroves et la destruction des récifs coralliens exposent les zones côtières aux tempêtes et aux ouragans.

⁹ MDE/PNUD/CEPALC, *Impact socioéconomique de la dégradation des terres en Haïti et interventions pour la réhabilitation du milieu cultivé*, Nations Unies, 2009.

Énergie domestique et déforestation

La couverture forestière nationale, correspondant aux reliquats d'espaces forestiers naturels majoritairement en pins plus ou moins denses, est estimée autour de 2 % tandis que, dans les années 1990, la couverture arborée était d'environ 15 % du territoire⁹. Cette faible surface boisée du pays résulte directement de l'importance de la demande en énergie domestique qui est couverte à 72 % par le bois-énergie (bois de feu et de charbon de bois).

Aires protégées et biodiversité :

Sur 35 aires protégées reconnues, quatre sont l'objet d'une certaine forme de gestion. Les aires protégées aquatiques ne sont pas gérées. À plus forte raison, les zones tampons des aires protégées ne font l'objet d'aucune attention particulière et n'assurent en rien la protection de première ligne de ces espaces fragiles à conserver. Enfin, la superficie des aires protégées ne correspond pas aux besoins de conservation.

La gestion des déchets solides

Le Service Métropolitain de Collecte des Résidus Solides (SMCRS), sous la tutelle du ministère des Travaux publics, des Transports et des Communications (MTPTC), a collecté 392 000 tonnes de déchets solides en 2003. Les autres villes importantes n'ont pas de budget suffisant pour gérer ces déchets : le taux de collecte y varie de 7 à 40 %. Les déchets sont transportés dans des dépotoirs sauvages (ravins, littoral...). L'incinération non contrôlée des amas de déchets est la règle dans pratiquement toutes les municipalités, même à proximité des zones résidentielles. Cela conduit à une pollution permanente de l'air dans ces zones, notamment à Truitiers, à la Cité Soleil, à Damiens, à Bon Repos et dans une partie de la commune de Tabarre, et à une exposition massive aux fumées, dioxines et autres substances nocives. L'implication du ministère de l'Environnement et du ministère de la Santé publique dans l'application des normes est peu efficace ou absente, selon les Municipalités. Le SMCRS est caractérisé par (i) le sous-équipement en capacités techniques et fonds d'opération et d'investissement ; (ii) un faible entretien des équipements ; (iii) une gestion inadéquate par rapport aux besoins de la population.

La gestion des déchets dangereux (infectieux et toxiques)

Annuellement 2500 à 5000 tonnes de déchets dangereux sont générées dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince (selon le Swedish Civil Contingency Agency - mars 2010). La gestion de ces déchets est tout-à-fait inadéquate tant au niveau de la collecte qu'à ceux du transport, du traitement et de la disposition finale... Bien qu'il n'y ait pratiquement pas de cadre législatif pour la gestion des déchets en soins de santé dans le pays, il existe toutefois un document stratégique sur cette question, couvrant la période 2009-2014.

La gestion des eaux usées

En 2003, 40 % de la population d'Haïti vivait en ville. La très grande partie de l'eau utilisée dans les zones agglomérées est transformée en eau usée et rejoint d'une manière ou d'une autre le milieu naturel sans aucun traitement. Haïti ne dispose d'aucune forme de réseaux d'égouts modernes ou de systèmes de traitement des eaux usées. Les excréta se retrouvent dans des toilettes raccordées à des fosses septiques, dans des latrines à fosse, dans des latrines raccordées aux canalisations de l'égout pluvial ou simplement sur le sol. La vidange des réservoirs (fosses) se fait le plus souvent dans les cours d'eau ou dans des trous/décharges à proximité des villes.

La gestion des débris

Incontrôlées, les activités de démolition, d'excavation et de décharge de débris entraînent depuis longtemps une détérioration environnementale importante, notamment en compromettant sérieusement la disponibilité d'une eau potable de qualité dans de nombreux secteurs.

L'impact du séisme

La gouvernance environnementale

Une analyse rapide des dommages et des pertes enregistrés au niveau des partenaires du SNGE révèle : (i) la destruction importante des bâtiments et équipements du MDE et chez plusieurs de ses partenaires,

(ii) la perte substantielle de capacités techniques et de mémoire institutionnelle, atteignant dans certains cas la disparition quasi-totale de l'institution (ex. Centre National de l'Information Géo-Spatiale (CNIGS)), (iii) l'incapacité pour le SNGE d'opérer et de réagir, comme l'aurait exigé sa position centrale dans le système.

La gestion des bassins versants

Des décrochements de terrain sont remarqués notamment dans les communes de Jacmel, Léogâne, Baintet et Petit Goâve. De petits lacs collinaires se sont formés en altitude et de nouvelles sources d'eau sont apparues. Il convient de noter qu'il y a un risque de pollution des eaux par les déchets et les débris des maisons effondrées. Le risque d'érosion a augmenté en raison de l'accroissement de l'instabilité des particules des sols. La vulnérabilité de la population est plus importante du fait qu'une partie des victimes du séisme a tendance à s'abriter sur les berges des rivières, à proximité des ravines ou non loin des côtes.

La gestion des zones côtières et marines

À Grand Goâve et à Petit Goâve, des effondrements de terrains côtiers ont entraîné l'entrée d'eau de mer dans les terres. En d'autres endroits, des phénomènes inverses ont été constatés. En effet, en raison de l'élévation du niveau des fonds marins, des récifs coralliens ont émergé et peuvent être observés à la surface de la mer.

Énergie domestique et déforestation

A la suite du séisme, avec l'augmentation du prix du bois-énergie, les ressources ligneuses sont plus convoitées que jamais et soumises à des pressions additionnelles. Il peut en résulter des défrichements illégaux dans et autour des villes sinistrées, de même que dans les zones de province touchées par les déplacements de population afin de libérer des espaces cultivables et satisfaire aux besoins nutritionnels additionnels. Il est très probable que la pression sur la ressource ligneuse se fasse aussi sentir en termes de demande de bois de construction. Il existe donc un risque réel d'aggravation de la dégradation des terres, ainsi qu'une diminution quantitative et qualitative des biens et services environnementaux comme la production d'eau, la productivité des sols, la diversité biologique et la protection contre les inondations et les érosions.

Aires protégées et Biodiversité

Dans les aires protégées, notamment au niveau du Parc Macaya, des logements d'agriculteurs ont été endommagés ou détruits. Une augmentation de la population dans les zones tampons et un accroissement du prix du sac de charbon de bois sont constatés. Cela induit une plus grande pression sur certains écosystèmes productifs et sur la biodiversité dans les aires protégées. Ces pressions peuvent prendre la forme d'une augmentation du nombre de parcelles cultivées à l'intérieur des zones centrales, de l'exploitation d'espèces pour la construction de nouvelles maisons et se traduire par la fragmentation d'un certain nombre d'habitats qui pourrait menacer la survie des espèces animales qui y vivent et s'y reproduisent.

La gestion des déchets solides

Les problèmes structurels se sont amplifiés proportionnellement aux conséquences du séisme. En effet, des tas d'immondices couvrent les rues, gênant la circulation des véhicules et des piétons. Ils obstruent les égouts, rendant ainsi les villes affectées très vulnérables aux inondations. Du fait que les engins du SMCRS ont été endommagés, il devient plus difficile de collecter les déchets. L'installation des campements dans tous les espaces vides constitue des sources de pollution incontrôlables qui compliquent l'entreprise de nettoyage. Dans les provinces, les migrations des réfugiés entraînent également une augmentation de la génération de déchets.

La gestion des déchets dangereux (infectieux et toxiques)

L'augmentation rapide des déchets de soins de santé a été le premier impact négatif du séisme durant les premières semaines du désastre. Les blessures infectées ont augmenté et entraîné la production d'un

volume important de bandages souillés et d'autres déchets associés (seringues, etc.). Selon une estimation de la Swedish Civil Contingency Agency (mars 2010), 15 % à 20 % des déchets de soins de santé sont considérés comme des déchets infectieux (drogues, hydrocarbures chlorés et autres produits chimiques, bactéries). Ils représentent donc des risques énormes pour l'environnement et la santé publique.

Le manque de systèmes de gestion des déchets et la destruction par le séisme de plusieurs hôpitaux (dont dix à Port-au-Prince) chargés d'incinérer, à la source, les déchets de soins, ont grandement compliqué la situation. Il est arrivé que les déchets infectieux soient brûlés à ciel ouvert sans qu'ils aient été mélangés à d'autres types de déchets. Des membres amputés ont été brûlés ou enterrés, bien souvent sur les sites mêmes des hôpitaux opérationnels. Dans les campements, la production de déchets infectieux est une inquiétude. Les hôpitaux mobiles érigés en certains endroits, pour prodiguer les premiers soins aux multiples victimes du séisme, ont produit un volume de déchets médicaux et hospitaliers considérables qui n'a pas été traité de façon appropriée.

Par ailleurs, il a été remarqué des cas de fuites et de déversement d'huile de transformateurs provenant des installations de production et de transfert d'énergie. L'estimation de la quantité d'huile à vidanger et stocker est de 100 000 litres.

La gestion des eaux usées

Le tremblement de terre a considérablement aggravé les conditions sanitaires, plus spécifiquement dans les camps de réfugiés où le minimum d'infrastructures sanitaires comme les latrines à fosses, par exemple, n'est même pas disponible. L'intervention humanitaire d'urgence se concentre sur le creusement de latrines et la fourniture de toilettes chimiques. Toutefois, ces solutions ne sont pas optimales. Dans de nombreux endroits les latrines à fosses ne sont pas appropriées en raison du manque d'espace et surtout parce que les fosses et les conteneurs auront besoin d'une vidange continue. De plus, les effets de la saison des pluies qui débiteront d'ici avril prochain amplifieront ces problèmes sanitaires et environnementaux.

Gestion des débris

Selon l'organisation Haiti Earthquake, le séisme a produit environ 40 millions de m³ de débris. Les débris mobilisés sont actuellement entreposés de manière aléatoire et sans contrôle, entraînant un encombrement des rues et rendant difficile l'accès à l'aide humanitaire.

De plus, les décombres présentent une menace pour la population et l'environnement à 4 niveaux :

- (i) Déchets solides et pratique de décharge : la disposition aléatoire des décombres aggrave les pratiques de décharge, portant la population à mélanger ses déchets domestiques aux débris urbains.
- (ii) Des matières dangereuses et polluantes sous les débris : carburant, ammoniac, pesticides, plomb, métaux lourds, déchets médicaux, amiante, etc. peuvent être mêlés aux décombres.
- (iii) Des restes humains décomposés sous les débris : les décombres couvrent également des cadavres qui, sans une gestion appropriée et urgente, vont augmenter les risques de contamination des sols et de détérioration des sources hydriques (de surface et sous-terraines).
- (iv) La dérégulation de l'écoulement des eaux : le blocage causé par les débris sur le système d'écoulement des eaux est un problème supplémentaire qui doit être traité en vue de la saison des pluies et des ouragans. Les éboulements de terre vont également exacerber cette situation de blocage des écoulements d'eau et mettre en danger les populations vulnérables, particulièrement dans les camps.

Dommages et pertes aux niveaux de l'Environnement et de la Gestion des risques et des désastres, et besoins liés au relèvement et à la reconstruction

Dommages et pertes

De nombreuses institutions publiques liées aux différentes dimensions de l'environnement ont été endommagées ou détruites. Il s'agit : des ministères des Travaux publics, de l'Environnement et de la

Santé publique ; des administrations municipales (municipalités de Port-au-Prince, Gressier, Léogâne, Grand Goâve, Petit Goâve et Jacmel). Les dommages en matériels et en équipements techniques heureusement sont assez limités. Les principaux dommages et pertes de ce point de vue sont chiffrés dans le tableau ci-dessous.

Besoins du relèvement et de la reconstruction

Les besoins et les enjeux ont été reconnus de manière à répondre à l'urgence tout autant qu'aux exigences de la refonte des systèmes de gouvernance, de contrôle des pollutions et nuisances, de gestion des ressources et de l'espace, et de gestion des risques et des désastres.

Dans le court terme, il s'agit d'apporter une réponse aux situations reconnues qui représentent des menaces pour l'environnement et la sécurité des personnes et de fournir à l'État haïtien les moyens de l'appliquer. À moyen et long terme, il s'agit d'apporter des appuis systémiques, techniques, humains et financiers à la reconstruction et aux nouvelles stratégies de développement. Le tableau suivant résume les besoins identifiés pour les sous-secteurs passés en revue.

La stratégie

La stratégie recommandée s'articule autour de 3 axes d'intervention principaux qui se déclinent sur les court, moyen et long termes.

La gouvernance environnementale

L'objectif global est d'impulser une vision, la coordination et la volonté de gérer adéquatement et efficacement l'environnement en Haïti par la reconnaissance des principes qui gouvernent la protection des ressources naturelles et la gestion de l'environnement. Cela implique notamment le partage effectif d'une responsabilité collective sous le leadership du ministère mandaté à cette fin (MDE). À court et moyen/long terme, les objectifs opérationnels spécifiques sont les suivants :

- Renforcer l'infrastructure du MDE. À **court terme**, l'objectif est de créer une infrastructure temporaire opérationnelle pour le MDE. À **moyen/long terme**, l'objectif est de réhabiliter l'infrastructure de MDE (y inclus l'ONEV).
- Renforcer la capacité humaine de MDE. À **court terme**, l'objectif est de créer une cellule d'urgence au sein du MDE aux fins de la participation du ministère dans les efforts de reconnaissance des circonstances qui commandent son intervention et son implication au niveau des instances de décision interministérielles. À **moyen/long terme**, l'objectif est de renforcer la capacité opérationnelle du MDE et de ses partenaires-clés.
- Renforcer le cadre consensuel du SNGE. À **court terme**, l'objectif est de participer activement avec la société civile aux instances de coordination et de planification du processus de relèvement et de reconstruction. À **moyen/long terme**, l'objectif est de poursuivre, ajuster et rendre permanents les mécanismes de consultation et de participation prévus par le Décret.
- Renforcer le cadre légal. À **court terme**, l'objectif est d'élaborer un cadre de gestion environnementale ad hoc à respecter dans le cadre de la reconstruction. À **moyen/long terme**, l'objectif est de renforcer le cadre normatif et réglementaire, notamment en ce qui concerne l'intégration de la variabilité et du changement climatique dans la politique nationale de développement et dans les politiques sectorielles et l'élaboration d'études d'impact sur l'environnement.

Gestion des ressources et de l'espace

L'objectif général est de contribuer à une gestion efficace et efficiente de l'environnement et des ressources naturelles aux niveaux national, régional et local, en référence aux espaces stratégiques que constituent les bassins versants, les aires protégées et les zones côtières et marines.

L'objectif global relatif à cet axe se décline en trois horizons temporels :

- À **court terme**, l'objectif spécifique est de réduire la vulnérabilité environnementale des zones affectées par le tremblement de terre en prévision de la saison cyclonique.

- À **moyen terme**, l'objectif spécifique est d'assurer une gestion efficace et efficiente des bassins versants, des aires protégées et des zones côtières et marines par les autorités nationales, régionales et locales.
- À **long terme**, l'objectif spécifique est de fournir à la population un cadre de vie caractérisé par un environnement et des ressources naturelles durablement régénérés.

Contrôle des pollutions et nuisances :

L'objectif global de cet axe est d'assurer un contrôle des pollutions et nuisances de manière intégrée en vue d'établir les conditions de base d'un environnement sain et sécuritaire en milieu urbain et à la campagne. Il se décline en trois horizons temporels :

- À **court terme**, l'objectif spécifique est de cadrer et/ou mettre en place des mesures d'urgence aux niveaux institutionnel et opérationnel, en vue de réduire les pollutions et nuisances directement causées par le tremblement de terre du 12 janvier 2010.
- À **moyen terme**, l'objectif spécifique est d'appuyer des mesures d'ordre systémique, technique et humain afin d'accompagner le processus de reconstruction, en protégeant la population et l'environnement contre toutes les pollutions et nuisances induites.
- À **long terme**, l'objectif spécifique est l'optimisation de mesures visant un développement durable par la consolidation de systèmes intégrés de contrôle et de gestion des pollutions et nuisances.

Le détail des résultats attendus, activités et indicateurs prévus à court terme est présenté dans le tableau 71.

Gestion des risques et des désastres

La gestion des risques et des désastres (GRD) n'est pas un secteur à part mais une thématique transversale qui vise 2 objectifs : (i) protéger les populations et les biens, (ii) protéger le capital physique (infrastructures, équipements...). Ces objectifs constituent une condition pour la continuité et la durabilité du processus de développement. L'ensemble des acteurs doivent y contribuer : (i) Un État fédérateur et régulateur, décentralisé et sectoriel au service des intérêts de la nation, (ii) une société civile responsable, capable de se structurer, de s'organiser et de se mobiliser afin de limiter l'impact des désastres, (iii) un secteur privé innovant capable de s'adapter, de se réorienter et de valoriser les opportunités en matière de protection du capital physique. Ces principes figurent dans le Plan national de gestion des risques et des désastres (PNGRD, 2001), mais leur mise en œuvre reste limitée. Les efforts à date se sont concentrés sur la protection des vies (surtout par rapport aux aléas hydrométéorologiques), avec des résultats positifs. Poursuivre le travail pour la protection des vies et l'engager pour la protection du capital physique constituent des enjeux à la fois institutionnel, organisationnel et opérationnel. Les orientations des interventions prioritaires se résument autour de 5 axes : (i) la connaissance des aléas (naturels et autres), (ii) la clarification des rôles et des responsabilités des acteurs publics et

privés (cadre légal, outils normatifs, etc.), (iii) les capacités organisationnelles et opérationnelles de préparation et de réponse des ministères sectoriels et des corps spécialisés (ex : les sapeurs-pompiers, les comités territoriaux GRD), (iv) les capacités sectorielles d'analyse de risque, de planification et de suivi/évaluation pour la protection du capital physique.

Tableau 13 : Gestion des risques et des désastres, évaluation des dommages¹¹

Composantes	Valeur des dommages
Protection civile et COU	3 500 000
Bâtiments de la DPC	3 000 000
Centre d'opération d'urgence	500 000
Corps des sapeurs-pompiers	3 000 000
Bâtiments et équipements	3 000 000
Capacités sectorielles	50 000
Cellule de réduction de la vulnérabilité	50 000
TOTAL	6 550 000

Tableau 14 : Vulnérabilité et actions de réduction

Vulnérabilité environnementale	Réduire la dégradation de l'environnement et augmenter la résilience des écosystèmes afin de contribuer à la réduction de risques de catastrophe (RRC) et à l'adaptation au changement climatique (adaptation basée sur les écosystèmes) prioritaires. Exemples : Aménagement des bassins versants pour lutter contre l'érosion et les inondations ; gestion des mangroves pour protéger les zones côtières.
Vulnérabilité économique	Réduire les pertes de productivité et de compétitivité des secteurs générateurs de revenus (agriculture, pêche, commerce, industrie, tourisme) ; lutter contre l'augmentation du chômage et le développement d'un secteur informel ; transférer le risque financier ; élaborer les plans de continuité d'opération.
Vulnérabilité par rapport à la gouvernance	Renforcer les mécanismes et les outils de gouvernance de crise pour une transition rapide dans le programme de développement ; élaborer et mettre en place une politique d'aménagement du territoire.
Vulnérabilité des infrastructures	Protéger les ouvrages d'art publics (transport, communication, énergie, eau et assainissement) ; maintenir la disponibilité et l'accès des services.
Vulnérabilité sociale	Éviter la dégradation des conditions de vie de la population (logement, santé, éducation, sécurité alimentaire), et en particulier des personnes vulnérables ; sédentariser les populations déplacées dans leurs zones d'origine.

Tableau 15 : Gestion des risques et des désastres, résumé des besoins de relèvement et de reconstruction

Composantes	Rubriques	Court terme (6 mois)	Moyen terme (18 mois)	Long terme (3 ans)	TOTAL
Gestion des risques et des désastres	Identification des risques	8,0	11,0	22,7	42,0
	Protection des vies humaines	28,0	11,7	23,3	63,0
	Protection des investissements	18,0	103,3	206,7	328,0
	Cadre légal		0,5	0,5	1,0
GRAND TOTAL		54,0	126,8	253,1	434,0

L'ensemble de ces actions vise à définir et mettre en place une culture nationale de prévention qui vise la transition d'un pays qui vit dans le risque à un pays qui sait vivre avec le risque.

État des lieux avant le séisme

La gestion des risques et des dommages (GRD) est traitée de façon systémique en Haïti afin d'assurer la participation et la responsabilisation de tous les acteurs, tel que prescrit dans le PNGRD (validé en 2001). La mise en application du PNGRD s'est focalisée dans un premier temps sur le renforcement des capacités de protection des populations. C'est suite à la saison cyclonique 2008 que les efforts en matière de protection du capital physique ont commencé. L'état du SNGRD avant le séisme se caractérise par les forces et les faiblesses suivantes :

- a) **Des résultats concrets en matière de préparation et de réponse :** Les efforts en matière de sensibilisation publique, système d'alerte et d'évacuation, formation des capacités locales etc. ont permis de réduire considérablement les pertes en vies humaines face aux aléas hydrométéorologiques. Alors que la tempête tropicale Jeanne et une dépression locale ont causé 5 000 morts pour 300 000 sinistrés en 2004, le passage consécutif de 4 cyclones en 2008 a causé moins de 800 morts pour 1 000 000 de sinistrés¹⁰. Les résultats pourraient être meilleurs avec une amélioration des capacités opérationnelles. Un des besoins prioritaires concerne le corps des sapeurs-pompiers, qui est administré par le ministère de la Justice et de la Sécurité publique et est sous la coupe d'un commissaire de police, au sein

¹⁰ Selon la DPC et les évaluations post-désastres conduites par la CEPALC(2004) et le PDNA (2008).

de la Direction Générale de la Police nationale (DGPN). On compte 120 sapeurs-pompiers professionnels (le volontariat n'existe pas), soit un pour 70 000 habitants, et la moitié d'entre eux assurent également des tâches de police. Sont également prioritaires : (i) le renforcement des capacités locales de médecine d'urgence ou de pré-positionnement de besoins de première nécessité, (ii) l'installation de systèmes d'alerte précoce (SAP) dans les bassins versants prioritaires, (iii) les plans de continuité des activités pour le secteur privé.

- b) **Une connaissance limitée des aléas :** Le système de suivi hydrométéorologique composé de deux stations équipées et d'un réseau de volontaires est insuffisant pour les 13 zones de microclimats connues. Pour l'aléa sismique, le réseau est également sous-équipé et ne permet pas l'application d'une approche scientifique. Une situation alarmante existe également pour les changements climatiques. Ce manque de données primaires et d'informations traitées constitue un obstacle de taille pour la GRD avec des conséquences tant sur la prise de décision stratégique (comme l'aménagement du territoire) que sur la planification du renforcement opérationnel. Finalement, le manque de cartes des risques détaillées au niveau des collectivités constitue un obstacle pour la prise de décision à l'échelle locale.
- c) **Un cadre légal insuffisant, un faible pilotage politique et une implication réduite des ministères sectoriels :** Le ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales (MICT) est la seule institution pourvue d'une loi organique en la matière. Il a la responsabilité de la protection des citoyens et des biens à travers la DPC mais son mandat de pilotage est trop limité au niveau politique. En conséquence, l'ensemble des instances décisionnelles, opérationnelles et consultatives prévu par le PNGRD reste faible au niveau opérationnel, les ministères sectoriels demeurant décisifs. Ceci occasionne souvent un excès de responsabilité pour la DPC et conduit à l'improvisation de l'action ministérielle suite à une catastrophe. La législation sur la protection du capital physique est très récente et insuffisante.
- d) **Peu de mesures en matière de protection du capital physique :** Bien que les résultats en matière de réduction des pertes de vies humaines soient encourageants, les pertes socio-économiques s'alourdissent (7 % du PIB suite à Jeanne en 2004, 15 % du PIB suite aux 4 cyclones en 2008 et 100 % du PIB suite au séisme en 2010). En 2009, suite à l'impact de la saison cyclonique, le ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE) a établi une cellule de réduction de la vulnérabilité avec l'intention de renforcer les capacités sectorielles pour la protection du capital physique. Ces capacités seront en charge de l'analyse du risque, de l'intégration des mesures de prévention dans la programmation courante et du suivi et de l'évaluation.
- e) **Un réseau territorial bien en place et constitué autour des autorités locales :** Le SNGRD a une présence étendue au niveau local : (i) les 10 départements ont un comité géré par un délégué, appuyé par un cadre de la Direction de la Protection Civile (DPC), (ii) plus de 100 des 135 communes disposent d'un comité, géré par le maire, (iii) quelques 100 des 565 sections communales ont un comité géré par les autorités locales. Ces comités territoriaux GRD sont constitués des acteurs locaux publics, privés et internationaux et constituent un atout important pour appliquer le principe de la subsidiarité du PNGRD. Toutefois, ces comités ne disposent toujours pas d'un ensemble cohérent de dispositifs systématiques (protocoles, procédures, outils et autres mécanismes opérationnels de coordination) qui permettraient de répondre d'une façon adéquate à une catastrophe de grande envergure. Quant à la gestion du risque qui vise l'intégration des mesures d'atténuation et de prévention des risques, de réhabilitation et de récupération précoce, les outils sont à développer.

Impact du séisme sur la gestion des risques et des désastres

Le séisme du 12 Janvier 2009 a occasionné une crise sans précédent, et l'ensemble du territoire est touché. Les pertes de vies humaines et l'impact socio-économique sont disproportionnés face à l'intensité de l'événement (à titre de référence, le tsunami de 2004 a touché 7 pays et fait près de 220

000 victimes.) En plus des besoins qui étaient déjà identifiés au sein du SNGRD, le séisme a affaibli les capacités en place et ouvert de nouveaux besoins. Ils découlent de l'affaiblissement de la fonctionnalité et de la visibilité du Service national de gestion des risques et des dommages (SNGRD).

Le SNGRD a en effet subi des pertes importantes en ressources humaines et en matériels. À titre d'exemple, les bâtiments du ministère de l'Intérieur abritant le centre d'opération d'urgence et la DPC ont été détruits ; la caserne des sapeurs-pompiers de Port-au-Prince a été fortement endommagée par le séisme : elle est à reconstruire entièrement. Les dommages ne concernent que l'administration publique car il n'y a pas d'équipement ou de capacité privés dans le domaine.

Résumé des dommages et des pertes

Le Système national de gestion des risques et des désastres (SNGRD) a subi des dégâts importants en ressources humaines et matérielles. Les dommages sont estimés à 6 550 000 dollars US, occasionnés sur le bâti et l'équipement non opérationnel. Il n'y a pas d'estimation de perte puisqu'il n'y a pas de manque à gagner concernant la thématique des risques et désastres.

La DPC loge actuellement dans un bureau loué dans l'attente de bureaux provisoires et la reconstruction d'un local approprié. Le Gouvernement a créé au lendemain du séisme des mécanismes provisoires pour faire face à la crise et assurer la coordination des interventions. Le pilotage politique du SNGRD reste faible, ce qui affecte son appui au Gouvernement dans la gestion de la crise. Les capacités opérationnelles très limitées des secteurs et leur vulnérabilité ont également constitué un point saillant qui ressort de ce désastre.

La vulnérabilité en matière de gestion des risques et des désastres sera encore plus prononcée : avec plus de 250 000 bâtiments détruits ou endommagés, il y a près de 660 000 personnes affectées qui se sont déplacées vers leurs zones d'origine (dont la majorité avait été frappée par les cyclones de 2008) et plus d'un million de sans-abris dans le département de l'Ouest. Les efforts post-désastres parfois mal planifiés (campement en zone inondable, canaux d'évacuation bouchés par les débris, etc.) et les stratégies de survie (utilisation de charbon de bois) contribuent aussi à augmenter la vulnérabilité face à la saison des pluies et à la saison cyclonique qui approchent.

Le séisme souligne la faible maîtrise de la problématique urbaine en Haïti : Au niveau territorial, le séisme a révélé la limite des capacités de réponse aux urgences, particulièrement en milieu urbain, et aux menaces non-climatiques. Les comités territoriaux en milieu urbain nécessitent une organisation, des compétences et du matériel leur permettant de faire face à la dynamique complexe des quartiers. Ce qui a fonctionné lors des désastres de 2007, 2008 et 2009 était conçu pour le milieu rural. L'application de ces fonctions doit être adaptée au milieu urbain. Finalement, les interventions ponctuelles d'atténuation des dommages entreprises par les comités devraient être reprises et renforcées très rapidement, particulièrement face à la saison cyclonique 2010, aggravée par les effets du tremblement de terre sur les mornes au-dessus de Port-au-Prince et Léogâne.

L'ajustement du cadre légal et le développement des outils normatifs sont nécessaires afin de clarifier les rôles et les responsabilités des acteurs publics, privés et internationaux. Présentement trop d'infrastructures et d'équipements sont exposés aux risques, mettant en danger les acquis des générations précédentes et la durabilité du processus de développement. En particulier, l'absence d'aménagement du territoire qui a conduit à ce que 66 % du PIB et 39 % de la population se concentrent dans le même département ne peut durer. Outre les fonctions de l'État, le séisme a mis l'accent sur le besoin de créer une culture de risque au sein de la nation avec, comme exemple, des mesures qui visent : (i) les programmes de développement sectoriels (code de construction, budgets de maintenances, dispositifs d'assurance, etc.), (ii) le cursus scolaire (premiers secours, comportement en cas d'urgence, etc.) et la formation professionnelle (techniques, applications, matériaux résilients et adaptés au contexte national), (iii) l'aménagement du territoire (identification des zones à risque, utilisation des normes adaptées, régionalisation selon les potentialités et les risques, etc.).

La stratégie

En matière de **gestion des risques et des désastres**, l'enjeu est tout à la fois institutionnel, opérationnel et organisationnel. Les besoins post-séisme se regroupent sous 4 axes d'intervention : (i) la connaissance des aléas (naturels et autres), (ii) la clarification des rôles et des responsabilités des acteurs publics et privés (cadre légal, outils normatifs, etc.), (iii) les capacités organisationnelles et opérationnelles de préparation et de réponse des ministères sectoriels et des corps spécialisés (ex : les sapeurs-pompiers, les comités territoriaux GRD), (iv) les capacités sectorielles d'analyse de risque, de planification et de suivi/évaluation pour la protection du capital physique. L'objectif final est d'assurer la protection des populations, des biens et des investissements face aux différents chocs exogènes. À court et moyen/long terme, les objectifs spécifiques sont les suivants :

Responsabiliser les acteurs nationaux à travers un cadre légal approprié

Il s'agit tout d'abord de mettre l'accent sur le renforcement de la base légale du Système national de gestion des risques et des désastres (SNGRD) en proposant notamment l'adoption de deux textes législatifs. Le premier porterait sur l'élévation de la Direction de la protection civile (DPC) en Direction générale au sein du ministère de l'Intérieur afin qu'elle puisse remplir pleinement son rôle de pilotage sur la protection des vies et des biens. Le second texte viserait la création d'une Direction générale des sapeurs-pompiers indépendante afin d'apporter les fondements nécessaires à leurs actions de secours, ces derniers étant pour l'heure au sein du ministère de la Justice et de la Sécurité publique. Sur les moyen et long termes, Il convient d'ajuster le cadre légal pour clarifier les rôles et les responsabilités des acteurs concernés (public, privé, société civile) afin que chaque acteur joue son rôle et que le processus décisionnel prenne en compte les différents facteurs de vulnérabilité.

Il conviendrait de réviser rapidement la loi d'urgence et de prendre les dispositions nécessaires pour la gouvernance de crise en vue de la saison cyclonique 2010 puis de la période de reconstruction.

À moyen et long terme, il conviendrait de légaliser le SNGRD, de réviser les lois organiques des ministères afin de clarifier leurs rôles et responsabilités et de créer une direction générale des sapeurs-pompiers.

Renforcer les capacités de préparation et de réponse pour rendre plus opérationnels les institutions et les acteurs concernés : À court terme, il conviendrait de renforcer les structures opérationnelles de la DPC et du corps de sapeurs-pompiers afin de permettre une réponse plus efficace à une crise majeure. Il faudrait en outre ajuster les plans de contingence vis-à-vis des populations vulnérables, notamment les personnes déplacées et sans abris (et appuyer leur relocalisation si nécessaire), élaborer les plans de contingence sectoriels, sensibiliser la population, former les cadres techniques, renforcer le corps des sapeurs-pompiers et renforcer les comités territoriaux de GRD, notamment dans l'optique de la préparation à la saison cyclonique 2010.

À moyen et long terme, les capacités d'action de l'ensemble des acteurs, des professionnels aux citoyens, doivent être soutenues afin de réduire l'impact des chocs exogènes sur les populations et les biens. Il conviendrait en outre d'intégrer la problématique des risques et des désastres dans le cursus scolaire ; de doter le corps des sapeurs-pompiers de moyens opérationnels adaptés (formation, équipement, budgétisation) ; de renforcer les capacités sectorielles au niveau local.

Développer la connaissance sur les risques pour l'identification, l'analyse et l'appui à la prise de décision des secteurs et pour la gouvernance générale : Sur le court terme, il s'agit de viser à la mise en place des systèmes de surveillance et de développer les cartes d'aléas et de risques avec le Centre National de l'Information Géospatiale (CNIGS). Sur le moyen et le long terme, le travail consistera à développer les capacités scientifiques pour le traitement et l'analyse des données et la production d'outils d'appui à la prise de décision et à mettre en réseau les différentes initiatives d'observatoires qui existent (environnement et vulnérabilité, pauvreté et exclusion sociale, sécurité alimentaire, etc.)

Intégrer les mesures de prévention et d'atténuation des risques et des dommages dans les programmations sectorielles pour la protection du capital physique et pour favoriser le processus de reconstruction : Dans le court terme, il s'agira de développer les outils stratégiques (incluant les changements climatiques) et normatifs. Il conviendra d'apporter une réponse aux approches qui représentent des risques pour les programmes de reconstruction et d'orienter les décisions pour qu'il y ait des mesures d'anticipation et de consolidation. Sur les moyen et long termes, il s'agira de mettre en place les capacités au sein des ministères sectoriels pour gérer les menaces pour l'environnement et la sécurité des personnes et de fournir à l'État les moyens de les appliquer. On s'efforcera d'apporter des appuis systémiques, techniques, humains et financiers en appui au processus de reconstruction et d'orienter la programmation des stratégies de développement. À travers une intervention auprès des acteurs de la société civile et du secteur privé, l'objectif sera de développer une culture nationale de réduction des risques. Toujours à moyen et long terme, on veillera à établir les capacités sectorielles (aux niveaux central et local) pour l'analyse, la planification et le suivi/évaluation des risques et des désastres, à intégrer ces questions dans les cursus d'enseignement supérieur, dans les chambres de métier et dans le secteur privé et à développer les mesures de transfert de risque (comme les assurances).

La nature transversale de la gestion des risques et des désastres

La GRD est une thématique transversale dont le résultat est conditionné par les actions de chacun des acteurs. À travers leurs actions, ils peuvent soit augmenter le niveau de vulnérabilité, soit contribuer à sa réduction. Plutôt que d'être vue comme une problématique, la GRD doit être considérée comme une opportunité pour changer le mode de fonctionnement existant des acteurs vers : (i) Un État fédérateur et régulateur, décentralisé et sectoriel au service des intérêts de la nation, (ii) une société civile responsable, capable de se structurer, de s'organiser et de se mobiliser afin de limiter l'impact des désastres, (iii) un secteur privé innovant capable de s'adapter, de se réorienter et de valoriser les opportunités en matière de protection du capital physique.

Composante	6 mois (millions de dollars US)	18 mois (millions de dollars US)	3 ans (millions de dollars US)	Besoins (millions de dollars US)
Santé	283,0	500,0	708,0	1 491,0

Tableau 16 : Santé, résumé des degrés de dommages par types de structures

Degré de dommages par types de structures	Pas/très peu de dommages	Dommages faibles	Dommages importants	Totalement détruits	Total
Hôpitaux secondaires et tertiaires	14	5	22	8	49
Centres de santé et dispensaires	215	38	12	9	274
MPSS et autres bâtiments administratifs.	4	8	1	10	23
Université et institut de formation	23	2	3	19	47
Total	256	53	38	46	393
Total en pourcentage (%)	65	14	10	12	100

Tableau 17 : Santé, résumé des dommages

Description des dommages	Total (millions de dollars US)	Public (millions de dollars US)	Privé (millions de dollars US)
Infrastructure	148,8	70,3	78,5
Équipement, fourniture, etc.	43,8	22,4	21,3
Médicaments et consommables	3,9	1,9	2,0
TOTAL	196,6	94,6	101,9

Tableau 18 : Santé, résumé des pertes

Description des pertes	Public (millions de dollars US)	Privé (millions de dollars US)	Total (millions de dollars US)
Infrastructure - déblaiement et infrastructures temporaires	19,2	24,7	43,9
Ressources humaines pour la santé - remplacement de la force de travail (décès, déplacement, manque) ainsi qu'une perte de productivité (absentéisme)	12,1	9,9	22,1
Médicaments et technologies – coûts dus à la perte d'usage de l'équipement et coûts de destruction de médicaments non-utilisables	9,8	7,8	17,6
Accessibilité financière aux soins - perte de gain due à la gratuité des soins et perte de financement du budget gouvernemental	32,5	12,0	44,5
Interventions médicales/impact sur la santé (lutte contre le VIH/SIDA, vaccination ; contrôle des vecteurs ; soutien psycho-social ; soutien médical et nutritionnel ; handicapés ; renforcement des services)	114,0	31,7	145,7
TOTAL	187,6	86,2	273,9

Secteurs sociaux

La santé

La situation avant le séisme

La situation sanitaire d'Haïti était la plus défavorable de la région, avec les indicateurs de mortalité maternelle de 630 pour 100 000 et de mortalité infantile de 57 ‰. Environ 47 % de la population n'a pas accès aux soins. Le système de santé est fragmenté, très inéquitable (6 % de femmes les plus pauvres accouchent dans des institutions de santé, contre 65 % des plus aisées) et inefficace par rapport aux 32 dollars US par habitant qui sont dépensés. La barrière des revenus joue un rôle essentiel dans l'accès aux soins face au paiement direct à l'acte. Les ressources humaines souffrent d'insuffisances graves aux niveaux quantitatif et qualitatif. L'autorité sanitaire nationale n'est pas en mesure d'assurer son rôle d'organisation, de régulation et de fourniture de services.

L'impact du séisme

Dans la zone de la catastrophe, 30 hôpitaux sur 49 ont été endommagés ou détruits. La capacité de réponse du système de santé a été durablement affectée par les destructions et la désorganisation des services (50 % du personnel vit sous la tente). Le ministère n'est pas en mesure d'exercer son rôle de chef de file face aux interventions des nombreuses ONG, notamment car son bâtiment principal a été détruit. On constate cependant que 90 % des centres de santé sont intacts ou faiblement atteints.

Près de 600 000 personnes se sont déplacées vers les départements non concernés par le séisme et ont accru ainsi fortement la pression sur la population hôte et son système de soins.

La capacité de réponse du système de santé a été durablement affectée du fait de la désorganisation des services liée à la démobilisation du personnel de santé affecté lui-même par le séisme (plus de 50 % vivent sous les tentes). Si l'arrivée de multiples ONG a augmenté l'accès aux soins, elle a rendu en même temps plus difficile le leadership du ministère, d'autant plus que son bâtiment principal a été complètement détruit. Ce leadership a été d'autant affecté que son bâtiment principal a été complètement détruit. Il faut quand même remarquer que 90 % des centres de santé et dispensaires sont intacts ou faiblement endommagés et constituent un excellent réseau pour mettre en œuvre une stratégie de santé à base communautaire.

Estimation des dommages et des pertes

Les trois niveaux du système sanitaire ont été examinés, en séparant secteurs public (y compris le secteur privé à but non lucratif) et privé. Les bâtiments du ministère de la Santé et les instituts de formation ont aussi été inclus.

On estime les pertes dans le secteur public à environ 188 millions de dollars US. Si l'on estime que le gouvernement couvre environ 35 % du budget avec des recettes fiscales, l'impact s'élève à 66 millions de dollars US. Étale sur 3 ans, l'impact fiscal par année se chiffre à 22 millions de dollars US. Compte tenu que 90 % des matériaux de reconstruction devront être importés, on estime l'impact sur la balance des paiements à 227 millions de dollars US.

La stratégie

La stratégie vise une transformation en profondeur du système de santé, le nouveau système reposant sur deux piliers : (i) un contrat social garantissant l'accès pour tous à un ensemble de prestations basé sur les principes des Soins de santé primaires et (ii) la disponibilité de services de santé de qualité. La refondation du système ira de pair avec la réponse aux urgences. Le système visera à terme à garantir l'accès aux services des groupes vulnérables, anciens (avant le séisme) et nouveaux. Quatre axes stratégiques ont été définis :

- La redéfinition du paquet de prestations par niveau de soins et une organisation du système incluant des stratégies communautaires intersectorielles (santé, lutte contre le VIH/SIDA, eau et assainissement et nutrition) ;
- Le renforcement de la gouvernance et la mise en place d'un système de financement solidaire basé sur les résultats ;
- Des investissements massifs dans les ressources humaines ;
- Le renforcement de la gestion des intrants et médicaments essentiels, du transport des patients et des communications.

L'accès aux prestations de santé des groupes vulnérables et des personnes affectées par le séisme constitue un résultat essentiel attendu. Il s'agira notamment : (i) de renforcer l'offre de services dans

Tableau 19 : Éducation, établissements détruits ou endommagés (départements Ouest, Sud-Est et Nippes)

	Ouest			Sud-est			Nippes			Total		
Niveau	Tot.	Détr.	End.	Tot.	Détr.	End.	Tot.	Détr.	End.	Tot.	Détr.	End.
Préscolaire	149	52	97	20	8	12	0			169	60	109
Fondamental	2 502	825	1 677	171	19	152	127	5	122	2 800	849	1 951
Secondaire	1 180	396	784	35	3	32	18	2	16	1 233	401	832
Professionnel	17	17	0	0						17	17	0
Supérieur	49	25	24	0			0			49	25	24
Total	3 897	1 315	2 582	226	30	196	145	7	138	4 268	1 352	2 916

Tableau 20 : Éducation, résumé des dommages et des pertes

Composante	Dommages (millions de dollars US)		Pertes (millions de dollars US)	
	Public	Privé	Public	Privé
INFRASTRUCTURE*	33,5	363,0		
Bâtiments détruits	20,2	222,2		
Bâtiments endommagés	13,2	140,7		
ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES	7,6	74,7		
Équipements des bâtiments détruits	4,3	36,9		
Équipements des bâtiments endommagés	3,4	37,8		
FRAIS DE SCOLARITÉ (18 mois)			6,1	75,4
(Dont salaires non perçus dans le non public)				51,7
PROGRAMMES ÉDUC. PROVISOIRES			1,3	60,0
Appui aux activités du ministère : relocalisation, réallocation des ressources			1,3	
Fourniture d'abris temporaires, formation et support psychosocial dans les établissements scolaires				60,0
DÉBLAYAGE / DÉMOLITION			0,5	4,6
Bâtiments détruits			0,2	1,4
Bâtiments endommagés			0,1	1,3
Pertes liées à la disparition d'enseignants**			0,2	1,9
TOTAL	41,1	437,7	7,9	140,0
* Les coûts unitaires sont indiqués dans les hypothèses en annexe				
** En termes de rémunération supplémentaire qui serait nécessaire pour payer des enseignants remplaçants sur une période de 18 mois				

tout le pays en promouvant la gratuité, en réhabilitant les institutions, notamment Ouest Jacmel et Gonaïves, et en assurant la disponibilité des médicaments et de personnel qualifié rémunéré ; (ii) de promouvoir une politique de santé communautaire liée aux institutions du premier échelon ; (iii) de réduire la différence d'accès aux soins entre le premier et le cinquième quintile.

L'éducation

La situation avant le séisme

L'offre de services éducatifs est insuffisante et inégalitaire. Elle est, en outre, massivement non publique (90 %). La régulation du système est très déficiente et l'État ne joue pas suffisamment son rôle central de pilotage. Les taux de scolarisation sont bas (22 % dans le secondaire, 10 % dans le supérieur), si l'on excepte l'enseignement fondamental, qui est le plus fréquenté (taux de 76 %). Le système est peu performant : le taux de rendement est de 45 % dans le fondamental et le secondaire, de 20 % à l'université avec une forte division du choix des champs disciplinaires en fonction du genre. L'enseignement professionnel est dispersé (sous la tutelle de huit ministères), soumis à une faible régulation et proposant des programmes désuets. L'enseignement supérieur fonctionne sans cadre légal et sans tenir compte des besoins de développement du pays. 38 % de la population âgée de 15 ans et plus est analphabète (41 % pour les femmes). La gestion du système non formel d'éducation (y inclus celle des adultes) est éclatée au sein du ministère et son articulation par rapport au système formel est

Composante	6 mois (millions de dollars US)	18 mois (millions de dollars US)	3 ans (millions de dollars US)	Besoins (millions de dollars US)
Éducation	449,3	465,4	1 685,1	2 599,8

¹¹ Même s'ils ont des fonctions en GRD, les dommages et pertes des ministères ne sont pas comptabilisés ici pour éviter une répétition des coûts.

mal définie. Les filières techniques et scientifiques sont quasiment inexistantes dans les programmes d'enseignement, entraînant ainsi un déficit de ressources humaines dans ces domaines clefs pour le développement du pays.

L'impact du séisme

La région touchée par le séisme accueillait près de 50 % des effectifs scolaires et universitaires du pays (90 % des étudiants sont concentrés à Port-au-Prince). Les pertes en personnel et en infrastructures constituent un obstacle à la reprise immédiate des activités d'enseignement. Le déplacement de populations vers d'autres départements constitue une pression supplémentaire sur l'offre existante. La demande d'éducation est elle-même perturbée par les bouleversements subis par les familles touchées par le séisme. En termes de dommages, l'essentiel est lié aux bâtiments détruits et endommagés. Les dégâts concernent pour l'essentiel le secteur privé (363 millions de dollars US concernent le secteur privé sur un dommage total lié aux bâtiments de 396,6 millions de dollars US).

La région métropolitaine accueille 1 769 972 élèves/étudiants, soit près de 50 % des effectifs scolaires et universitaires. Les établissements d'enseignement de cette région ont payé un lourd tribut au séisme, principalement ceux de l'enseignement supérieur qui accueillent 90 % des étudiants concentrés à Port-au-Prince.

Le déplacement de population vers d'autres départements constitue une demande supplémentaire vis-à-vis de l'infrastructure éducative et du personnel des départements qui reçoivent un flux migratoire additionnel (82 000 élèves). Les pertes en personnel constituent un obstacle à la reprise immédiate des activités d'enseignement.

Estimation des dommages et des pertes

Les coûts des dommages liés à la destruction ou à la dégradation des établissements à tous les niveaux et des équipements atteignent un montant estimé de 478,9 millions de dollars US ; le coût des pertes s'élève à 147,9 millions de dollars US.

Impact sur les communautés, les enfants et les jeunes : La catastrophe du 12 janvier a eu une incidence désastreuse sur la capacité des familles haïtiennes à répondre dans l'immédiat aux besoins éducatifs de leurs enfants. Une enquête réalisée par la Sous-commission Éducation pour le PDNA en février 2010 auprès de 860 familles hébergées dans les camps dans 4 communes de l'Ouest a révélé la situation suivante : 71,6 % ne pourront plus utiliser la maison qu'elles occupaient avant ; 17,5 % des familles déclarent avoir au moins un membre qui travaille (contre 66 % avant le séisme) ; la structure des familles a été significativement modifiée ; une famille sur 5 compte un parent décédé à cause du séisme. Par ce fait, la demande d'éducation risque dans l'immédiat d'être perturbée, mettant ainsi en danger l'année scolaire entamée et laissant les enfants et les jeunes dans une situation de plus grande vulnérabilité.

La stratégie

L'État doit trouver des solutions pérennes pour transformer un système inéquitable et inefficace.

Dans l'immédiat, il s'agit de remettre l'administration en état de fonctionnement, d'assurer le retour des enfants à l'école dans les zones sinistrées et d'intégrer les élèves et étudiants déplacés. Des mesures de protection sociale seront mises en œuvre auprès des familles : transferts conditionnels, bourses, pour assurer un accès plus équitable aux services éducatifs. Des mesures de soutien aux écoles non publiques (appui au paiement des salaires, construction d'abris temporaires) seront mises en œuvre pour tous les établissements pendant six mois, puis sur la base d'engagements contractuels. Les normes

Composante	6 mois (millions de dollars US)	18 mois (millions de dollars US)	3 ans (millions de dollars US)	Besoins (millions de dollars US)
Eau et assainissement	95,4	199,2	776,9	1 071,5

de reconstruction devront intégrer la vulnérabilité du pays aux risques et fournir des opportunités de travail. Il est prévu d'organiser des formations semi-qualifiantes aux jeunes non scolarisés en vue de leur participation aux travaux de relèvement. Une attention particulière sera accordée au support psycho-social et à la protection des groupes vulnérables. L'enseignement de compétences liées à la courante (incluant la prévention du VIH-SIDA) sera renforcé dans les programmes scolaires. L'implication des municipalités et des organisations communautaires sera essentielle.

La refondation du système suppose une reconfiguration du système, le renforcement de sa capacité et la mise en place d'un dispositif effectif de régulation. L'État devra assurer une prise en charge croissante de l'offre d'éducation et viser à la gratuité de l'enseignement fondamental en 2020. Le renforcement portera aussi sur la petite enfance, sur le secondaire, sur l'enseignement professionnel et sur l'enseignement supérieur. Cela suppose un accroissement de l'investissement public, une refonte des programmes éducatifs, une concertation avec les milieux socio-économiques. À moyen terme, on devra mettre en place un système d'information en éducation incluant l'élaboration d'une carte scolaire et la mise en place des infrastructures nécessaires. Des mesures devront être prises pour l'accréditation des établissements d'enseignement, la révision du cadre partenariat avec le secteur non public et la mise en place des infrastructures nécessaires.

Dans l'intégration de la réduction des risques et des désastres dans le secteur de l'éducation, on doit se concentrer sur la protection des bâtiments scolaires et reconstruire les écoles détruites conformément

Composante	6 mois (millions de dollars US)	18 mois (millions de dollars US)	3 ans (millions de dollars US)	Besoins (millions de dollars US)
Sec alimentaire et nutrition	21,0	299,1	399,5	719,6

aux normes en matière d'aléas naturels ainsi qu'intégrer la gestion des risques dans le cursus scolaire et renforcer la formation dans l'enseignement supérieur sur la gestion des risques.

Sécurité alimentaire et nutrition

Situation avant le séisme

Avant le séisme, Haïti était l'un des pays les plus touchés par la faim et la malnutrition parmi les pays des Amériques. Malgré les importations et l'aide internationale, environ 3,8 millions de personnes, soit 40 % des ménages, vivaient en dessous du seuil de pauvreté et n'avaient pas les moyens de couvrir les besoins alimentaires de base. 30 % des enfants souffraient de malnutrition chronique, ce qui représente

Tableau 21 : Sécurité alimentaire et nutrition, résumé des dommages

Description		Total (millions de dollars US)	Public (millions de dollars US)	Privé (millions de dollars US)
Infrastructure	Immeubles administratifs détruits ou inutilisables	2,5	2,5	0,00
Équipement et fourniture Matériels domestiques, y compris stocks de vivres		292,5	0,00	292,5
Total		295,0	2,5	292,5

Tableau 22 : Sécurité alimentaire et nutrition, résumé des pertes

Description : caractéristiques des pertes	Total (millions de dollars US)	Public (millions de dollars US)	Privé (millions de dollars US)
DALYs (Nutrition)	35	0	35
Total	35	0	35

un coût économique d'au moins 1,2 milliards de dollars US, soit 30 % du PIB. Le pays ne dispose pas de programmes intégrés en nutrition et en sécurité alimentaire à grande échelle, et les organismes publics chargés de ce secteur ont peu de capacités humaines et institutionnelles. Par ailleurs, l'insécurité alimentaire, combinée à la faiblesse du pouvoir d'achat, aux insuffisances du secteur productif et à la précarité des sources de revenus, augmente la vulnérabilité des ménages aux chocs économiques ou sociaux. Les émeutes motivées par la hausse des prix en 2008 ont été l'expression de l'incapacité des ménages à faire face à l'augmentation du coût de la vie. Elles ont aussi rappelé, en entraînant la démission du Premier ministre, que l'insécurité alimentaire est un facteur important de l'instabilité sociale et politique du pays.

Impact du séisme

Le séisme a aggravé les problèmes structurels qui existaient avant le séisme et a encore réduit la capacité du gouvernement à y faire face. Le pourcentage des ménages en situation d'insécurité alimentaire est passé de 40 à 52 % dans les zones sinistrées. L'incapacité à couvrir les besoins alimentaires en quantité et en qualité touche de façon particulièrement inquiétante les femmes enceintes ou allaitantes et les enfants en bas âge. Plus de la moitié des ménages se sont surendettés suite au séisme afin, pour 95 % d'entre eux, d'acheter de la nourriture. On estime que de nombreux ménages ont en outre vendu leurs biens pour acheter de la nourriture. Par ailleurs, presque un tiers des ménages ont perdu leur stock de vivres évalués à 12 millions de dollars US. Enfin, on estime à plus de 600 000 le nombre de déplacés qui ont fui les zones sinistrées et représentent actuellement une charge supplémentaire pour les communautés qui les accueillent. L'estimation du coût de la hausse de la malnutrition s'élève à 35 millions de dollars US.

Estimation des dommages et des pertes

Estimation des dommages

Une estimation très prudente des dommages en termes de biens domestiques (appareils ménagers, téléphones, etc.) perdus par les ménages s'élève à 250 millions de dollars US.

Estimation des pertes

Presque un tiers des ménages ont perdu leur stock de vivres évalués à 12 millions de dollars US. Une estimation prudente du coût de la hausse de la malnutrition revient à 8 000 années de vie ajustées sur l'incapacité (DALY), soit 35 millions de dollars US de pertes.

Stratégie pour la reconstruction

Pour répondre aux problèmes du secteur, le gouvernement prévoit de mettre l'accent sur la réduction de l'insécurité alimentaire et la prévention de la malnutrition. À très court terme, un programme de filet de sécurité ciblé sur les ménages en situation d'insécurité alimentaire sera mis en place dans les zones affectées par le séisme. La mise en place d'un système d'alerte précoce (SAP) fonctionnel, et la création et l'entretien d'un réseau de stockage décentralisé de 35 000 tonnes de vivres au minimum constitueraient un dispositif adapté en cas de catastrophe.

À moyen et à long terme, il s'agira d'assurer un accès alimentaire régulier de la population rurale, notamment en renforçant l'appui aux petits producteurs ; de résoudre les carences nutritionnelles existantes en zones urbaines et rurales ; et de protéger les groupes vulnérables (enfants, femmes enceintes ou allaitantes, etc.) à travers des programmes d'alimentation scolaire et de transferts conditionnels d'argent. Par ailleurs, il s'agira de se focaliser autant sur la reconstruction de bâtiments que sur la récupération et la valorisation du capital humain qui a été affecté par le séisme.

Besoins pour la reconstruction

Depuis le séisme, 180 millions de dollars US ont été mobilisés dans le cadre de l'Appel humanitaire. Plus de 14 000 tonnes de riz ont été distribuées à 2,9 millions de personnes dans la zone de Port-au-Prince, ainsi que des produits spéciaux fortifiés en micronutriments ciblés pour 421 000 personnes vulnérables. Plus de 160 centres de récupération nutritionnelle sont actuellement opérationnels à travers le pays. En

Tableau 23 : Eau potable, assainissement et hygiène, résumé des dommages et des pertes

Composante : Eau potable	Dommages (millions de dollars US)		Pertes (millions de dollars US)	
	Public	Privé	Public	Privé
Dégâts sur infrastructure préexistante (1 réseau SNEP + trentaine de petits réseaux ruraux)	14,1	0,9	/	/
Dégâts équipements et fournitures préexistants (génératrices, pompes, etc.)	0,1	0,1	/	/
Dégâts autre patrimoine préexistant (bâtiments)	0,8		/	/
Absence ou baisse des recettes des abonnés pour les services préexistants	/	/	6,0	
Coûts supplémentaires pour palier l'absence de EDH et alimenter régulièrement les stations de pompage	/	/	2,8	0,4
TOTAL Eau potable	15,0	1,0	8,8	0,4
Composante : Assainissement	Dommages (millions de dollars US)		Pertes (millions de dollars US)	
	Public	Privé	Public	Privé
Dégâts sur latrines, blocs sanitaires, fosses septiques des particuliers		13,0	/	/
TOTAL Assainissement	2,2	13,1	0	0
	Dommages (millions de dollars US)		Pertes (millions de dollars US)	
	Public	Privé	Public	Privé
Dégâts bâtiments direction hygiène	1,5		/	/
Dégâts équipement	0,3		/	/
TOTAL Hygiène	1,8	0	0	0
GRAND TOTAL	19,0	14,1	8,8	0,4

prenant en compte les réponses d'urgence déjà apportées, les tableaux 10, 11 et 12 ci-dessous présentent les objectifs à atteindre pour répondre aux carences identifiées ci-dessous pour un total de 719 600 000 dollars US. Le tableau 13 présente les objectifs à long terme (10 ans) :

Eau potable, assainissement et hygiène

Situation avant le séisme

Avant le séisme, la couverture en eau potable était déjà faible tant en milieu urbain (70 %) que rural (51 %) selon les données de 2008 (JMP OMS-UNICEF) précédant la série de cyclones qui a lourdement affecté les services d'approvisionnement en eau. Par exemple en milieu rural, environ 250 réseaux d'alimentation en eau affectés par les cyclones n'ont pas encore été réparés. De plus, dans la zone de Port-au-Prince, une grande partie de la population s'approvisionne en eau à travers le secteur privé (par exemple, l'eau vendue en bouteille ou en sachet). Structurellement, on constate une exploitation anarchique des ressources en eau et l'absence de suivi de sa qualité. Le manque de ressources humaines formées et la gestion des réseaux ruraux, gérés la plupart du temps non par des professionnels mais par des volontaires, constituent des faiblesses majeures du secteur.

L'accès à l'assainissement, un secteur qui n'a pas été traité comme prioritaire par les autorités, était de 29 % en milieu urbain et de 12 % en milieu rural avant le séisme.

La collecte des déchets est défaillante et de nombreux ménages à Port-au-Prince utilisent les services du secteur privé. Pour les autres villes, la responsabilité du ramassage et du traitement des déchets incombe aux mairies et au ministère de la santé. On estime que seulement 52 % des déchets dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince sont collectés. Dans les 10 principales agglomérations urbaines, environ 17 % des déchets sont collectés par les services municipaux. Les faiblesses structurelles du secteur relèvent d'une mauvaise gestion générale, de l'insuffisance des allocations budgétaires et de l'absence de tarification, ainsi que de l'inexistence de sites de décharges contrôlés. Par ailleurs, l'occupation anarchique de l'espace urbain caractérisée par une bidonvilisation sur des terrains difficiles d'accès et une forte densité de population dont le niveau de sensibilisation à l'hygiène est très faible constituent des obstacles majeurs à la gestion efficace des déchets.

Impact du séisme

Les dégâts liés au séisme sur le secteur semblent limités, selon les estimations préliminaires. Plusieurs réservoirs sont fissurés ou endommagés, et des centaines de fuites sont apparues sur les canalisations. Cependant, une évaluation exhaustive du réseau sera nécessaire pour comprendre l'impact réel du séisme sur le secteur. Un seul des cinq bâtiments de la Centrale Autonome Métropolitaine d'Eau Potable a été détruit, les quatre autres nécessitant des réparations mineures. Le bureau du Service National d'Eau Potable de la ville de Petit Goâve est entièrement détruit et les locaux de la ville de Grand Goâve sont endommagés. Dans la zone métropolitaine, on estime qu'environ 15 % des 600 points de vente d'eau sont endommagés, tandis que les usines de production d'eau potable ont pu reprendre leurs activités dans les jours qui ont suivi le séisme.

Dans les communes de province touchées par le séisme, les déboîtements et les ruptures de tuyauterie représentent probablement les dégâts les plus importants, même s'ils sont difficiles à quantifier du fait de l'absence de télémétrie sur les réseaux. Le rendement technique de ces réseaux, déjà considéré comme faible avant le séisme, a inévitablement été réduit par les dégâts. Les boîtes de captage et les canalisations ont également été fortement endommagées, ainsi que les points d'eau et les réservoirs.

La destruction de nombreux logements a entraîné la perte des installations d'évacuation des excréta qui y étaient associées. Un nombre important des utilisateurs de ces infrastructures vivent désormais dans des camps et dépendent des équipements de services de base fournis dans le cadre de l'aide d'urgence.

Le séisme a peu affecté les équipements et installations des institutions publiques et privées responsables de la gestion des déchets. Cependant, on remarque une désorganisation des systèmes et des itinéraires de collecte, une augmentation de la vulnérabilité de la population vis-à-vis des risques liés aux conditions sanitaires et un volume élevé de débris de construction estimé à 20 millions de m³. Par ailleurs, le secteur privé de gestion des déchets à moins d'abonnés et les mouvements de population suite au séisme (estimés à 500 000 personnes) exercent une forte pression sur les services des autres agglomérations.

Ci-dessous, sont présentés les estimatifs des dommages et des pertes subis par les secteurs public et privé dans le domaine de l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène.

Les pertes liées à l'absence des recettes, au niveau des infrastructures publiques d'alimentation en eau, sont faibles. Ceci s'explique par le fait que le volume des recettes, en temps normal, est relativement faible (niveau de service bas, faible taux de recouvrement, stratégie commerciale inexistante, etc.) mais aussi par le fait que le service fourni est très probablement sous-évalué financièrement (et donc sous-facturé) puisque l'eau est facturée au forfait et qu'il n'y a pas encore de redevance pour la protection de la ressource.

Les montants débloqués par la communauté internationale pour cette urgence (données obtenues à partir d'une enquête auprès de 5 bailleurs institutionnels et de 13 agences d'exécution) se chiffrent à 200 millions de dollars US dont environ 25 % auront été dépensés au 31 mars 2010.

Stratégie pour la reconstruction

La stratégie de reconstruction vise à réorganiser le secteur pour améliorer son efficacité et l'équité de la prestation des services. Il s'agira principalement de créer des structures régionales chargées de l'exploitation des ouvrages et de la gestion des systèmes d'eau et d'assainissement urbains et de soutenir les unités techniques d'exploitation en milieu urbain ; d'augmenter l'implication du secteur privé dans la réalisation des études, la construction des ouvrages et la gestion des réseaux ; de développer des outils pour améliorer les capacités de gestion techniques et financières du secteur ; d'intégrer les risques environnementaux dans les activités du secteur ; de sensibiliser la population aux bonnes pratiques d'hygiène.

Pour les déchets solides, il s'agira de mettre en place un cadre légal pour la gestion des déchets solides suite à une étude sur la gestion des déchets qui devra être validée par tous les acteurs du secteur ; de mettre en place un cadre financier permanent pour la gestion des déchets au niveau national ; de définir à court terme les besoins en infrastructures et en équipements pour les villes principales et secondaires d'Haïti en ce qui concerne la gestion des déchets solides.

Pour le secteur de l'hygiène, il s'agira d'assurer la réouverture de l'école des officiers sanitaires et son intégration à l'université ; de mettre en place une structure de coordination ; de renforcer le laboratoire national de santé publique ; et d'intégrer la Direction (DPSPE) au budget national.

Besoins pour la reconstruction

Sur la base de cette stratégie, les besoins de très court terme au moyen terme sont présentés dans les tableaux 14, 15 et 16 suivants. Les objectifs de long terme sont indiqués dans le tableau 17 sans coûts associés.

Sports et loisirs

État du secteur avant le tremblement de terre

Le secteur sportif en Haïti se compose du ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action civique (MJSAC) comme instance de régulation et d'une vingtaine d'associations et de fédérations nationales auxquelles est confiée la mission d'organisation du développement du sport à partir de différentes disciplines. Il est également dans leurs attributions de préparer les athlètes aux compétitions régionales et internationales. La pratique sportive est facilitée par la mise en place d'infrastructures appropriées placée sous la gestion de l'État, des fédérations ou du secteur privé. Le MJSAC dispose de nombreux centres sportifs et terrains de jeux qui offrent à la population des services liés à la pratique sportive et à l'animation socio culturelle. La quasi-totalité de ces infrastructures se trouve dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince.

En matière de ressources humaines, le secteur est réputé faible : le ministère dispose d'une cinquante

Tableau 24 : Sports et loisirs, résumé des dommages

Description		Total (millions de dollars US)	Public (millions de dollars US)	Privé (millions de dollars US)
Infrastructure	Immeubles administratifs détruits ou inutilisables	1,7	0,7	1,0
	Immeubles administratifs fissurés	0,5	Sans objet	0,5
	Terrains de jeu endommagés	5,5	3,8	1,2
	Centres sportifs endommagés	2,9	2,9	Sans objet
Équipement et fourniture		1,1	0,3	0,8
Matériels de sport détruits ou endommagés				
Total		11,7	7,7	3,7

de licenciés en éducation physique et sportive, de quatre (04) techniciens supérieurs de niveau maîtrise ; actuellement cinquante (50) jeunes sont en formation à l'étranger. S'agissant des associations et fédérations sportives, elles sont dotées en général de très peu de cadres de formation supérieure.

Tableau 25 : Sports et loisirs, résumé des pertes

Description : caractéristiques des pertes	Total (millions de dollars US)	Public (millions de dollars US)	Privé (millions de dollars US)
Réduction budgétaire : le budget d'investissement du MJSAC (110 000 000 gourdes) ou 27 500 000 dollars US dont un pourcentage est alloué au secteur sportif est en réduction de 27 %	0,2	0,2	
Retrait de fonds : Le MJSAC a dû retourner au Gouvernement un montant de 10 000 000 dollars US initialement attribué pour la construction de 10 centres sportifs et culturels régionaux	0,2	0,2	Sans objet
TOTAL	0,4	0,4	0

Le niveau de formation, notamment pour les entraîneurs, varie de 1 à 4.

Impact du tremblement de terre

D'après les documents d'évaluation du MJSAC, les deux locaux constituant le bureau central sont endommagés et inutilisables. Les cinq (05) installations se trouvant dans la zone métropolitaine ont été lourdement affectées : les espaces de jeu servent d'abris provisoires ou de centres de premiers soins ; les bâtiments administratifs sont fissurés. On dénombre onze morts dont trois techniciens en sport parmi le personnel du ministère.

Quant aux fédérations et associations sportives (20, incluant les associations de jeux cérébraux), la situation est d'autant plus grave car 80 % des bâtiments sont complètement endommagés ou détruits. On compte parmi les ressources humaines 39 morts, dont douze dirigeants et dix-sept athlètes, et plus de quarante blessés.

Gestion des Risques et des désastres

Dans le cadre des activités du système national de gestion des risques et des désastres, le ministère envisage de mettre en place, à l'usage des athlètes et de l'ensemble des opérateurs du secteur, des normes et indications qui régleront la construction et l'utilisation des infrastructures sportives. Elles tiendront également compte de la possibilité d'en faire usage lors des situations d'urgence, tout en réduisant les risques de détérioration. Ce volet est considéré comme un axe transversal et sera traité comme tel lors de la mise en œuvre des activités prévues.

Besoins

Sports et loisirs, résumé

Besoins de relèvement, reconstruction et refondation, évalués à partir de l'évaluation des dommages et pertes

	6 mois	18 mois	3 ans	Besoins
millions de dollars US	11, 4	22, 8	258, 5	292, 7

* : Le coût de reconstruction est évalué à partir des dommages pour les maisons détruites et endommagées, augmenté d'un pourcentage pour reconstruire mieux et résilient aux désastres, et additionné des valeurs de coût du contenu des maisons.

Culture

Situation avant le séisme

De nombreux organismes publics gèrent le secteur, ainsi que des entités privées et des fondations. Le secteur ne dispose pas d'équipements pour le spectacle vivant et le cinéma, et il n'y a que peu de bibliothèques, de musées et d'écoles d'art. Seules cinq imprimeries, dont une qui appartient à l'État, ont la capacité d'imprimer des livres, tandis que les maisons d'édition et le réseau de librairies sont très limités. Par ailleurs, il n'y a que trois studios d'enregistrement pour la musique car la majorité de la production de disques haïtiens se fait hors du pays. Les moyens de production cinématographiques sont quasi-inexistants et il n'y a pas de salles de projection. Cette situation est aggravée par le piratage systématique qui détériore la qualité des contenus diffusés à la Télévision Nationale et sur les stations privées.

Les mécanismes de gestion et d'élaboration de politiques publiques dans le domaine de la culture ne sont pas en place. Les relations entre les organismes autonomes et le ministère de la culture qui en a la tutelle sont peu efficaces.

Impact du séisme

À Port-au-Prince, d'importantes collections d'uvres d'art, d'archives historiques, de documents administratifs publics, de documents anciens, etc. ont été détruites ou éparpillées dans les rues. Les archives judiciaires (documents de la Cour de cassation, de la Cour d'appel, des cabinets d'instruction, etc.), localisées sous les décombres du Palais de justice ainsi que celles du Palais national, coincées sous les ruines de l'édifice, n'ont pas encore été récupérées. La collection des pièces archéologiques du Bureau national d'ethnologie logées dans un bâtiment partiellement écroulé, est exposée à la vue des passants.

Le séisme a tué ou blessé durablement de nombreux artistes et a détruit des équipements et du matériel, ce qui amplifie les faiblesses structurelles du secteur, notamment son système de gestion et les investissements dont le secteur bénéficie généralement dans la période précédant le carnaval. La plupart des équipements industriels de l'imprimé ne fonctionne plus, tandis que les quelques équipements de diffusion qui fonctionnaient encore ne peuvent plus accueillir le public.

Par ailleurs, en dépit de sérieux efforts entrepris par des initiatives privées et publiques, de nombreuses bibliothèques, ainsi que des collections privées, sont encore menacées de fermeture du fait du décès ou de l'incapacité physique ou financière du gestionnaire, des difficultés d'accès aux lieux de conservation, etc. Sous les décombres, des biens culturels patrimoniaux sont menacés par des pilliers qui les vendent à bas prix au marché noir. Par ailleurs, l'imminence de la saison des pluies complique aujourd'hui toute opération de sauvetage des biens culturels.

Tableau 26 : Culture, résumé des dommages et pertes

Composantes	Dommages (millions de dollars US)		Pertes (millions de dollars US)	
	Public	Privé	Public	Privé
Admin. centrale	*		*	
Archives nationales	1,25		0,15	
Bibliothèque nationale	0,06			
BNE	1			
BHDA	0,5			
DNL	0,04			
ENARTS	1			
ISPAN	0,125			
MUPANAH	0,012			
Théâtre national	2,5			
Presses nationales	0,5		2	
RNH	0,09		1	
TNH	5		5	
L'Union	n/d			
FOKAL		1		10
Fond. Culturel Création		0,2		5
Africamérique		0,1		0,3
Société d'histoire et de géographie		0,05		0,2
Patrimoine	6,25		**	
Œuvres d'art	0,075	1,5		
Bibliothèques	3	1,25		
Scènes traditionnelles		0,25		
TOTAL	21 402	4,35	8,15	15,5

Source : Ministère de la Culture et de la Communication

* : les dommages et les pertes pour l'administration centrale sont comptabilisés dans la section Administration Publique sous le thème de la gouvernance

** : les données relatives à l'évaluation des pertes ne sont pas précisées.

Par ailleurs, le manque à gagner dans le secteur est considérable suite au séisme, notamment du fait de l'impossibilité de réaliser le carnaval qui est l'occasion pour l'artisanat, l'industrie du disque, de la publicité, de l'hôtellerie etc. de vendre leurs produits.

Stratégie

Pour répondre aux faiblesses structurelles du secteur, il faut mettre en place un système de gestion culturelle qui permette à l'État d'exercer ses fonctions d'observation, de contrôle et de régulation d'une part et, d'autre part, d'assurer l'accessibilité à tous aux moyens de production et aux biens culturels. Il est également prévu d'assurer des financements et l'aménagement d'un cadre légal appropriés pour le développement des industries culturelles, d'assurer par le programme d'éducation culturelle à l'école la promotion des valeurs du patrimoine national et de promouvoir l'échange et la coopération culturelle. Enfin, il sera essentiel pour la stratégie de reconstruction d'établir des conventions de partenariat avec le

ministère de l'Éducation pour un programme d'éducation artistique à l'école, avec le ministère du Commerce et de l'Industrie pour la création et la promotion des industries créatives, avec le ministère de la Jeunesse et des Sports et de l'Action civique pour des activités d'animation et avec la Police nationale pour la lutte contre le piratage et le trafic illicite des biens culturels. Enfin, il faudra établir un cadre conventionnel consensuel pour harmoniser les interventions des acteurs non étatiques, sur la base des propositions faites dans le cadre de l'initiative pour la dynamisation du secteur culturel haïtien réalisée en 2005.

Besoins de relèvement, reconstruction et refondation

Tableau 27 : Culture, résumé des besoins pour le relèvement et la reconstruction

Composante	Pourcentages	Budget (millions de dollars US)
Très court terme	1/3 Relèv.	7,9
Court terme	2/3 Relèv. + 1/3 Recon.	28,5
Moyen terme	2/3 Recon.	25,6

Tableau 28 : Culture, résumé des besoins pour la refondation

Composante	Pourcentages	Budget (millions de dollars US)
Très court terme	20%	40,4
Court terme	30%	60,6
Moyen terme	50%	100,9

Secteur des infrastructures

Logement

Situation avant le séisme

Avant le séisme, Port-au-Prince et son aire métropolitaine tout comme la plupart des principales villes de province étaient caractérisées par une urbanisation anarchique. Les collines entourant ces villes étaient couvertes d'habitations de qualité très variable. Une étude menée en 1997 montre que 67 % de la population urbaine vivait dans des quartiers spontanés qui couvraient seulement 22 % des surfaces habitées. La moitié des bidonvilles est située sur de fortes pentes et des fonds de ravines ; les maisons risquent d'être balayées par les eaux torrentielles lors des fortes pluies et des cyclones. Les bidonvilles des centres-villes et des littoraux sont aussi exposés aux inondations à cause de leur localisation au bas des bassins versants. L'érosion des sols est ainsi un problème important pour le secteur. L'absence de toute considération parasismique dans la construction et le manque total de contrôle de l'urbanisation augmentent la vulnérabilité des logements.

L'absence de contrôle de l'urbanisation rend aussi très difficile la fourniture de services tels que l'eau, l'énergie, l'assainissement et la collecte des ordures ménagères. La majorité des bidonvilles n'a pas de système viaire. Les fortes pentes des collines rendent très difficile la construction de routes d'accès, et la plupart des rues, quand il y en a, ne sont pas bitumées et doivent être réparées après chaque période de pluies.

Les logements des quartiers populaires, qui peuvent avoir jusqu'à trois niveaux, sont en général construits avec des structures poteaux-poutres qui ont un remplissage en parpaings et des dalles en béton. Le succès de ce mode de construction et notamment de la dalle béton réside dans ses qualités anticycloniques. Le sous-dimensionnement des structures (particulièrement en cas d'ajout ultérieur d'un

niveau), les défauts de ferrailage et la mauvaise qualité du béton avec un sous-dosage en ciment en font des constructions particulièrement dangereuses en zone sismique.

Impact du séisme

Le contexte de développement d'Haïti et les problèmes urbains antérieurs ont accentué la vulnérabilité du secteur du logement aux désastres naturels et contribué à l'ampleur des pertes en vies humaines et des destructions. Le séisme a créé un niveau sans précédent de déplacement de population et de destruction dans la capitale et son aire métropolitaine et dans les zones de Gressier, Léogâne, Grand-Goâve, Petit-Goâve et Jacmel. Selon les statistiques du gouvernement haïtien, près de 1 292 707 personnes sont sans abri. La plupart de ces personnes ont perdu leur toit et se sont installées dans des abris provisoires dans près de 900 camps, ou ont dû se résoudre à s'installer chez des proches. De nombreux logements, les meubles et les biens qui s'y trouvaient et - souvent - l'équipement et les stocks des micro-entreprises domiciliés dans le logement familial, ont été entièrement ou partiellement détruits.

Actuellement des familles vivent dans des abris improvisés avec un accès très insuffisant aux services sanitaires et à l'eau potable. Des dizaines de milliers de personnes érigent leur abri dans les rues, ou au bord des lits de ravine ou de zones inondables, se mettant ainsi en danger. D'autres ont envahi les espaces publics urbains ou les périphéries de la zone métropolitaine. Les villes secondaires et les centres ruraux de l'ensemble du pays connaissent aussi une forte pression pour la recherche d'abris, du fait de l'exode de la population de la capitale qui s'est produit immédiatement après le tremblement de terre.

L'évaluation des dommages révèle que 105 369 maisons ont été détruites et 208 164 ont des dommages divers. Les populations ont peur de rester dans leurs maisons même si aucun dommage évident n'a été relevé car des répliques continuent de survenir après le séisme du 12 janvier 2010. Une estimation des dommages et des pertes produite pour le sous-secteur du logement indique environ 2,333 milliards de dollars US de dommages et 739 millions de dollars US de pertes. Ces effets du désastre pour le logement concernent pour 459 millions de dollars US le secteur public et pour 2,613 milliards de dollars US le secteur privé. Ces données sont résumées dans les tableaux ci-dessous.

Quant à l'estimation de la valeur des pertes économiques, elle prend en compte les coûts des abris temporaires, la perte des revenus générés par les loyers ainsi que le coût du nettoyage des gravats et des débris occasionnés par le tremblement de terre dans les logements.

Table 29 : Logement, résumé des dommages

Description	Nombre de maisons endommagées	Dommages maisons endommagées (millions de dollars US)	Nombre de maisons détruites	Dommages maisons détruites (millions de dollars US)	TOTAL (millions de dollars US)
Infrastructure - Logement	208 164	502,9	105,369	1 245,7	1 748,6
Contenus des logements		84,9		499,8	584,7
Total		550,8		1 745,5	2 333,3

Table 30 : Logement, résumé des pertes

Description	Secteur privé (M\$ US)	Secteur public (M\$ US)	Total (M\$ US)
Location	69,8		69,8
Débris (1)	209,4		209,4
Abris transitoires		459,4	459,4
Total	279,2	459,4	738,6

(1) Coût du déplacement des débris de la maison à la rue

Stratégie

Appui aux villes secondaires. Une stratégie spécifique du logement sera mise en place pour les villes secondaires accueillant des déplacés et celles offrant des possibilités d'extension et de développement économique, afin de fixer ou d'attirer durablement des populations. Ce volet prioritaire appuiera la stratégie du gouvernement de décongestionner Port-au-Prince et de rééquilibrer le système urbain du pays.

Reconstruction par les communautés. Les habitants sont et continueront à être les acteurs principaux de la reconstruction de leur logement et de leur quartier, quelque soit l'ampleur de l'aide qui leur sera apportée par le gouvernement et la communauté internationale. Le processus de reconstruction des quartiers doit donc viser à soutenir les stratégies et initiatives des populations. Les communautés seront encouragées à travailler en groupes organisés pour régler les questions de tenure, pour préparer des plans communautaires, pour organiser l'épargne locale, pour prendre des décisions concernant la conception des logements et l'utilisation des matériaux de construction et pour la gestion de l'aide financière de reconstruction.

Assistance technique multidisciplinaire aux autorités locales. Les autorités locales seront appuyées par des équipes pluridisciplinaires qui fourniront une expertise dans des domaines clés liés au logement tels que l'urbanisme, l'ingénierie, la gestion urbaine, le régime foncier, etc. Leur rôle de coordination sera renforcé. Le transfert rapide des connaissances par l'intermédiaire de sessions spécifiques et de formations sur le tas sera orienté pour résoudre les problèmes émergents liés à la mise en œuvre de la reconstruction des logements et des quartiers. Ces formations viseront aussi à doter les collectivités locales de capacités à long terme de planification et de gestion urbaine, de développement économique local et de réduction des risques.

Formation aux techniques de construction prenant en compte les différents risques. Des centres de formation seront établis et rattachés aux communes. Ils offriront des programmes de formation standardisés ciblant l'ensemble des acteurs de la construction. Ces programmes de formation incluront l'utilisation des matériaux de construction locaux, la promotion de mesures culturellement adaptées d'amélioration des logements telles que la collecte des eaux de pluie, les questions énergétiques et l'amélioration des options d'assainissement.

Un contrôle de la qualité des matériaux de construction. Le rôle de l'État pour le contrôle des matériaux de construction sera renforcé pour s'assurer que la solidité des constructions ne sera pas compromise par des matériaux de construction de mauvaise qualité. Une campagne d'information spécifique sur l'importance de la qualité des matériaux de construction sera organisée.

Régularisation foncière. L'occupation de la terre et le droit au logement seront reconnus et dûment enregistrés. L'inventaire initial des bâtiments comprendra des informations concernant leur état d'occupation et leur statut foncier. Il sera ensuite développé sous forme de registre foncier et de propriété.

Formulation et mise en place du cadre institutionnel, technique et fiscal pour la production de foncier urbain sûr et respectant des normes d'urbanisme accessibles aux populations pour le développement des nouveaux quartiers.

Fond de reconstruction des logements. Un fond de reconstruction sera mis en place pour fournir un éventail des programmes d'assistance financière liés à l'application des standards de reconstruction. Cette assistance financière inclura des mécanismes d'appui pour l'accès aux prêts pour les classes moyennes. Ce fond servira aussi à la mise en place de mesures incitatives pour la reconstruction du stock de logements locatifs accessibles aux plus défavorisés.

Fonds pour la sécurisation et l'équipement des quartiers. À l'exception d'espaces spécifiques tels les fonds de ravine, la vulnérabilité extrême des quartiers informels résulte plus de leur forte densité et de l'absence d'investissement dans leur sécurisation que des caractéristiques naturelles des terrains d'implantation. Un fonds pour la sécurisation et l'équipement des quartiers sera établi pour prendre en compte les risques spécifiques des terrains d'implantation des quartiers vulnérables.

Besoins

Les tableaux ci-dessous présentent une estimation des coûts liés à la mise en œuvre de la stratégie de reconstruction pour le secteur, selon chaque objectif échelonné par période allant du très court terme (6mois) au court terme (18 mois) pour un total de dollars US TK.

Matrice des résultats, support à la reconstruction et au relèvement (milliers de dollars US)

Objectif	Activités	Résultats attendus	Indicateurs	6 mois	18 mois	3 ans	Total
Fonds de reconstruction du logement (1)	-Mise en place des mécanismes de transferts financiers -Etablissement de la base de données des bénéficiaires -Transferts des fonds aux bénéficiaires	L'assistance financière est transférée aux bénéficiaires	% de bénéficiaires recevant l'assistance financière		100,000	400,000	500,000
Fonds de sécurisation	-Mise en place des mécanismes du fonds de sécurisation -Transfert des fonds aux communes et aux communautés -Réalisation d'un micro zonage sismique	Les quartiers bénéficient d'une meilleure sécurité face aux risques	% de zones à risque sécurisées		35,000	65,000	100,000
Formation à la reconstruction et la sécurisation	-Préparation des cursus de formation -Formation des formateurs -Formation des acteurs de la construction	L'ensemble des acteurs participant à la reconstruction du logement a été formé aux techniques de construction résistante aux risques	Nombre de personnes formées % de reconstruction respectant les normes de construction	3,000	10,000	29,000	42,000

Campagne d'information du public	-Identification des messages -Préparation des medias de communication -Diffusion des messages	Les populations et les groupes cibles ont reçu une information continue sur la politique de reconstruction et ont été sensibilisés à la prise en compte des risques	Couverture de la campagne d'information	200	300	500	1,000
Assistance technique pour les communes	-Mise en place des équipes d'appui technique -Appui aux fonctions municipales relatives à l'urbanisme et aux logements	Les communes ont été dotées de capacités de planification, de contrôle et de gestion urbaine	Nombre de cadres municipaux en mesures de remplir les fonctions municipales relatives à l'urbanisme et au logement	1,000	3,000	8,000	12,000
Assistance technique générale, coordination, suivi et évaluation	-Renforcement des structures de contrôle et d'essai au niveau national -Mise au point des techniques et des normes de construction -Renforcement des capacités de coordination des communes -Mise en place du système d'inspection de la reconstruction -Mise en place des mécanismes de suivi et d'évaluation	-Des techniques de construction et des normes adaptées sont adoptées. -L'ensemble des zones affectées reçoit une assistance financière et technique équitable -L'assistance financière est débloquée sur la base des inspections -Les progrès sont dûment suivis	% de couverture de l'assistance technique et financière Suivi régulier des activités de formation, du flux de l'assistance financière et de la qualité de la reconstruction	1,000	1,500	2,500	5,000

(1) L'estimation totale du fond de reconstruction du logement a été effectuée sur la base d'une assistance financière de : (a) 500 dollars US par logement partiellement endommagé, (b) 1 000 dollars US par logement endommagé, et (c) 3 500 dollars US par logement endommagé au delà du réparable et logement détruit.

Besoins de relèvement et reconstruction et refondation, à partir de l'évaluation des dommages et pertes

	6 mois	18 mois	3 ans	Total
Total	5,200	149,800	505,000	660,000

Infrastructures Urbaines et Communautaires

Ce domaine devrait couvrir toutes les infrastructures urbaines et communautaires du pays tant au niveau urbain que rural (bâtiments publics, monuments historiques, places publiques, églises, etc.).

Etat du secteur avant le tremblement de terre

Le séisme du 12 janvier 2010 a entraîné des pertes énormes au niveau des infrastructures urbaines. On a vu l'écroulement des principaux édifices publics tout comme la destruction de petites installations communautaires fournissant un minimum de service de base à la population. Par infrastructures, on entend un ensemble de bâtiments et d'ouvrages destinés soit à faciliter la localisation des structures de l'Etat en matière de gouvernance, soit en matière de fourniture de service public ou destiné à favoriser le bien être de la population.

Impact du tremblement de terre

Les effets du séisme ont été ressentis à travers tout le pays, mais dévastateurs pour les trois départements les plus touchés : l'Ouest, le Sud-Est et les Nippes. Sur le plan des infrastructures, les communes les plus touchées sont Port-au-Prince, Léogâne, Petit Goâve, Jacmel, Pétionville, Delmas et Carrefour. Ainsi, une première estimation chiffre à 271 685 000 dollars US les dommages causés aux infrastructures publiques et communautaires.

Table 31 : Les dommages et pertes dans le secteur des infrastructures urbaines et communautaires

Composante : Eau potable	Dommages (millions de dollars US)		Pertes (millions de dollars US)	
	Public	Privé	Public	Privé
Infrastructure urbaine et communautaire	242,6	29,0	18,0	0,7
Total	271,6		18,7	

Résumé des besoins de relèvement et reconstruction par secteur

Objectifs	Activités	Résultats attendus	Indicateurs	Budget (M\$US)
Fonds de reconstruction	Mise en place des mécanismes de transferts financiers et appui d'experts Etablissement de la base de données des bénéficiaires Transferts des fonds aux bénéficiaires Rapport aux bailleurs de fonds	L'assistance financière est transférée aux bénéficiaires Transparence dans l'allocation des ressources financières	% de l'assistance financière reçue par les bénéficiaires	280 000 000
Assistance technique aux autorités nationales	Constitution d'une équipe d'appui au gouvernement national Mise en place d'un mécanisme de liaison avec le niveau local	Suivi et contrôle des résultats d'avancement dans le processus de reconstruction Transparence dans l'allocation des ressources financières	% de cadres formés Rapports produits sur l'état d'avancement des travaux nationaux et locaux	10 000 000
Assistance technique aux communes	Mise en place des équipes d'appui technique Appui aux fonctions municipales relatives à l'urbanisme	Les communes sont capables de suivre l'état d'avancement des travaux de reconstruction	Nombre de cadres municipaux formés	4 000 000

Renforcement des organisations communautaires locales et de la société civile	Mise en place des équipes d'appui technique pour les ONG locales	Les ONG locales sont capables d'assurer la cohésion dans les actions	Nombre de cadres d'ONG locales formés	2 500 000
Assistance technique et formation des entreprises publiques et privée	Assistance technique et formation des entreprises publiques et privées Mise en place des mécanismes de recapitalisation des entreprises et appui d'experts Renforcer la sous-traitance au niveau des PME du secteur de la construction	Redynamiser le secteur de la construction avec les moyens appropriés	Nombre de sociétés nationales et locales engagées dans la reconstruction	3 500 000
Assistance technique pour la définition et le suivi des risques	Mise en place d'un cadre légal pour les normes de construction Mise en place du système d'inspection de la reconstruction Mise en place des mécanismes de suivi et d'évaluation	Cadre légal adapté et respecté L'assistance financière est débloquée sur la base des inspections Les progrès sont dûment suivis	Publication des normes légales Rapports et état d'avancement de chantier	1 500 000

Résumé des besoins de relèvement et reconstruction par secteur

Matrice des coûts

Tableau résumé des besoins à court, moyen et long termes

Secteur	Très court terme 6 mois	Court terme 18 mois	Moyen terme 3 ans	Long terme 10 ans	Total
Fonds de reconstruction		53 000 000	93 000 000	134 000 000	280 000 000
Assistance technique aux autorités nationales	700 000	6 500 000	2 000 000	800 000	10 000 000
Assistance technique aux communes		3 300 000	300 000	400 000	4 000 000
Renforcement des organisations communautaires locales et de la société civile		1 900 000	300 000	300 000	2 500 000
Assistance technique et formation des entreprises publiques et privée		2 100 000	700 000	700 000	3 500 000
Total	700 000	68 000 000	96 600 000	136 200 000	301 500 000

* À partir de l'approbation du PDNA suivant le calendrier fiscal haïtien.

Transport

Les informations et analyses indiquées dans ce document ont été collectées entre les mois de février et mars 2010 au travers d'expertises sectorielles et sur la base des éléments fournis par les services du MPTC.

Situation avant le séisme

Le secteur des transports, qui comprend le transport routier, le transport maritime et le transport aérien, était déjà une priorité de l'action gouvernementale.

Sous-secteur routier

La longueur du réseau routier est d'environ 3 572 km soit 0,35 km de routes pour 1000 habitants (contre 7,1 pour la région d'Amérique latine-Caraïbes dans son ensemble).

Le réseau routier haïtien comprend trois catégories de routes :

- Le réseau primaire comporte les routes nationales qui connectent les villes les plus importantes. Leur trafic se situe entre 1000 et 4000 véhicules par jour et couvre 690 km, soit 20,3 % du réseau routier.
- Le réseau secondaire comporte les routes départementales. Elles connectent les centres urbains et donnent accès au réseau primaire (routes nationales). Le trafic de ces routes varie entre 200 et 1000 véhicules par jour. La longueur de ce réseau est de 1508 km, soit 44,4 % du réseau total.
- Le réseau tertiaire se réfère aux routes communales.

Sous-secteur maritime

Le port international de Port-au-Prince comprend les quais et entrepôts exploités par l'APN constituant l'embarcadere principal et ceux aménagés et exploités par d'autres entreprises. Il avait déjà des difficultés de fonctionnement avant le séisme : les quais Nord et Sud étaient anciens et ne pouvaient pas recevoir les cargos de fort tonnage. Par ailleurs, depuis la construction des installations portuaires, le dragage du chenal d'accès n'avait pas été effectué. Ceci avait pour conséquence une réduction du tirant d'eau entraînant une réduction de la taille des navires qui fréquentaient le port. De plus, les grues utilisées ne suffisaient pas pour le trafic maritime.

Sous-secteur transport aérien

L'aéroport international Toussaint Louverture classé 2A était le seul à disposer d'équipements d'aide à la navigation, de balisage et d'une piste de dimension suffisante (3040 x 43m) pour accueillir de gros transporteurs. La largeur de la piste est en-dessous du standard international (42,7 m de largeur au lieu de 45 m) et présente des fissures longitudinales de fatigue. Sa capacité est de 500 000 passagers par an, un chiffre insuffisant par rapport à la demande. Il existe deux terminaux, l'un pour le trafic international (Toussaint Louverture) et l'autre pour le trafic domestique (Guy Malary).

Sous-secteur transport routier

Les principales faiblesses du réseau sont l'insuffisance du drainage, la détérioration de la chaussée et l'instabilité des talus. Elles sont liées à un investissement et un système d'entretien insuffisants et au manque de contrôle effectif des poids lourds pour les itinéraires récemment réhabilités. Pour certaines sections du réseau routier, la vétusté des tronçons est la cause principale. Tous ces facteurs associés produisent une dégradation accélérée du réseau routier national, provoquant des coûts de transport très élevés. La route RN 8 (43 km, de Croix des bouquets à la frontière avec la République dominicaine à Malpasse) était déjà avant le tremblement de terre dans un état de dégradation avancée. Elle reste très vulnérable à une augmentation significative du trafic, car elle n'a pas été dimensionnée pour supporter un trafic aussi important. La nationale RN2 qui a été récemment réhabilitée et la RN4 qui avait un certain niveau de service ont été sévèrement affectées par le séisme.

Impact du tremblement de Terre

Sous-secteur transport routier

Les départements touchés par le séisme cumulent 289 km de routes primaires réparties comme suit :

Tableau 32 : Réseau primaire endommagé

Départements	Longueur du réseau primaire en km
l'Ouest	235
des Nippes	28
du Sud-Est	26

Les informations disponibles permettent d'estimer un linéaire global de routes nationales endommagées d'environ 44 km soit environ 15 % du linéaire primaire de ces 3 départements, et de 25 km de routes secondaires. Quatre (4) ponts et plusieurs ouvrages ont été aussi sévèrement endommagés. Les principaux dégâts se trouvent sur les routes RN 2 et RN 4 ainsi que les premiers kilomètres de la RN 8 (zone périurbaine de la route Port-au-Prince - Malpasse). Des dégâts mineurs ont été signalés au niveau de la RN 3 entre le PK 6 et le PK 14. Les dégâts au niveau des routes secondaires (départementales) sont moins importants.

Les dommages dans les infrastructures de la voirie urbaine sont principalement liés à la destruction ou l'endommagement des protections de talus, des ouvrages d'art et à la fissuration de certaines chaussées.

Sous-secteur maritime

Au niveau du secteur maritime, le port de Port-au-Prince est gravement affecté. Le quai Nord est complètement détruit et le quai Sud sévèrement endommagé. Les hangars, les bâtiments de sécurité, la route d'accès et la clôture extérieure sont pratiquement détruits.

Sous-secteur aérien

Au niveau de l'aéroport de Port-au-Prince, la piste présentait des fissures en certains endroits, la tour de contrôle a été détruite, le bâtiment du terminal international des passagers est endommagé, les réseaux hydraulique, de communication et de télésurveillance et l'aérogare sont détériorés.

Estimation des dommages et pertes

Les dommages pour le secteur du transport peuvent être estimés à environ 318 millions de dollars US (voir tableau et justificatif détaillés en annexe).

Tableau 33 : Estimations des dommages dans le secteur du transport

Description	Public (M\$US)	Privé (M\$US)	Total (M\$US)
Transport	201,7	116,2	317,9
Transport routier	99,7	116,1	215,9
Réseau interurbain	33,7		33,7
Entretien routier	0,6		0,6
Voirie urbaine	63,0		63,0
Moyens de transport	2,4	116,2	118,6
Transport aérien	32,0		32,0
Aéroport de Port au Prince :	32,0		32,0

Transport maritime	69,9	0,03	70,0
Port de Port au Prince	69,4	0,03	69,4
Port de Jacmel	0,3		0,3
Port de Miragoane	0,3		0,3

L'évaluation des pertes s'élève à 217 millions de dollars US.

Tableau 34 : Estimations des pertes

Description	Public (M\$US)	Privé (M\$US)	Total (M\$US)
Transport	128,2	88,8	217,1
Transport routier	94,8	60,8	155,6
Réseau interurbain	35,8	30,8	66,6
Voirie urbaine	59,0	0	59,0
Moyens de transport	0	30,0	30,0
Transport aérien	21,8	0	21,8
Aéroport de Port au Prince	21,8	0	21,8
Transport maritime	11,5	28,1	39,6
Port de Port au Prince	11,2	28,1	39,3
Port de Jacmel	0,3	0	0,3

Les pertes induites par le tremblement de terre sur le secteur des transports sont plus importantes que les dégâts.

Les principales raisons des besoins sont

- La destruction/dégradation prévisible de la RN 8 (P-au-P – frontière avec la République Dominicaine) (40 km) suite à la destruction du port de Port-au-Prince par le séisme ; cette route est la voie alternative de transport des marchandises vers Port-au-Prince.
- L'augmentation de la fréquence de curage des canaux primaires de drainage de la région métropolitaine de Port-au-Prince.
- L'augmentation des coûts de construction des routes due aux effets du tremblement de terre sur le marché de la construction en Haïti.
- Pertes dues aux réparations provisoires d'urgence en attendant la réparation définitive des ouvrages et chaussées.
- Pertes dues à une dégradation rapide/destruction des chaussées à P-au-P et d'autres villes secondaires lors de la reconstruction de ces villes.
- Perte des recettes du secteur du transport urbain.
- Pertes dues aux nuisances du trafic à P-au-P causées par l'obstruction de la voirie, ce qui va entraîner une augmentation des frais de fonctionnement des véhicules et des pertes de temps.

Dans le domaine maritime

- Pertes de trafic de nature commerciale.
- Recettes en baisse à cause de la réduction temporaire du trafic commercial

Pertes dans le domaine aérien

- Construction des bâtiments provisoires pour les passagers.
- Construction de la tour provisoire.
- Sur-utilisation de l'aéroport.
- Recours à d'autres aéroports plus éloignés.

Impact sur les communautés, les ménages, les processus sociaux différenciés selon l'âge, le genre et la classe sociale

Le tremblement de terre a endommagé une partie du réseau routier du pays. De plus, une bonne partie des déblais se retrouve au niveau des rues, ce qui rend plus difficile la circulation automobile dans la zone affectée.

Le port de Port-au-Prince étant endommagé, le trafic de nature commerciale est interrompu, ce qui occasionne une réduction sensible des activités économiques et une baisse des exportations et importations. L'interruption des vols sur l'aéroport international de Port-au-Prince a entraîné l'utilisation d'autres aéroports plus éloignés par les voyageurs.

Gestion des Risques et des Désastres

Le processus de remise en état des infrastructures de transport devrait être guidé par les principes de réduction des risques. Il faudrait accorder une attention spéciale aux activités qui vont être entreprises pour garantir que les risques d'une future catastrophe soient minimisés suivant les cartes de risque établies. Au sein du MTPC, une cellule de crise et de réduction de la vulnérabilité a été déjà mise sur pied pour faire face aux éventuelles catastrophes. De plus, la création d'une base de données sur les infrastructures routières est en cours. La remise en état des infrastructures de transport devrait viser la protection des ouvrages de drainage et d'assainissement, des routes, le contrôle des poids lourds, en tenant compte de l'aspect environnemental, la régularisation de la circulation dans les zones affectées, l'adoption et l'application du code maritime pour sécuriser les passagers en haute mer et la réhabilitation de la tour de contrôle de l'aéroport de Toussaint Louverture.

Besoins de relèvement et de reconstruction

Répartition des besoins à très court terme (6 mois), court terme (18 mois) et moyen terme (3 ans) pour le secteur du transport.

Tableau 35 : Répartition des besoins dans le secteur du transport

Composante	Général (Études & AT & Équipement (M\$US)	T. routier (M\$US)	T. maritime (M\$US)	T. aérien (M\$US)	Besoins (M\$US)
Très court terme (6 mois)	7,6	41,5	4,0	1,5	54,7
Court terme / Relèvement (18 mois)	17,9	96,9	9,4	3,6	127,8
Moyen terme / Reconstruction (3 ans)	38,0	153,0	187,0	70,0	448,0
TOTAL	63,5	291,5	200,4	75,1	630,5

Stratégie

La priorisation de l'effort de reconstruction du secteur transports doit s'inscrire dans le cadre général de la stratégie globale d'aménagement du territoire en priorisant les infrastructures stratégiques et en œuvrant en synergie avec les secteurs du logement, des télécommunications, de l'énergie, de l'environnement et de la planification. Il s'agit principalement de :

- Mettre en place un cadre global de l'aménagement du territoire, de la déconcentration et décentralisation et de l'intégration régionale ;
- Faire une déclinaison sectorielle dans ce cadre sur la base du Plan National des Transports, et réaliser des schémas directeurs d'investissement et de développement sectoriel pour chaque sous secteur, qui prennent en compte des études détaillées des investissements stratégiques ;

- Renforcer les capacités du MTPTC et de ses services déconcentrés pour mener la phase d'urgence et de reconstruction du pays ;
- Assurer la durabilité des investissements à travers un entretien régulier et périodique des infrastructures ;
- Investir dans les infrastructures de base en province en utilisant la main d'œuvre locale afin de contribuer à la stabilisation des personnes dans ces zones au désenclavement des régions du pays ;
- Réviser le cadre légal du secteur des transports et de la construction routière et assurer les moyens de son application par les institutions gouvernementales ;
- Soutenir le développement des capacités du secteur privé qui assure la concurrence dans les services de transport et dans les travaux de reconstruction du pays et qui permet de répondre à l'augmentation du volume de travaux ;
- Intégrer la gestion des risques et désastres dans la conception et l'entretien, la sécurisation et la résilience du système de transport ;
- Valoriser l'emploi des débris du séisme dans la construction routière et portuaire.

Produits et résultats attendus de la reconstruction

Tenant compte des dommages causés par le séisme, une évaluation des besoins en termes de ressources humaines et matérielles s'impose à très court terme en vue de mettre en place un système d'infrastructures de Transport efficace et durable. A moyen terme, une stratégie systématique et cohérente doit être mise en place pour s'assurer que le processus de remise en état des infrastructures de transport soit efficace et efficient. Les 44 km de route primaire et les 25 km de route secondaire doivent être réhabilités. Au niveau du transport maritime et aérien, les infrastructures endommagées : quais Nord et Sud, tour de contrôle et piste d'atterrissage doivent être reconstruites. Enfin, à long terme, il faudrait que la stratégie de reconstruction s'insère dans le plan de développement du secteur qui devra s'appuyer sur un plan d'aménagement du territoire.

Objectifs sectoriels

Secteur transports terrestres

- Réparation rapide des dégâts constatés sur le réseau routier ;
- Le développement et la réhabilitation du réseau structurant et du réseau prioritaire (routes primaires et départementales) ;
- La création d'un pôle routier d'échanges (gare routière et zone de marché intégrée) ;
- L'adaptation de la voirie interurbaine à l'utilisation des transports de personnes et marchandises ;
- L'adaptation des voiries urbaines à l'utilisation des transports de personnes afin de structurer ce domaine, faciliter les transports et supprimer les arrêts intempestifs sur les axes, facteur important de la congestion ;
- L'entretien routier et le contrôle des surcharges pour éviter la dégradation rapide à cause du transport des débris et de l'aide au pays ;
- L'utilisation de projet à haute intensité de main-d'œuvre pour le développement de la voirie tertiaire et urbaine de niveau local doit être mise en place très rapidement dans les zones de migration de population comme génératrice d'emplois et d'investissements locaux durables. La création de structures légères de production locale de matériaux de constructions (ex : type adoquin) devrait être réalisée de manière parallèle.

Secteur portuaire

- Rétablir une capacité portuaire rapide sur Port-au-Prince ;
- Développer la capacité portuaire en province à travers des investissements et un support technique ;
- Compte tenu de l'importance des dégâts et du coût de réparation sur le port principal de Port-au-Prince, il serait important d'examiner une éventuelle solution de relocalisation permettant un

- développement portuaire en intégrant également les capacités portuaires existantes du secteur privé ;
- Les voies d'une implication importante du secteur privé dans le développement et l'opération des infrastructures portuaires devront être recherchées ;
- L'amélioration ou la création d'une nouvelle infrastructure portuaire de grande capacité permettant de traiter des conteneurs et de sécuriser les liens maritimes sera recherchée dans la région nord ;
- Le schéma directeur au delà des infrastructures de niveau stratégique devra également intégrer le développement des capacités portuaires de niveau régional et local ; et
- La mise en place d'un balisage maritime devra également être réalisée.

Secteur aéroportuaire

- Rétablir une capacité aéroportuaire sur Port-au-Prince ;
- Développer la capacité aéroportuaire en province à travers des investissements et un support technique ; et
- Le développement des capacités aéroportuaires dans la région du Cap Haïtien et des Cayes sera recherché soit par l'amélioration des infrastructures existantes soit par la création de nouvelles infrastructures permettant recevoir du trafic international dans les régions Nord et Sud.

Énergie

Situation avant le séisme

Région métropolitaine de Port-au-Prince : Le réseau comprend 6 centres de production, 9 sous-stations et un réseau HT 115 kv et 69 kv. La puissance installée était de 175 MW, dont 118 MW disponibles avant le séisme. Le réseau de distribution est composé d'environ 900 km de lignes MT et de 1200 km de lignes BT. Avant le séisme, tous les équipements nécessitaient des travaux de réhabilitation majeurs.

La clientèle active s'établissait à 115 000 clients avant le séisme. Le total des clients raccordés (actifs, inactifs et illégaux) était estimé à plus de 250 000. Les pertes totales (techniques et non techniques) s'élevaient à plus de 50 % et le taux recouvrement à environ 60 % (soit un rendement commercial global de 30 % environ). Les recettes de novembre 2009 s'élevaient à 172 millions de gourdes (environ 4,33 millions de dollars US) sur Port-au-Prince et 29 millions de gourdes (7 millions de dollars US) sur la province.

Le manque de ressources financières (le recouvrement et le prix de vente de l'électricité qui est d'environ 20 cents US / kWh par rapport au coût de production ou d'achat d'électricité supérieur à 40 cents US / kWh) imposait un contingentement de la desserte à environ 12 à 16 heures par jour.

Secteur de Grand Goâve - Petit Goâve - Miragoane : Le réseau électrique comprend une centrale diesel de 10 MW et un réseau MT/BT. Les réseaux de Grand Goâve, Miragoane, de même que le réseau 2,4 kv de Petit Goâve demandaient une réhabilitation avant le séisme. La desserte était de 24h/24h et la pointe du réseau d'environ 4,5 MW. Le nombre de clients actifs s'élevait à 5 425 en novembre 2009.

Secteur de Jacmel : Le réseau électrique comprend une centrale diesel de 3,4 MW, une centrale hydro-électrique de 500 kW et un réseau MT/BT. Avant le séisme, la desserte était de 15h/24h et la pointe du réseau d'environ 3,4 MW. Le nombre de clients actifs s'élevait à 8 152 en novembre 2009.

Impact du séisme

Réseau métropolitain de Port-au-Prince : Les dommages causés aux installations de production de Port-au-Prince se situent principalement à la centrale de Carrefour (33,7 MW). La centrale est à l'arrêt par mesure de sécurité. Les expertises sont en cours.

Les dommages dans les sous-stations sont relativement faibles (transformateurs déplacés, bris d'isolateurs, fuites d'huile) à l'exception d'Ancien Delmas et de Nouveau Delmas. Le bâtiment du dispatching a été endommagé et demande certaines réparations. Quelques bris mineurs ont aussi été constatés sur les lignes de transport.

Les dommages sur le réseau de distribution sont plus importants sur tout le réseau BT et les branchements. Les activités commerciales ont aussi été fortement ralenties (agence de la rue Pavée relocalisée temporairement, matériel informatique hors d'usage). En ce qui concerne les bâtiments, le siège social a subi des dommages légers, mais plusieurs bâtiments annexes sont endommagés (atelier compteur, magasin, Direction technique, agence de la rue Pavée).

Secteur de Grand Goâve - Petit Goâve - Miragoane : Les dommages sont surtout concentrés à Petit Goâve et Grand Goâve. A la centrale thermique composée de groupes mobiles, les unités sont tombées de leurs vérins. Les vérifications et corrections sont en cours. Les dommages sur le réseau MT sont faibles. Les travaux se poursuivent sur le réseau BT où les dommages sont plus importants. Le bureau administratif de Petit Goâve (État Haïtien) est détruit.

La région de Jacmel : À la centrale thermique, les problèmes ont été mineurs. Les dommages sur le réseau MT sont faibles. Les travaux se poursuivent sur le réseau BT où les dommages sont plus importants. Le bureau administratif de Jacmel (location) est fortement endommagé et les services ont été installés temporairement sous la tente sur le site de la centrale thermique.

Évaluation des dommages et pertes

L'évaluation des dommages pour Port-au-Prince a été réalisée par l'équipe mixte EdH-NRECA-CDDEEE et correspond au chiffrage des coûts pour rétablir le courant le plus rapidement possible à partir de l'infrastructure existante, laquelle se trouvait déjà en état précaire avant le séisme. L'évaluation des dommages dans les régions de Grand Goâve et de Petit Goâve a été effectuée par le sous groupe énergie du PNDA. L'évaluation des dommages s'élève à 20,08 millions de dollars US.

Tableau 36 : Évaluation des dommages dans le secteur de l'énergie

Évaluation des dommages (millions de dollars US)				
	Port au Prince	Petit Goâve	Jacmel	Total
Production	4,00	0,02	0,01	4,03
Transport	4,50			4,50
Distribution	5,40	0,20	0,05	5,65
Clientèle	2,55	0,12	0,18	2,86
Bâtiments	3,00	0,02	0,02	3,04
TOTAL	19,45	0,36	0,26	20,08

La valeur de l'importation liée à ces dommages est évaluée à 95 %.

Les pertes encourues par EDH concernent surtout le manque de revenus causé par le séisme. Il concerne donc les revenus de la région métropolitaine de Port-au-Prince, du secteur de Petit Goâve et de la région de Jacmel. Les pertes brutes dues au séisme sont évaluées à partir de la baisse des encaissements observées dans les mois précédents.

Tableau 37 : Encaissement mensuel des zones sinistrées et estimation des pertes brutes liées au séisme

Millions de dollars US					
	nov.-09	déc.-09	Moyen	janv.-10	févr.-10
Port-au-Prince	172,20	189,50	180,85	57,00	19,70
Petit Goâve	2,00	4,10	3,05	0,56	0,42
Jacmel	6,30	9,20	7,75	1,80	4,26
Total M\$ US	4,51	5,07	4,79	1,48	0,61
Pertes de revenus				3,31	4,18

En prenant comme hypothèse une amélioration graduelle de l'encaissement jusqu'à 60 % de l'encaissement avant le séisme, les recettes cumulées de janvier à septembre 2010 s'élèveraient à 15,88 millions de dollars US, comparées à 43,11 millions sur la base 2009. Ces pertes sont évaluées à 27,23 millions de dollars US de janvier à septembre 2010. A partir d'octobre 2010, le nouveau système clientèle sera en service et la gestion commerciale pourra être beaucoup plus agressive. Une prévision de perte de 10 millions de dollars US est incluse d'octobre 2010 à septembre 2011, les pertes totales atteignant 37,23 millions de dollars US.

Tableau 38 : Évaluation des pertes dans le secteur de l'énergie

Évaluation des pertes	M\$ US
Janvier à septembre 2010	27,23
Octobre 2010 à septembre 2011	10,00
Sous total court terme	37,23
Octobre 2011 à mars 2013 Moyen terme	0,00
Total en millions de dollars US	37,23

Besoins de relèvement et de reconstruction

Les besoins de reconstruction ont été regroupés dans 3 grands volets : (i) le coût des travaux en urgence et court terme pour la remise en service des installations ; (ii) les besoins en trésorerie pour assurer le fonctionnement d'EdH pendant la période de reconstruction ; (iii) la stratégie de reconstruction.

Coût des travaux en urgence et court terme

L'évaluation des coûts de reconstruction pour Port-au-Prince a été réalisée par l'équipe mixte EdH-NRECA-CDDEEE.

Ces coûts ont été évalués à 38,1 millions de dollars US par EdH et NRECA et couvrent les travaux urgents dans les sous-stations et sur les réseaux MT et BT de Port-au-Prince. L'expertise civile des installations est en cours et un montant de 5 millions de dollars US est estimé à cet effet. De plus, un montant de 9 million de dollars US est prévu pour Petit Goâve et Jacmel, pour un total de 44 millions de dollars US.

Ces travaux sont toujours en cours malgré le manque de moyens financiers. Au 3 Mars 2010, sept sous-stations sur neuf sont alimentées (21 départs MT alimentés sur 35). Les lignes MT ont dû être tronquées pour tenir compte de la sécurité du réseau et la pointe est actuellement d'environ 40 MW (comparée à environ 160 MW avant le séisme).

Les besoins en trésorerie pour assurer le fonctionnement d'EdH

Les besoins en trésorerie sont évalués sur la base du coût de production des centrales, des salaires, des dépenses courantes et des possibilités de revenus pour cette période critique.

Les coûts de production thermique s'élèvent à 36,7 millions de dollars US pour la période de janvier à septembre 2010 dans le réseau de Port-au-Prince et à environ 5 millions de dollars US pour Petit Goâve et Jacmel, soit un total de 41,7 millions de dollars US.

Le salaire mensuel pour ces trois zones s'élève à environ 1 million de dollars US et les dépenses courantes à 0,5 million de dollars US. Les besoins pour couvrir la période de janvier à septembre 2010 s'élèvent à 13,5 millions de dollars US. Le total des coûts d'exploitation pour la période de janvier à septembre est évalué à 55,2 millions de dollars US et les recettes prévues sont de 15,88 millions de dollars US. Les besoins d'aide supplémentaire requis sont donc de 39,32 millions de dollars US.

Pour la période d'octobre 2010 à octobre 2011, nous considérons que la situation se sera améliorée et on prévoit des besoins d'environ 20 millions de dollars US. Pour la période suivante (18 mois à 3 ans), une prévision de perte (équivalente à un besoin) de 10 millions de dollars US est retenue.

Tableau 39 : Évaluation des besoins

Évaluation des besoins	M\$US
Janvier à septembre 2010	27,23
39,32	10,00
Octobre 2010 à septembre 2011	20
Sous total court terme	59,32
Octobre 2011 à mars 2013 moyen terme	10
TOTAL	69,32

Les besoins dépassent largement les pertes, principalement parce que EdH est une entreprise largement déficitaire.

La stratégie de reconstruction

La stratégie de reconstruction doit s'intégrer dans le plan de développement du secteur. La vision globale du secteur est d'arriver à ce que le secteur électrique soit performant et financièrement viable ; qu'il opère dans le cadre d'un marché ouvert et transparent, attire suffisamment de capitaux pour entretenir et développer le service offert pour répondre à une demande croissante en énergie, fasse la promotion des énergies propres et réponde à la demande locale pour un service électrique abordable et de bonne qualité. Cette vision sera déterminante pour soutenir l'industrie manufacturière et le secteur tertiaire qui créeront des emplois durables permettant de réduire la pauvreté.

La migration en cours et les objectifs de décentralisation auront une influence sur la demande en énergie et donc sur le plan d'investissement des équipements de production, transport et distribution d'énergie dans les différents centres du pays. Il faudra prendre en compte les risques dans les zones plus sensibles aux cataclysmes (inondations, glissements de terrain, conditions géologiques, séisme ouragan). Il faudra donc choisir la localisation des installations en tenant compte de ces facteurs de risques (principalement dans l'Artibonite). Il faudra aussi adapter les techniques de construction à ces risques (principalement antisismique).

Il faudra également faire une remise à niveau des équipements et du cadre juridico-réglementaire et gestionnaire du secteur, afin de définir les paramètres du marché de l'énergie et établir la norme juridique du secteur électrique pour promouvoir le rendement, la transparence, la responsabilisation, la compétitivité, la participation et les investissements du secteur privé et le développement des offres

disponibles en matière d'énergie renouvelable. Dans le cadre d'une loi bien définie relative à l'énergie, une autorité réglementaire établirait les règles du marché de l'énergie, sur la base de principes et de critères techniques, et établirait des paramètres pour des contrats privés permettant d'en suivre la mise en place. Une cellule renforcée pour l'élaboration des politiques au sein du MTPTC permettra de développer des politiques et incitations pour améliorer le fonctionnement du marché, augmenter l'efficacité du système et promouvoir les économies d'énergie et l'énergie renouvelable.

Pour répondre à ces faiblesses, la stratégie de reconstruction du secteur inclut les éléments suivants :

1. Évaluer la prévision de la demande en énergie et réviser le plan stratégique d'investissement en tenant compte des migrations des populations actuelles et à venir de même que des risques naturels (ouragans, séisme) auquel le pays est confronté (principalement dans la Région des Gonaïves) ;
2. Accroître le taux de desserte de la population tout en améliorant la qualité du service électrique ;
3. Orienter le choix des moyens de production afin de réduire les coûts de fonctionnement et les impacts sur l'environnement (en maximisant les énergies renouvelables) ;
4. Développer le cadre juridique et réglementaire afin de définir le marché de l'énergie, le rôle des intervenants (État, EdH, IPP, pouvoirs locaux) y compris le rôle potentiel du secteur privé de même que la réglementation (tarifs, achat d'énergie, plaintes, fraudes) nécessaire au bon fonctionnement et permettant de couvrir les investissements requis par le secteur ;
5. Améliorer la gestion d'EdH afin de viser l'équilibre financier et un service de qualité et principalement par :
 - a. Une amélioration dans la gestion des contrats d'achat d'électricité, dont les coûts de revient sont aujourd'hui très au-dessus des normes internationales, notamment par l'amélioration des procédures de passation des marchés, une standardisation des contrats et des audits réguliers de leur exécution ;
 - b. Une exploitation et une maintenance plus efficace des équipements de production, transport et distribution d'électricité ;
 - c. Une gestion plus efficace de l'activité commerciale (de la conformité des postes de comptage, de la facturation et du recouvrement de même qu'une lutte intense contre la fraude et les impayés) ;
 - d. La création d'unités opérationnelles décentralisées dotées des moyens requis pour accomplir leur mission et d'unités fonctionnelles efficaces dans leur rôle de contrôle et de support. Une analyse est nécessaire pour déterminer le niveau réel d'autonomie pour chaque unité régionale décentralisée et répondre aux besoins en investissements pour atteindre une certaine viabilité commerciale. L'analyse à mener se fera dans le contexte d'un plan de modernisation qui doit être rapidement élaboré pour orienter l'utilisation des nouvelles ressources que la communauté internationale, publique ou privée, pourra apporter dans le contexte post-séisme ;
 - e. La reconstitution progressive d'une main d'œuvre compétente et motivée, ainsi que mieux dimensionnée (l'adéquation personne-poste et la formation sont primordiales dans ce contexte de migration des populations et de décentralisation).

Les tableaux suivants donnent la valeur des besoins en activités et trésorerie. Pour le long terme, il serait souhaitable de réviser le plan de développement du secteur avant d'avancer des activités précises. Les activités suivantes sont mentionnées à titre indicatif.

Tableau 40 : Plan court terme 18 mois (septembre 2011) dans le secteur de l'énergie

Composantes	Activités	Résultats	Budget (millions de dollars US)
Planification	Plan de développement	Nouveau plan	1,0
Production	Travaux urgents	Centrale Carrefour en service	5,0
	Études		0,4
	Réhabilitation groupes Carrefour et pièces	Centrale renforcée et fiable	16,0
Transport	Travaux urgents	Sous-stations sécurisées	6,0
	Études		0,2
	Réparation dispatching	Gestion des réseaux efficace	10,0
Distribution	Travaux urgents	Lignes MT et BT alimentées et fiables	24,0
	Études		0,2
	Éclairage public	Artères sécurisées	5,0
Commercial	Travaux urgents	Comptages régularisés	9,0
Gouvernance	Cadres et règlements	Règles définies	2,0
	Management	Systèmes efficaces	12,2
Ressources humaines	Formation	Employés compétents	1,5
Ressources matérielles	Études et réparations	Locaux réhabilités	3,3
Sous total	très court terme : 44 millions de dollars US court-terme : 51,8 millions de dollars US		95,8
Trésorerie	très court terme : 39,3 millions de dollars US court-terme : 20 millions de dollars US		59,3
TOTAL court terme			155,1

Tableau 41 : Plan moyen terme, 3 ans

Composantes	Activités	Résultats	Budget (millions de dollars US)
Production	Réhabilitation et renforcement Péligre		40,0
	Études énergies alternatives		2,00
	Pièces maintenance		2,00
Transport	Réhabilitation sous- stations	Sous station fiabilisées	20,00
	Nouvelle sous-station Tabarre	Réseau MT renforcé	30,00
Distribution	Renforcements des réseaux	Gestion des réseaux efficace	25,00
	Éclairage public, nouveau concept	Artères sécurisées	15,00
Commercial	Améliorer le rendement commercial	Comptages régularisés	10,00
Gouvernance	Planification et suivi... outils...	Rigueur dans le suivi des activités et des coûts	6,20

Ressources humaines	Formation	Employés et cadres compétents	5,00
Ressources matérielles	Réparations et aménagement		7,00
Sous total			162,20
Trésorerie			30,00
Total moyen terme			192,20

Plan long terme (3 à 10 ans)

Construire Artibonite 4c
Étude sur l'opportunité d'importer de l'énergie électrique de Saint Domingue à prix avantageux
Réhabilitation, renforcement et développement des réseaux MT en tenant compte des migrations
Augmenter la couverture de la desserte urbaine, raccorder les nouveaux clients urbains
Électrification des centres secondaires et des communautés rurales
Amélioration de la gestion des contrats d'achat d'énergie ; standardisation des contrats futurs, monitoring et audit indépendants

Télécommunications

Etat du sous-secteur avant le séisme

Le secteur des télécommunications relève de la responsabilité du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (TPTC). L'exploitation du secteur est assurée par un ensemble d'opérateurs autorisés par le CONATEL à fournir des services divers dont : la téléphonie (fixe et mobile), l'accès à internet, la radiodiffusion et la radiocommunication conventionnelle.

Avant le séisme, le secteur souffrait déjà de carences importantes dont :

- Des insuffisances au niveau de la dorsale nationale. Chaque opérateur met en œuvre sa propre petite dorsale en liaison hertzienne, juste pour ses besoins personnels ;
- L'obsolescence du cadre légal et réglementaire régissant le secteur ;
- L'absence d'un schéma directeur de développement du secteur ;
- Le manque de contrôle et de supervision dans l'implantation des infrastructures de télécommunications ;
- Le non respect des normes et protocoles de communication d'urgence dans les lois et règlements des télécommunications et des normes parasismiques dans la construction des bâtiments et des tours abritant les infrastructures de télécommunications ;
- L'étroitesse de la porte d'accès à l'international (liaisons par satellite et hertziennes vers la République dominicaine).

Impact du séisme

Le tremblement de terre a eu un impact majeur sur le secteur. S'il n'y a pas eu de pertes en vies humaines, la direction des communications a néanmoins été détruite avec les équipements du réseau local desservant le ministère. Le câblage (téléphonique et de données) est perdu. Le régulateur a aussi subi des dommages considérables. Son local du bicentenaire a été très endommagé et devra sans doute être abattu. Son nouveau local en cours de construction au moment du séisme s'est complètement effondré.

Au niveau de l'exploitation, les dommages subis par les différents opérateurs ne sont pas négligeables. Le réseau de l'opérateur historique TELECO a été touché en plein cœur. Le bâtiment de la Grand'Rue abritant les principaux services techniques, le Centre de commutation internationale et la station d'atterrissage du

câble sous-marin ont été totalement détruits. Une évaluation de l'immeuble de Pont-Morin et des facilités installées est à faire, mais il est inabordable et visiblement fissuré. L'anneau optique métropolitain desservant le système financier et le Palais National est devenu inutilisable. Les réseaux métropolitain et interurbain de transmission et les installations électriques sur les différents sites ont été très affectés. Le réseau de distribution filaire de la TELECO à Port-au-Prince est partiellement détruit (câbles de cuivre endommagés, commutateur détruit, etc.).

Les installations des opérateurs de téléphonie cellulaire ont aussi subi d'importants dommages. Plus d'une centaine de sites-cellules ont été détruits. Le bâtiment principal de COMCEL a résisté mais en est sorti avec la structure et les murs fissurés. Vingt-sept sites-cellules (notamment ceux implantés sur les toits d'immeubles) se sont écroulés et six véhicules de service, en stationnement le long de murs, ont été aplatis. Le bâtiment principal de DIGICEL a bien résisté aussi mais a quand même reçu des dommages légers. Une cinquantaine de sites de la DIGICEL se sont effondrés mais DIGICEL n'a pas donné d'estimation de ses dommages qui sont couverts à 100 % par l'assurance. Le bâtiment du Canapé-Vert abritant des équipements-c ur de la HAITEL a été gravement endommagé ainsi que ceux de Pétionville, de la Place Geffrard, de Léogâne, de Gressier et de Jacmel. Un dizaine de sites de la HAITEL ont été détruits.

Les fournisseurs d'accès Internet ont perdu certains de leurs sites placés sur des toits d'immeubles et déclaré qu'environ 40 % des équipements de leur clientèle sont éteints depuis le 12 janvier 2010.

La majorité des bâtiments logeant les studios des stations de radiodiffusion est endommagée ou détruite avec le mobilier et les matériels de production et de diffusion. Au lendemain du séisme, seules trois stations de radio et une station de TV émettaient encore. Le local abritant les équipements centraux du réseau de Télé Haïti (TH) (au Bicentenaire) a bien résisté au séisme, mais le réseau de distribution a subi des dommages considérables (poteaux abattus, équipements et matériels de relais du signal et d'alimentation électrique du réseau détruits ou disparus), ce qui compromet la reprise rapide des activités de l'entreprise.

Le tableau suivant fournit le détail des dommages et des pertes (bénéfices) occasionnées par le tremblement de terre. Il faut noter que les opérateurs cellulaires ont profité de l'augmentation du trafic, notamment international (qui a pratiquement doublé au cours des deux derniers mois). Il est estimé que 90 % du coût des matériaux de construction des bâtiments et la totalité des équipements sont importés, soit un total 82,56 millions de dollars de dommages.

Tableau 42 : Dommages et pertes dans le secteur des télécommunications

	Dommages (M\$US)				Pertes et bénéfices (M\$US)		
	Total	Public	Privé		Total	Public	Privé
Bâtiments	23,08	8,60	14,48		46,27	24,00	22,27
CONATEL	2,80	2,80					
TELECO	5,80	5,80		(12 mois)	24,00	24,00	
Opérateurs Cellulaires	7,58		7,58	(2 mois)	6,28		6,28
ISP et cybercafés	0,90		0,90	(6 mois)	0,75		0,75
Radio, TV et câble TV	6,00		6,00	(12 mois)	15,24		15,24
Equipements	61,78	31,50	30,28	Bénéfices	-31,40		-31,40
Min TPTC	0,50	0,50					
TELECO	31,00	31,00					

Opérateurs Cellulaires	17,19		17,19	(2 mois)	-31,40		-31,40
ISPs et cybercafés	1,20		1,20				
Radio, TV et câble TV	11,90		11,90				
TOTAL Dommages	84,86	40,10	44,76	Pertes			

Réponse apportée à date

La plupart des acteurs ont, le jour même, pris des initiatives visant aussi bien à assurer une certaine continuité de services à leur clientèle qu'à la remise en état ou au remplacement des éléments essentiels de leurs infrastructures qui étaient endommagés ou détruits. Le Ministère et le CONATEL ont relogé une partie de leur personnel et coordonnent les activités d'urgence. La majorité des opérateurs ont rétabli leurs réseaux et services.

Gestion des risques

Malgré le niveau de risque sismique élevé auquel le pays est exposé, très peu d'informations ont circulé pour prévenir et atténuer la catastrophe du 12 janvier. Les bâtiments et les tours construits pour abriter les infrastructures de télécommunications ne répondent pas aux normes parasismiques. Il est recommandé, après cet événement malheureux, de prendre en compte les normes et protocoles relatifs aux communications d'urgence dans les lois et règlements relatifs au secteur des télécommunications.

Besoins de relèvement et de reconstruction

La stratégie retenue pour le relèvement et la reconstruction du secteur découle des grandes lignes de la déclaration de politique sectorielle (DPS) de 2006 du gouvernement et vise notamment la participation de la population à l'économie nationale au moyen des technologies de l'information. Elle prendra en compte les besoins de relèvement du secteur public et les efforts de reconstruction du secteur qui reposent sur cinq piliers majeurs qui sont : i) la bonne gouvernance sectorielle (création d'un environnement propice) ; ii) le développement de l'infrastructure ; iii) le développement de l'accès ; iv) le renforcement des capacités et la promotion de l'emploi ; et v) le développement de contenus et d'applications pertinents. Le tableau présente un résumé des besoins à très court terme, à court terme et à moyen terme :

Tableau 43 : Résumé des besoins du secteur des télécommunications

Composante	Besoins (M\$US)
Très court terme (6 mois)	6,02
Court terme / Relèvement (18 mois)	9,03
Moyen terme / Reconstruction (3 ans)	53,30
Total	68,35

Les tableaux suivants identifient les programmes et projets à entreprendre à court, moyen et long termes dans le cadre de la reconstruction du secteur :

Objectif	Activités court terme	Résultats attendus	Indicateur	Budget (M\$US)
Création d'un environnement propice pour une bonne gouvernance sectorielle	Actualisation de la DPS et du plan de développement	Nouvelle vision stratégique partagée par tous les acteurs	DPS et plan de développement actualisé	0,35
	Conclusion du processus d'adaptation du cadre légal et réglementaire en tenant compte du partage des infrastructures des réseaux (routes, électricité, infrastructures urbaines)	Régulation effective du secteur et impact environnemental réduit	Lois et textes réglementaires approuvés	0,5
	Renforcement de la fonction politique et de régulation	MTPTC et CONATEL capables d'orienter et d'arbitrer le marché	Efficience et efficacité des décisions	0,6
	Accompagnement de la mise en œuvre du plan	Exécution efficace des programmes et projets	Objectifs de développement atteints	0,3
Développement de l'infrastructure	Relèvement des infrastructures publiques détruites (bâtiments et équipements Conatel et MTPTC)	Remise en fonctionnement normal du secteur public	Infrastructures publique relevées	3,3
	Construction d'une dorsale nationale avec des liens terrestres vers la République Dominicaine	Transport efficient du trafic national et régional	Baisse des prix pour les services	3
	Construction d'une nouvelle tête d'accès aux câbles sous-marins internationaux	Meilleur accès à l'international et résilience aux désastres	Baisse des prix de location de circuits et réduction des interruptions de service	3
	Création d'un réseau de communication et d'urgence pour le Gouvernement	Services de gouvernement et d'urgence faciles et efficaces	Informations et services en lignes, meilleur gestion de risques	2
Renforcement des capacités et promotion de l'emploi	Promouvoir les entreprises TIC avec des investissements en parcs technologiques et capital risque	Diversification de l'économie, croissance de l'emploi dans le secteur services	Nombre d'entreprises créées, nombre de postes de travail créés, volume d'affaires du secteur TIC	1
Développement de contenus et d'applications pertinents	Développer le secteur postal	Services postaux comme guichet d'accès aux TIC des zones rurales	Diversité des services TIC dans les bureaux postaux	1
Total				15,05

Brève note sur la prise en compte de l'emploi dans le secteur infrastructure

Le secteur des infrastructures constitue le principal pourvoyeur d'emplois dans l'économie locale. La mise en œuvre des travaux selon l'approche HIMO devra être préconisée dans tous les cas où elle est techniquement applicable et économiquement rentable. Au-delà des impacts directs sur chantiers et de l'injection de revenus au niveau local, la question de la durabilité des emplois sera prise en compte à travers les formations des acteurs publics et privés d'une part, et le choix d'infrastructures productives, ayant un maximum d'impacts sur l'économie locale, d'autre part. Au-delà de la main d'œuvre et des matériaux, la valorisation des ressources locales exige un renforcement des capacités techniques et organisationnelles des différents acteurs impliqués, notamment dans les régions. Cette approche participe également directement à la stabilisation des populations déplacées en dehors de la capitale.

Secteur productif

La situation avant le séisme

a) L'agriculture

Ce secteur représente environ 25 % du PIB et 50 % des emplois. Il comprend 1 million d'exploitations de faible superficie (1,5 ha en moyenne). 1,5 million d'hectares sont cultivés alors que la surface à vocation agricole est estimée à 770 000 ha. Les techniques sont rudimentaires et les engrais sont utilisés dans 5 % des exploitations. 85 000 hectares sont irrigués sur un potentiel de 150 000 ha. L'entretien et la gestion des systèmes d'irrigation sont très insuffisants.

L'élevage et la pêche sont caractérisés par la faiblesse des équipements, le manque de transformation, de circuits commerciaux et de système de crédit appropriés.

b) Le commerce et l'industrie

L'année 2009 a été marquée par un certain dynamisme des industries manufacturières (expansion de 5 %) et des bâtiments / travaux publics (expansion de 3 %). Les exportations de textile ont crû de 10 % au cours de la même période.

L'industrie a deux composantes : l'une, dirigée vers l'exportation, est soumise à un régime privilégié. Les entreprises franches sont régies par la loi sur les zones franches ; l'autre composante travaille pour le marché local.

Globalement le tissu industriel est très faible. Il en va de même pour les investissements directs étrangers. Au niveau des échanges extérieurs, la dépendance à l'égard des importations de marchandises est forte.

Le commerce est largement dominé par le secteur informel, à côté de quelques grands groupes.

c) Le tourisme

Le tourisme a des effets d'entraînement sur plusieurs secteurs : BTP, commerce, artisanat, art, transport. Le secteur génère 30 000 emplois directs et indirects en 1979. Il est en déclin depuis, notamment à cause de l'instabilité politique des 20 dernières années.

Globalement, le secteur productif est très vulnérable aux événements politiques et aux catastrophes naturelles. Il a subi de plein fouet la crise politique de 2004 et les catastrophes naturelles de 2008. La catastrophe de 2010 met elle aussi en évidence les faiblesses du secteur : faible tissu d'entreprises ; coût et accès au crédit ; cadre légal inadapté ; manque d'informations économiques et sociales fiables ; manque d'infrastructures.

L'impact du séisme

a) L'agriculture

Dans les zones sinistrées à activités agricoles, les débris et glissements de terrain ont endommagé des systèmes d'irrigation couvrant 3 500 ha, mais aussi des centres de stockage et de transformation en dur dans les plaines de la zone touchée. Des bâtiments de l'usine sucrière de Darbone et ceux, administratifs et techniques, du ministère de l'Agriculture ont été endommagés.

b) Le commerce et l'industrie

Beaucoup de bâtiments publics, commerciaux et industriels n'ont pas été construits selon les normes antisismiques et ont donc connu des dommages sérieux, entraînant des pertes de vies humaines, de stocks de matières premières, de produits et d'équipements. Cela a conduit à des arrêts de production. Le secteur formel commercial a été très touché (taux de destruction de 90 % du centre commercial de Port-au-Prince).

Le secteur informel est touché, notamment par les pertes de vies humaines.

Table 44 : Secteurs productifs, résumé des dommages et pertes

Composante	Dommages (millions de dollars US)		Pertes (millions de dollars US)	
	Public	Privé	Public	Privé
Agriculture	25,49	0,41	3	3
Commerce et Industrie	0	223,3	0	981,5
Tourisme	0	22,89	0	19,49

La stratégie

a) L'agriculture

Le plan spécial d'action du ministère de l'Agriculture d'après séisme met l'accent sur :

- L'accroissement de l'offre nationale (notamment par la mobilisation d'intrants et l'amélioration des circuits de commercialisation) ;
- L'intégration des personnes déplacées ;
- La création d'emplois ruraux pour accroître les revenus monétaires ;
- La recherche de contrats de fourniture de denrées alimentaires locales pour les ONG, le PAM, les cantines ;
- La préparation de la saison cyclonique.

Au-delà de l'urgence, il conviendra de s'inscrire dans une perspective structurante d'accroissement de la production agricole nationale, selon la politique de développement agricole en cours de définition.

b) Le commerce et l'industrie

Il s'agira tout d'abord d'aider les entreprises à reprendre leurs activités, afin d'améliorer l'emploi, d'accroître l'offre locale de biens et services et d'agir favorablement sur le niveau des prix des produits de première nécessité.

A terme, il faudra renforcer les capacités du secteur, développer l'activité régulatrice, mettre en œuvre une politique industrielle et commerciale adaptée et tenant compte des contraintes et du potentiel de la population.

Enfin, il faudra poursuivre le processus d'intégration aux marchés régionaux, notamment en direction de la République dominicaine et de Cuba. Il faudra s'efforcer de remplir les conditions permettant de bénéficier des accords de Cotonou, de l'accord du Canada avec les PMA, du Hero Act.

c) Le tourisme

Au-delà du retour au niveau pré-désastre, on s'inspirera du plan directeur actualisé du secteur.

Le retour à la situation antérieure devra s'effectuer en s'appuyant sur des normes d'espace, d'offre de services et de sécurité reconnues internationalement. Cela implique une classification des établissements.

Les besoins pour la reconstruction

Le tableau 45 présente une estimation des coûts liés à la mise en œuvre de la stratégie de reconstruction pour les secteurs productifs - l'agriculture, le tourisme et le commerce et l'industrie – et les besoins.

Tableau 45 - Secteurs productifs, besoins de relèvement et reconstruction
(estimés à partir de l'évaluation des dommages et pertes)

Composante	6 mois (millions de dollars US)	18 mois (millions de dollars US)	3 ans (millions de dollars US)	Besoins (millions de dollars US)
Agriculture	6,9	13,7	20,5	41,1
Commerce et Industrie	6,1	75,8	151,7	233,6
Tourisme	1,7	16,2	25,7	43,6
Total	14,7	105,7	197,9	318,3

Emploi

Situation avant le séisme

Selon les projections de l'IHSI², la population haïtienne est de 10 millions de personnes en 2010, regroupées dans environ 2 millions de ménages, dont 64 % étaient en âge de travailler (15-64 ans). 35 % de la population active avant le séisme était considérée au chômage (cette proportion était encore plus forte dans le cas de la population urbaine, où le taux de chômage était de 41 % pour les hommes et 43 % pour les femmes). Cela veut dire qu'il y a 2,9 millions de personnes actives dans l'ensemble du pays, dont un grand nombre de travailleurs pauvres. Cette situation est surtout liée au sous-emploi qui se manifeste par des revenus horaires insuffisants, par l'importance (80 %) de l'auto-emploi et de l'emploi informel et par des conditions de travail inadéquates.

Avant le séisme, près de 40 % des travailleurs étaient dans l'agriculture, plus de 25 % dans des activités commerciales (avec une forte participation des femmes), plus de 15 % dans les services, environ 11 % dans la production industrielle, 7 % travaillaient comme artisans indépendants³ et enfin 2 % étaient employés dans l'administration publique. Dans les milieux ruraux, environ 72 % des personnes actives travaillaient dans l'agriculture et 17 % dans le commerce. Les producteurs agricoles travaillaient souvent dans des exploitations agricoles de moins de 2 hectares⁴. Ce secteur était déjà caractérisé par l'absence de technologies modernes, d'infrastructures de base et d'assistance technique. L'érosion des terres est l'un des principaux problèmes du secteur car seuls 2 % des sols abritent encore de la végétation.

Dans les milieux urbains, jusqu'à 40 % de la population active travaillait dans le secteur du commerce, 25 % dans les services, 19 % dans l'industrie et 5 % dans l'administration publique. Selon l'étude de FAFO, 50 % des jeunes travaillent à leur compte, 17 % pour l'entreprise familiale et 18 % des jeunes de 10-24 ans ont des activités générant des revenus. Près de 50 % des commerçants vendaient leurs produits au marché, alors que le reste le faisait soit dans la rue, soit à la maison (20 % respectivement). Selon ces données, le secteur informel, composé par des auto-employés et entrepreneurs de la micro et petite entreprise (moins de 20 travailleurs), employait au niveau national 1,9 millions de personnes. Dans les

² Source : Tendances et Perspectives de la Population, Direction des Statistiques Démographiques et Sociales IHSI, février 2009.

³ D'après les calculs de l'ILO, comme projection OIT, sur la base des résultats du recensement 2003, de l'enquête du Secteur informel 2007 et des estimations de l'IHSI sur les tendances de la population pour 2010.

⁴ 78 % en 2006, selon le travail de la Banque mondiale.

zones affectées par le séisme des départements de l'Ouest et du Sud-est, ce secteur occupait 814 000 personnes (entre patrons, salariés et apprentis) sur une population de 4,3 millions. Dans les secteurs du tourisme et des services, par contre, les personnes actives dans le secteur formel représentaient 46 et 56 % du total des emplois, respectivement. Cela inclut l'éducation, qui constitue 30 % de la totalité des services et qui comporte une majorité d'employés du secteur privé formel.

Avant le tremblement de terre, la croissance démographique en Haïti conduisait à l'entrée d'environ 150 000 jeunes sur le marché du travail chaque année. Cela provoquait une masse de main-d'œuvre non qualifiée disponible qui, souvent, devait s'insérer dans les activités informelles de production artisanale et de commerce de détail.

Avant le séisme, la formation professionnelle en Haïti fonctionnait avec des moyens réduits, et les écoles, centres de jeunes et centres sportifs étaient peu nombreux et mal équipés.

L'investissement privé dans la production industrielle était clairement insuffisant et déclinant avant le séisme. La promotion des grands investissements, générant une main-d'œuvre qualifiée et protégée, devra être une priorité dans le long terme. Dans le cas des micro, petits et moyens entrepreneurs, le financement en leur faveur sera aussi fondamental et devra aider à augmenter leur capital et, en conséquence, les sources d'emploi (un emploi non seulement plus compétitif que dans la production artisanale et le commerce individuel, mais aussi plus stable et protégé).

Quant à la production agricole, l'abattage indiscriminé d'arbres pendant des années pour produire du charbon de bois a conduit à une déforestation de plus de 97 % des espaces verts du pays. Cela a eu comme principale conséquence l'érosion des terres, avec la perte subséquente de productivité des activités agricoles et les dangers posés par les fortes pluies qui touchent le pays chaque année.

Environ 50 % des Haïtiens ont moins de 18 ans. Avant le tremblement de terre, à peu près 40 % des enfants étaient à l'école. Des enfants étaient souvent employés dans des secteurs ruraux informels où ils souffraient de conditions de travail semblables ou même pires que celles éprouvées par les ouvriers adultes : longues heures de travail, environnements malsains et risques dans le lieu de travail. Des enfants étaient aussi employés dans les secteurs informels avec les plus bas revenus, en tant qu'ouvriers non salariaux, apprentis ou aides familiaux.

Les nouveaux handicapés, ainsi que ceux qui l'étaient avant le séisme et qui ont perdu leurs moyens de subsistance, devront aussi être des cibles pour l'État, où il faut concentrer les efforts de protection (voir le chapitre sur la Protection sociale).

Impact du séisme

Le séisme a généré des dommages⁵ et des pertes⁶ relatifs à l'emploi. Les dommages sont surtout constitués par la destruction totale ou partielle des lieux de travail, des équipements, des stocks, des voies d'accès aux marchés, des sources d'énergie et des sources d'approvisionnement. L'ensemble a provoqué la suspension et la fermeture des activités économiques affectées, avec la perte conséquente (temporaire ou permanente) de postes de travail. Le secteur de l'emploi souffre aussi de pertes indirectes, dont la contraction du marché et la perte de clients pour certaines activités, l'interruption des flux de financement et la perte de personnel qualifié (et donc de compétitivité), qui a des conséquences sur le niveau de l'emploi.

L'évaluation faite par le PDNA montre qu'il y a eu une perte totale d'un peu plus de 11 millions de journées de travail dans les quatre régions affectées. La perte de revenus qui en résulte est évaluée à 53 millions de dollars US, dont environ 950 millions de gourdes dans le cas des femmes. Des quatre

⁵ Destruction totale ou partielle des biens matériels se produisant pendant la catastrophe mesurés en unités physiques et comptabilisés en valeur de remplacement.

⁶ Variations des flux économiques survenues après la catastrophe naturelle et sur une période relativement longue comptabilisées en se référant aux prix en vigueur.

départements affectés par le désastre, le plus touché en termes de journées de travail et de revenus perdus a été celui de l'Ouest, où se situe la ville de Port-au-Prince, suivi par le département du Sud-Est et celui de Nippes. La Grande Anse a aussi souffert des pertes, mais d'une ampleur moindre.

Les pertes majeures ont été enregistrées dans le secteur des services (éducation, santé, transport et tourisme), dues aux conséquences de la destruction d'infrastructures, provoquant ainsi la perte ou la suspension de postes de travail pour des périodes plus longues et pour des équipes de travail plus larges, comme c'est le cas de l'éducation. Ce n'est pas le cas du commerce ou de la petite production artisanale, composés d'une myriade d'auto-emplois qui, à cause de la pauvreté des moyens avec lesquels ils opèrent normalement, ont été en état de redémarrer leurs activités après un arrêt de quelques jours. Dans le secteur de la production, on a estimé une perte de 830 650 journées de travail, qui a touché principalement les hommes représentant plus de 60 % des travailleurs en activité. Les femmes, de leur côté, ont perdu plus de 63 millions de gourdes en termes de revenus dans ces activités. 44 % du secteur est composé d'artisans indépendants, qui ont été les plus affectés. Sur les 450 000 commerçants qui travaillaient à la maison, dans la rue ou sur les marchés, dans le contexte des régions affectées, au moins 45 000 auraient été affectés, majoritairement dans le département de l'Ouest. Plus de 5 % d'entre eux seraient des femmes⁷. Dans le cas de l'administration publique, on a enregistré environ 20 % de pertes de postes de travail, notamment dans l'administration centrale. Ces pertes sont dues essentiellement à la suspension d'emplois temporaires, mais aussi à l'effondrement de certaines infrastructures logeant les administrations.

Stratégie

Dans ce contexte, le principal objectif du gouvernement serait de créer des emplois et des revenus d'urgence, et en même temps de formuler et planifier des politiques actives pour la création soutenue de nouveaux emplois dans le moyen et le long terme. Les éléments principaux de cette stratégie comportent :

- *La création d'emplois et de revenus d'urgence à très court terme à travers* (i) un programme d'appui au redémarrage des micro, petites et moyennes entreprises, notamment en développant des systèmes de crédit adaptés aux besoins des plus démunis ; (ii) l'appui aux groupes les plus vulnérables ; (iii) la prévention de l'exploitation commerciale de l'enfant.
- *La création d'emplois et de revenus d'urgence à court terme à travers* (i) l'adoption et l'utilisation de l'approche HIMO comme cadre privilégié dans la reconstruction, impliquant la mise en place du cadre institutionnel et réglementaire nécessaire ; (ii) la valorisation du capital humain ; (iii) les services d'emploi d'urgence ; (iv) le relèvement et la valorisation de l'entrepreneuriat local ; (v) les activités complémentaires en faveur des groupes vulnérables.
- *La création d'emplois durables à moyen terme à travers* : (i) la création d'emplois dans l'entretien des infrastructures ; (ii) la création d'emplois par les investissements dans le secteur industriel ; (iii) la création d'emplois par les investissements dans l'agriculture ; (iv) la création d'emplois durables dans la réhabilitation et la protection de l'environnement ; (v) la promotion, la facilitation et le soutien aux opportunités d'investissement en Haïti de la diaspora haïtienne et l'utilisation productive des « remises des émigrés » ; (vi) le soutien à l'amélioration ou l'émergence d'un secteur artisanal de qualité ; (vii) la création de zones de production (comme incubateurs d'entreprises) ; (viii) l'amélioration des capacités institutionnelles et des institutions du marché du travail ; (ix) la mise en place de mécanismes institutionnels de prévention de la vulnérabilité aux niveaux décentralisés.

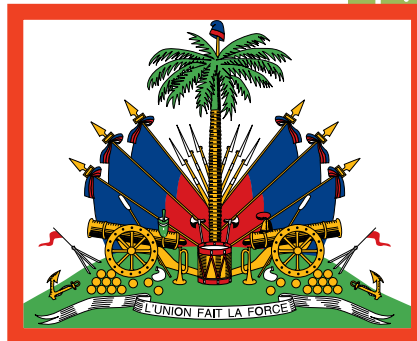
Cette politique active a besoin d'un temps de préparation pour définir les priorités et les responsabilités de chaque acteur institutionnel. Les engagements seront ensuite présentés aux autres acteurs en vue

⁷ On a considéré que, dans le cas de destruction totale de la maison, ceux qui travaillaient dans la rue ou sur les marchés ont perdu un mois de travail (probablement en raison de la perte de stocks ou bien des tâches de reconstruction ou de déplacement). Dans le cas des travailleurs à la maison, la situation a été plus grave. En conséquence, même dans les cas où les maisons ont été endommagées, on a considéré une semaine d'arrêt des activités.

d'un engagement mutuel et public. Les progrès de cette politique dépendront de la capacité de tous les acteurs de la reconstruction à s'inscrire dans le cadre de la stratégie mentionnée.

Les étapes fondamentales du processus de mise en œuvre seront les suivantes : (i) Dans une première phase, il conviendra de constituer une commission interministérielle de haut niveau qui puisse lancer une campagne d'explication, de discussion et de plaidoyer sur la politique arrêtée. Une série de rencontres entre les différents acteurs servira à trouver un consensus sur la faisabilité politique et sur la contribution effective de la politique de l'emploi aux besoins de l'économie. (ii) En parallèle, des commissions techniques devront désigner des plans d'action pour chacune des composantes de cette stratégie. (iii) Une fois le consensus acquis, tous les acteurs devront s'engager publiquement dans la mise en œuvre de la politique adoptée. L'horizon temporel de cette approche serait de deux à trois ans avec des mécanismes de révision prévus pour assurer l'accomplissement par chacun des acteurs.

Parallèlement à cette procédure et dans le cadre de la reconstruction, de nombreuses actions doivent être, dès à présent, engagées, en liaison avec la reconstruction des infrastructures et le renforcement progressif des capacités locales. Une conséquence de cette approche est que les bailleurs de fonds seraient co-responsabilisés pour une utilisation efficiente des fonds déboursés. Des points de référence pour évaluer les performances et des mécanismes pour le suivi des résultats de la politique de création d'emploi devraient être établis.



Chapitre III: Impact macro-économique et social



3.1 Récapitulation des dommages et pertes

Comme on peut l'observer dans le tableau 1 ci-dessous, le séisme du 12 janvier a causé des dommages et pertes considérables à de nombreux secteurs de l'économie nationale d'Haïti. Ces secteurs étaient déjà dans une situation difficile avant le séisme vu l'importance des besoins et nécessités y afférents, comme le montre le tableau 2.

L'impact du séisme sur l'économie représente 1,2 fois la valeur du PIB de 2009, plus de 8 fois la valeur des exportations de biens et services et près du triple de la valeur des importations de biens et services. Quant à la formation brute de capital, les destructions occasionnées aux stocks représentent plus du double de la valeur de cette dernière.

Le tableau 2 montre que le total des besoins et des nécessités pour la reconstruction est de l'ordre de 12 milliards de dollars US. Environ 1,5 milliard de dollars US (13 % des besoins) seraient mobilisés à très court terme (d'ici septembre 2010) afin de répondre avant tout aux besoins sociaux urgents (environ 900 millions de dollars). Dans les années à venir (2010-2012), la priorisation des secteurs sociaux demeurera importante (52 % des besoins), suivi des infrastructures (15 %).

Tableau 46 : Résumé des Dommages et Pertes (en millions de dollars US)

Thèmes/ Sous-thèmes	Dommages			Pertes		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Environnement & gestion des risques et des désastres	3,00	0,00	3,00	321,40	175,00	496,40
Secteurs sociaux	153,8	805,40	959,40	197,8	355,60	553,30
Eau et assainissement	20,9	13,10	34,00	8,4	193,00	201,40
Santé	94,7	101,70	196,40	187,7	86,10	273,70
Éducation	38,2	395,60	434,00	1,7	41,50	43,20
Sécurité alimentaire et nutrition	0,00	295,00	295,00	0,00	35,00	35,00
Infrastructures	621,90	2 538,60	3 166,7	774,2	520,60	1 294,8
Logement	0,00	2 333,2	2 333,2	459,4	279,3	738,7
Transport	188,50	118,6	307,1	91,6	197,50	289,1
Télécommunications	66,00	28,00	94,00	24,00	22,00	46,00
Énergie	20,8	0,00	20,8	37,23	0,00	37,23
Infrastructures urbaines communautaires	352,80	58,80	411,6	162,00	21,8	183,8
Secteurs productifs	3,1	394,00	397,10	0,00	933,30	933,30
Agriculture	3,1	49,9	53,00	0,00	96,0	96,00
Industrie	0,00	74,6	74,6	0,00	267,7	267,7
Commerce	0,00	148,7	148,7	0,00	490,6	490,6
Finance et banque	0,00	98,2	98,2	0,00	0,00	0,00
Tourisme	0,00	22,6	22,6	0,00	79,0	79,00
Total	781,80	3 738,00	4 526,2	1 293,4	1 984,50	3 277,8

Tableau 47 : Résumé des Besoins (en millions de dollars US)

	(6 MOIS sept 2010)	(18 MOIS sept 2011)	3 ans	Total
Total	1 477,5	3 086,0	7 627,0	12 191,0
Gouvernance	329,3	374,3	215,0	918,6
Etat de droit/Justice/Sécurité	40,0	215,5	200,0	455,5
Processus démocratique	40,3	35,2	0,0	75,5
Gouvernance administrative et services publics	249,0	123,6	15,0	387,6
Développement territorial	0,0	192,0	533,0	725,0
Aménagement du territoire	0,0	46,0	118,0	164,0
Gestion du foncier	0,0	54,0	100,0	154,0
Décentralisation/Déconcentration	0,0	92,0	315,0	407,0
Environnement - Gestion de risques et de désastres	60,1	345,4	992,7	1 398,2
Gouvernance environnementale	3,0	15,0	12,5	30,5
Gestions des ressources et de l'espace	10,0	58,5	380,8	449,3
Pollution et nuisances	43,1	221,9	472,9	737,9
Gestion des risques et des désastres	4,0	50,0	126,5	180,5
Secteurs sociaux	900,4	1 547,0	3 928,9	6 376,3
Santé	283,0	500,0	708,0	1 491,0
Éducation	449,3	465,4	1 685,1	2 599,8
Sécurité alimentaire et nutrition	21,0	299,1	399,5	719,6
Eau et assainissement	95,4	199,2	776,9	1 071,5
Sports et loisirs	11,4	22,8	258,5	292,7
Culture	40,3	60,5	100,9	201,7
Infrastructures	124,9	417,4	1 295,1	1 837,5
Logement	5,2	149,8	505,0	660,0
Infrastructures urbaines et communautaires	0,7	68,0	96,6	165,3
Transport	29,7	118,8	448,0	596,5
Energie	83,3	71,8	192,2	347,3
Telecom	6,0	9,0	53,3	68,3
Secteur productifs	29,6	108,3	204,5	327,5
Agriculture et pêche	6,9	13,7	20,5	41,1
Tourisme	1,7	16,2	25,7	43,6
Commerce et industrie	6,1	75,8	151,7	233,6
Emploi	14,9	2,6	6,6	24,1
Transversaux	48,1	101,7	458,0	607,8
Jeunes	45,0	93,0	440,5	578,5
Genre	2,8	8,4	16,9	28,1
Personnes vulnérables et protection sociale	0,2	0,3	0,6	1,1
Gestion de l'information	0,1	0,0	0,0	0,1

Impact économique global

L'impact économique global du séisme se traduirait par une baisse du taux de croissance de 8,5 % du PIB en 2010. Les baisses les plus prononcées en termes de croissance sectorielle sont observées au niveau des infrastructures (-24.8 %), des secteurs productifs (-7 %), des secteurs sociaux (-9.3 %). Les conséquences en matière fiscale sont évidemment défavorables. En effet, la zone métropolitaine de Port-au-Prince contribue à hauteur de 85 % des recettes fiscales et à 70 % des recettes douanières. D'autre part, l'affaissement du montant des taxes perçues sur les principales entreprises contribuable (environ 60 %) entraîné par le ralentissement des activités économiques ou des dommages subis constitue également un facteur de déclin. Ce sont donc autant d'éléments à même de provoquer une baisse substantielle des recettes dans une économie souffrant déjà d'une pression fiscale réduite.

Comme par le passé, la balance courante de l'économie haïtienne est caractérisée par des déficits chroniques. Cependant, les besoins nécessaires aux différentes phases de reconstruction du pays pourraient conduire à des déficits encore plus considérables, en raison des prévisions d'une hausse sensible des importations qui en découlerait. Une aggravation du déficit du compte courant (hors dons) est probable, passant de 10,6 % (en 2008-09) à 24,6 % du PIB (en 2009-10), ceci malgré une augmentation des transferts courants nets d'environ 1,25 à 1,37 milliards de dollars US. Cette situation proviendrait d'une contraction des exportations des biens et des services de 14,6 % à 11,6 % du PIB et d'une légère augmentation des importations des biens et des services de 44,1 % à 57,5 % du PIB.

Les axes d'interventions suivants ont été proposés :

- Des financements externes à la hauteur des grands défis de l'après désastre et des appuis budgétaires adéquats pour minimiser le financement monétaire ;
- Des modalités d'octroi d'assistance n'entrant pas en compétition avec la production nationale ni en contradiction avec la politique fiscale, monétaire et de change ;
- Un nouveau pacte fiscal pour une plus grande équité à travers la décentralisation fiscale et l'élargissement de l'assiette fiscale ;
- Un Programme d'Investissement Public (PIP) en ligne avec les objectifs de croissance, de réduction de la pauvreté et d'élévation du niveau de vie ;
- La relance du revenu national basée sur la dynamisation des secteurs productifs (axes porteurs) avec création d'emplois.

3.2 La situation avant le désastre

3.2.1 Évolution économique récente

La situation macroéconomique à la veille du tremblement de terre laissait entrevoir la poursuite de la reprise amorcée de l'activité économique en Haïti suite aux efforts de relance et de reconstruction après les chocs externes de 2008 (la crise des prix des produits pétroliers et alimentaires, quatre cyclones et ouragans). A la veille du séisme, le Gouvernement haïtien s'apprêtait à conclure avec le FMI les négociations pour un nouveau programme dans le cadre du mécanisme de la Facilité Élargie de Crédit (ECF en anglais) et le sixième examen d'avancement du programme FRPC qui avait été mis en œuvre pendant les trois dernières années.

Les indicateurs macroéconomiques s'étaient stabilisés et l'économie haïtienne reprenait le chemin de la croissance, comme en témoignaient la baisse significative de l'inflation, une discipline fiscale respectée et une position externe renforcée avec l'augmentation significative des exportations, le maintien des transferts des expatriés et l'augmentation des réserves nettes.

En effet, malgré les effets dévastateurs des cyclones en 2008 et les chocs externes constitués par la crise financière mondiale et l'augmentation des prix pétroliers, la croissance a affiché un taux approchant les 3 %, l'inflation a diminué de manière significative de 19,8 % à -4,7 %, le déficit du compte courant de la balance des paiements s'est réduit (passant de 11,1 % du PIB en 2008 à 9,9 % du PIB en 2009) et le recours au financement monétaire du déficit fiscal était en dessous du montant prévu dans le cadre

de l'accord FRPC avec le FMI (0,2 % contre 0,9 %) malgré le manque à gagner et le retard dans les décaissements des appuis budgétaires.

Le crédit au secteur privé a cru pendant l'exercice fiscal de 14,7 % en moyenne avec un biais en faveur du crédit en gourdes, la dollarisation du système ayant été tempérée par la réduction du taux d'intérêt en gourdes, la fixation d'un plafond de 50 % pour le ratio des prêts sur dépôts en devises étrangères. En fin d'exercice, les banques accusaient des résultats positifs mais regorgeaient de liquidités.

Tableau 48 : Principaux indicateurs

	Taux de croissance du PIB	Taux d'inflation (sept-sept.)	Taux de change Fin de période (gdes/dollar)	Exportations de biens (en millions de dollars US)	Transferts (millions de dollars US)	Solde Budgétaire (en % du PIB)	Déficit du compte courant hors dons (en % du PIB)
2007	3,3 %	7,9 %	36,4	522,1	1 125,5	0,2	-6,9
2008	0,8 %	19,8 %	40,0	490,8	1 252,7	-3,1	-11,7
2009	2,9 %	-4,7 %	41,8	551,0	1 240,3	-4,4	-10,6

Sources : IHSI, BRH, MEF

Le développement et l'accroissement attendu des activités économiques et des investissements dans les secteurs touristique et industriel, notamment au niveau du textile et de l'énergie, témoignaient de la confiance accrue du secteur privé. Certaines améliorations avaient en effet été enregistrées dans le cadre de l'environnement propre aux investissements telle que la diminution substantielle du temps pour l'enregistrement des entreprises. Celles-ci ont été accompagnées par des signaux forts de la part du Gouvernement à l'endroit du secteur privé pour ne citer que : (i) la progression significative du processus de privatisation partielle de la Téléco (vente de 60 % ou 70 % du capital) avec comme résultat une manifestation d'intérêt de la firme vietnamienne Viettel ; (ii) la modification de la loi sur la propriété foncière pour faciliter l'accroissement de l'activité du secteur construction ; (iii) le renforcement du partenariat public/privé avec la mise sur pieds de différentes commissions présidentielles mixtes visant à promouvoir une plus grande compétitivité ; la création par la suite du Forum Économique du secteur privé, qui regroupe les principales chambres de commerce et associations patronales afin de renforcer le dialogue entre les secteurs privé et public.

3.2.2 Gouvernance et politique économiques

L'amélioration de la performance macroéconomique a été accompagnée d'accomplissements majeurs. Le Gouvernement a mis en œuvre le DSNCRP qui a été reçu de manière favorable par la communauté internationale. A la fin du premier semestre 2009, Haïti a atteint le point d'achèvement au titre des initiatives PPTE et de l'Annulation de la Dette Multilatérale (ADM) qui ont permis d'effacer une grande partie de la dette extérieure d'Haïti à hauteur de 1,2 milliards de dollars. En outre, Haïti a adhéré à l'accord de partenariat avec l'Union européenne (APE) en début de l'exercice 2010 ouvrant la voie du même coup à un renforcement potentiel de l'intégration économique d'Haïti avec les pays de la CARICOM et la République dominicaine.

Des progrès notables ont été enregistrés en matière de gouvernance économique, notamment (i) l'adoption d'une nouvelle Loi sur la passation des marchés publics ; (ii) la soumission au Parlement et l'approbation par celui-ci du budget national dans le respect des délais constitutionnels ; (iii) l'approbation par le Sénat d'une révision du code douanier ayant pour but la mise en œuvre de l'article VII du GATT, l'harmonisation des procédures douanières qui visait l'intégration d'Haïti au marché commun de la CARICOM, et la modernisation des pratiques douanières afin de réduire la contrebande et la fraude fiscale ; et (iv) l'opérationnalisation du SYDONIA World.

En outre, le Gouvernement a poursuivi une politique de relance en exploitant les opportunités offertes par la loi HOPE II à travers le renforcement de l'infrastructure économique, ceci afin d'accroître la capacité du secteur privé à créer des emplois et à tirer pleinement profit de cette loi. Les objectifs de cette politique consistaient en l'établissement d'accords de partenariat privé/public, l'augmentation des investissements directs étrangers pour moderniser et accroître les espaces disponibles dans les parcs industriels, l'augmentation de l'offre et l'amélioration des services dans le secteur de l'électricité, ainsi que l'amélioration des services portuaires et des infrastructures routières.

Ces initiatives ont été renforcées aussi par les réformes suivantes :

- La modernisation de la préparation, l'exécution et le contrôle budgétaire, ainsi que du système de comptabilité publique ;
- L'amélioration de la transparence dans la gestion des ressources financières du Fonds d'Entretien Routier (FER) et de la durabilité des investissements en réhabilitation et développement du réseau routier ;
- La modification des tarifs d'électricité afin de les aligner aux coûts de production et de réduire les transferts publics (subventions de près de 80 millions de dollars en 2009) à l'EDH, et le renforcement des mécanismes de transparence et de suivi ;
- L'amélioration de la capacité de mobilisation des recettes fiscales, y compris l'adoption d'un plan de mise en œuvre du programme de modernisation des administrations fiscales ;
- Le renforcement de la transparence et de l'efficacité du système de passation de marchés après l'adoption du nouveau Code de passation de marchés ;
- Le renforcement des initiatives de lutte contre la corruption à travers la mise en œuvre de la loi sur la déclaration du patrimoine et de la stratégie de lutte contre la corruption ;
- L'amélioration du système de gestion de la dette.

3.3 Projections avant le désastre pour année 2010

Le Gouvernement comptait consolider les acquis en matière de stabilité macroéconomique. Comme mentionné plus haut, à la veille du désastre, le Gouvernement haïtien était sur le point de conclure avec le FMI les négociations pour la mise en œuvre d'un nouveau programme au titre de la Facilité Étendue de Crédit (ECF en anglais). A l'instar de la FRPC, ce programme devait s'étendre sur trois ans et prévoyait un appui à la balance des paiements d'environ 61,4 millions de DTS.

3.3.1 Principaux indicateurs

Le PIB devait croître de 3,6 % en 2010 à 4,5 % en 2012. Les pôles de croissance retenus par la commission présidentielle de compétitivité étaient l'agro-industrie, la construction, les infrastructures, les industries manufacturières de textile et le tourisme. Ceux-ci devaient être appuyés par des investissements publics accrus et directs étrangers dans les secteurs de la télécommunication et de l'énergie.

Les projections montraient une augmentation de l'inflation contenue dans la fourchette de 6 %-8 %. Cette augmentation allait être occasionnée par la hausse de prix de certaines denrées, de l'augmentation du salaire minimum et des tarifs d'électricité et douanier. Le déficit du compte courant de la balance des paiements (hors dons) devait être maintenu aux environs de 10 % du PIB en dépit d'une reprise importante des importations et grâce à une augmentation des exportations et des transferts sans contrepartie.

Un resserrement du crédit au secteur public était prévu avec un objectif de financement monétaire nul et un nouveau programme d'émission de bons du Trésor prévu pour la fin de l'exercice fiscal. Parallèlement la pression fiscale devait passer de 10,5 % à 11 % du PIB.

3.3.2 Programme de réformes

Un programme ambitieux de réformes structurelles était également envisagé. Il reposait sur trois piliers :

- i. des réformes ayant pour but d'accroître les ressources fiscales, d'améliorer l'équité du système de taxation et l'efficacité des dépenses publiques. Les mesures comprenaient l'introduction d'une taxe sur les télécommunications, l'augmentation de la TCA et de la taxe sur les vignettes. Des efforts devaient également être entrepris pour réduire les exemptions et l'évasion fiscale. En ce qui a trait aux dépenses, les efforts devaient aboutir à une meilleure allocation des ressources liées à la mise en œuvre du DSNCRP et à une transparence accrue ;
- ii. un cadre de politique monétaire renforcé et la réforme du secteur financier. Les mesures dans ce domaine comportaient le renforcement de l'autonomie de la BRH, la mise en œuvre des recommandations de la mission du FMI pour l'évaluation des mécanismes de sauvegarde au sein de la BRH, de meilleures projections des liquidités du système bancaire, le ciblage des agrégats monétaires, une nouvelle loi organique de la BRH qui comporterait l'élimination progressive et permanente du financement monétaire par le développement du marché des bons du Trésor ;
- iii. l'amélioration du cadre des affaires et de l'infrastructure, la privatisation de certaines entreprises publiques ainsi que l'implantation d'un partenariat stratégique public/privé pour la provision des services publics.

3.4 Evolution de la situation macroéconomique après le désastre

La zone métropolitaine de Port au Prince à elle seule abrite 25 % de la population et une part considérable des activités économiques, sources d'emplois, ainsi que des recettes fiscales et douanières.

Les effets du tremblement de terre sur l'activité économique et, par conséquent, sur les variables macroéconomiques se feront sentir par des voies directes et indirectes tant sur le très court, court, moyen et long terme. Quel que soit le niveau de financement externe disponible pour la reconstruction, et indépendamment des structures de mise en œuvre des programmes et projets de reconstruction, l'économie haïtienne prendra des années pour se relever des dommages et pertes subis. A ces chocs, il convient d'ajouter la disparition de capital humain et la fuite de cerveaux subséquente.

Le processus de reconstruction prendra du temps et plusieurs facteurs influenceront son cours : (i) la formation d'un consensus national et international sur un schéma de reconstruction ; (ii) la capacité d'absorption du système administratif et de l'économie ; (iii) la mise en place de structures adéquates de coordination ; et (iv) la disponibilité des aides extérieures, l'aide budgétaire incluse – comme détaillé dans le tableau 2 – pour appuyer les efforts de relèvement du Gouvernement. Les délais pour la mise en œuvre de la reconstruction devront également tenir compte du calendrier des élections et éventuellement des changements dans le leadership qui pourraient en découler.

Le tableau ci-dessous présente les nouvelles prévisions établies pour un groupe restreint d'indicateurs qui seront détaillés dans les sections suivantes. Ces indicateurs prennent en compte la mise en œuvre de la vision du Gouvernement détaillée dans le document de stratégie intitulé *Le Plan d'Action de Relèvement et le Développement National – Les Grands Chantiers pour l'Avenir* qui a été finalisé en mars 2010.

Tableau 49 : Projections de certains indicateurs (compte tenu des dommages et pertes)

	2010 Pré-désastre	2010 Post-désastre	2011
Taux de croissance du PIB	3,6	-8,5	10,2
Taux d'inflation (fin de période)	8,3	8,5	8,6
Exportations (millions de dollars US)	635,0	486,0	545,0
Transfers (millions de dollars US)	1 240,0	1 371,0	1 435,0
Solde Budgétaire (millions de gourdes)	-2 660,0	-19 173,0	-16 495,0
Déficit du compte courant (en % du PIB hors dons)	10,6 %	24,6 %	26,6 %

3.4.1 Secteur réel

L'impact du séisme sur l'économie se traduira vraisemblablement par une baisse de la croissance globale estimée à -8,5 %. Les trois principaux secteurs considérés ci-dessous ont été les plus fortement touchés.

Au niveau des infrastructures, le sous-secteur *Transport et communication* a subi des pertes dont l'impact se traduirait par une réduction de la croissance de 24,8 % dans ce secteur. De nombreux véhicules et bâtiments ont été détruits ou endommagés. Les rues de la capitale étaient en partie impraticables à cause des décombres, ce qui a causé un ralentissement du transport ; les entreprises TIC ont été touchées et leurs activités interrompues dans les premiers moments.

Le sous secteur *Electricité, gaz et eau* a également été fortement touché avec une réduction de la croissance de l'ordre de 12,6 %. En effet, l'EDH a enregistré de grands dommages au niveau du réseau de distribution. On a estimé à environ 40 millions de dollars les fonds nécessaires pour la réparation du réseau endommagé. Le poste de distribution de Delmas 33 a été durement touché. D'après une première évaluation, il faudra 6 mois à un an pour rétablir la capacité de redistribution de l'énergie dans l'ensemble de la zone métropolitaine. Quant à la distribution de produits pétroliers, elle a été réduite au cours des deux premières semaines qui ont suivi le désastre, en raison des dommages subis par certaines stations au niveau de la capitale. Cette interruption a provoqué une rareté de courte durée et du même coup une augmentation du prix des carburants. Enfin, les principales entreprises de production et de distribution d'eau ont été endommagées, ce qui a interrompu l'approvisionnement en eau courante et potable dans la zone métropolitaine pendant les 2 ou 3 semaines qui ont suivi le désastre.

Au niveau des secteurs sociaux, le poste *Autres Services Non Marchands* a été le sous-secteur le plus touché avec une réduction de la croissance de l'ordre de 19,8 %, dont les deux volets dominants sont la santé et l'éducation. Dans le volet *Santé*, les infrastructures ont été détruites (hôpitaux, centres de santé, cliniques, polycliniques laboratoire, etc.) entraînant une baisse de l'emploi et des revenus générés. Quant au volet *Éducation*, la majorité des écoles et universités se sont effondrées. L'interruption des activités scolaires s'est traduite par la perte continue de revenus et d'emplois pour les professeurs, le personnel éducatif, et les petits commerçants dont les activités gravitent autour de ces établissements.

Une réduction de la croissance a également été observée dans le secteur productif (-7,0 %) dont le commerce (-26,2 %), le tourisme (-25,3 %) et dans une moindre mesure l'industrie (-5,6 %). Ces secteurs ont été sérieusement affectés par le séisme. Le *commerce* qui représente environ 25 % du PIB a été rudement touché. La grande majorité des maisons de commerce logées au cœur du centre de la capitale ont été détruites ainsi que l'équipement, le matériel, les stocks de marchandises et les fonds de roulement. Au niveau du *tourisme*, beaucoup de bâtiments dans ce secteur ont été détruits (au moins 750 chambres d'hôtel ; de nombreux petits restaurants). En outre, le tourisme en Haïti pourrait être également affecté par les possibilités de réplique au cours des prochaines années. Au niveau de *l'industrie*, des distilleries « *guildives* » auraient été détruites (de 50 % à 60 %) dans la plaine de Léogâne et la principale entreprise commerciale de rhum a été très touchée.

Tableau 50 : Résumé du scénario de croissance (%)

	2009	2010	2011	2012
Ligne de base avant le séisme	2,9	3,6	3,9	4,0
Scénario de relèvement	2,9	-8,5	10,4	9,1

3.4.2 Inflation

L'inflation (fin de période) pour 2010 est estimée à 8,3 % par rapport à -4,7 % en 2009. Ce revirement de tendance serait dû à une diminution de l'offre, une augmentation des coûts de transports, une augmentation de la demande globale suite à l'afflux de l'aide extérieure. Elle resterait relativement élevée jusqu'en 2012 autour de 8,5 %.

3.4.3 Finances publiques

Le secteur des finances publiques est négativement affecté de diverses manières par le séisme, mais notamment en raison des facteurs suivants : (i) la concentration des recettes à Port-au-Prince et la chute significative des activités économiques ; (ii) la primauté des recettes d'importation dans l'assiette fiscale et le nombre réduit d'entreprises (environ 100) qui contribuent autour de 37 % du total des recettes courantes ; (iii) un affaïssement du montant des taxes sur les salaires à cause du non fonctionnement de nombreuses entreprises et ; (iv) la diminution de la capacité des administrations fiscales à percevoir des impôts et taxes.

En outre, des besoins importants ont émergé qui nécessiteront une augmentation des dépenses publiques – afin de pourvoir aux besoins immédiats de la population – et par conséquent une hausse prévue des transferts et subventions de l'État, particulièrement au secteur de l'électricité, avec la possibilité d'un déficit fiscal important.

3.4.4 Les revenus et les dépenses

Dans le court terme, les recettes sur les taxes et la douane vont être réduites de manière significative. Cette situation peut perdurer au cours de la majeure partie de l'année fiscale 2010 malgré des efforts d'appui en assistance technique et les investissements pour réparer les dommages physiques subis par les deux administrations de perception (AGD et DGI). Une reprise de la performance fiscale au niveau de ce qui a été réalisé en 2009 dépend en tout premier lieu de la reprise des entreprises pourvoyeuses de recettes et du niveau des importations commerciales ainsi que de la restauration de la capacité de mobilisation de revenus de l'administration fiscale et douanière.

Au lendemain du séisme, au cours des mois de janvier et de février, les autorités fiscales ont pu collecter respectivement 19 % et 55 % de la perception mensuelle moyenne observée durant le premier trimestre de l'exercice, la plupart de ces taxes étant perçues à travers l'UGCF. Celles-ci proviennent en majorité des compagnies de téléphonie cellulaire, pétrolières et financières contribuant à hauteur de 60 % de l'apport total des 100 plus grands contribuables. Bien que la plupart des bureaux régionaux contribuant aux ressources de l'État n'aient pas été affectés par le tremblement de terre, les recettes perçues en province sont dérisoires.

Les recettes douanières (hors pétrole) pour janvier et février n'ont représenté que 31 % du total moyen collecté au premier trimestre. Le flux important d'aide humanitaire exemptée de taxation, la destruction du port et des dommages à l'aéroport de Port-au-Prince, l'effondrement de certaines entreprises importatrices ou de celles leur fournissant des intrants et l'ouverture quasi incontrôlée de la frontière avec la République dominicaine expliquent ces résultats.

Pour l'exercice fiscal, d'après les projections de recettes effectuées à date, environ 40 % des prévisions des recettes budgétaires seraient atteintes, chutant de 11,2 % du PIB en 2009 à 7,3 % en 2010. On s'attend par la suite à un relèvement des recettes à 10,2 % du PIB en 2011 pour atteindre 10,9 % du PIB en 2012.

Tableau 51 : Recettes et dépenses totales (en % du PIB)

	2009	2010	2011	2012
			(en % du PIB)	
Recettes totales	17,9	19,7	25,3	23,8
Recettes fiscales	11,2	7,3	10,2	10,9
Dons	6,7	12,4	15,1	12,9
Dépenses totales	22,1	27,0	32,1	30,6
Dépenses courantes	11,2	12,5	11,8	11,4
Dépenses d'investissements	10,8	14,5	20,3	19,2

Source : IHESI-MEF ainsi que des estimations réalisées à partir des scénarios de redressement et reconstruction qui considèrent un schéma de financement des besoins à hauteur de 40 % en 2010 et de 75 % sur les années postérieures.

Les projections d'aide extérieure sont inconnues pour le moment. Les partenaires de coopération d'Haïti et les pays donateurs ont annoncé certains montants préliminaires d'appuis financiers pour la reconstruction, mais des ressources additionnelles sont attendues après la conférence de New York à la fin du mois de mars où l'impact du désastre et les besoins pour la reconstruction seront présentés. Pour l'aide budgétaire, des partenaires multilatéraux comme la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, l'Union européenne ainsi que des partenaires bilatéraux (France, Espagne, États-Unis, Venezuela, Groupe UNASUR, etc.) ont déjà annoncé leur engagement à appuyer le budget. Des ressources importantes ont également été annoncées pour les investissements ; néanmoins, les informations préliminaires ne permettent pas de faire état des ressources publiques qui seront disponibles pour l'année fiscale 2009-10.

Les ressources à mettre à la disposition de l'État haïtien pour couvrir les dépenses liées à la reconstruction et répondre aux besoins sociaux et en infrastructures, même à très court terme, seront considérables. Les dépenses totales devraient augmenter passant de 22 % à 32 % du PIB au cours des prochaines années. Les dépenses courantes passeraient de 11,5 % en 2009 à 12,5 % du PIB en 2010, tirées par les subventions et transferts de 2,9 % à 3,7 % de PIB, et à la préparation des élections prévues pour cette année calendaire.

3.4.5 Secteur externe

Dans le cadre de ses relations avec le reste du monde, l'économie haïtienne est caractérisée par une faible capacité d'exportation, une demande d'importations considérable, une forte dépendance à l'égard des transferts et dons, une faible proportion d'investissements directs étrangers ainsi qu'une capacité d'endettement présentement limitée en raison de son statut de PPTE. Par conséquent, les impacts sur les différents volets concernant le secteur externe – entre autres les flux commerciaux et de capitaux de la balance des paiements, les investissements directs étrangers, les transferts et dons, ainsi que la dette – se manifesteront sur le court, moyen et long terme.

Le déficit du compte courant (hors dons) pourrait s'aggraver de 10,6 % (2008-09) à 24,6 % du PIB (2009-10), le déficit étant entraîné par une contraction des exportations des biens et des services de 14,6 % à 11,6 % du PIB (933 à 751 millions de dollars US) et une légère augmentation des importations des biens et des services de 44,1 % à 57,5 % du PIB (2 882 à 3 720 millions de dollars US), ceci malgré une augmentation des transferts courants nets de 19,2 % à 21,2 % du PIB (1 240 à 1 372 millions de dollars US).

La fermeture du port et de l'aéroport de Port-au-Prince a provoqué une réduction immédiate des produits destinés à l'exportation, y compris ceux de l'industrie manufacturière, qui représentaient environ 75 % des exportations totales sur l'exercice 2008-2009. De plus, la destruction et le pillage de certains ateliers

et entrepôts du fait du séisme ont causé une réduction des installations nécessaires au stockage des marchandises à exporter. Cela a également occasionné une baisse des importations qui est en partie expliquée par la destruction des infrastructures d'entreposage et par l'entrée massive d'aide internationale en nature qui joue un rôle de substitut aux produits importés. La capacité du port devrait revenir à la normale dans les six mois après le 12 janvier 2010, ce qui devrait encourager les exportations et les importations.

Les besoins nécessaires aux différentes phases de reconstruction du pays pourraient conduire à une hausse soutenue des importations. Quant aux exportations, il reste à voir quel est l'impact du séisme et ses implications en termes d'investissements, quelles sont les mesures incitatives adoptées à l'égard du secteur privé, notamment dans le secteur manufacturier, et comment le taux de change de la gourde pourrait évoluer. En effet, la gourde s'est appréciée au lendemain du séisme ; si la tendance continue, elle risque de réduire la compétitivité des produits haïtiens à l'exportation et creuser davantage le déficit de la balance courante.

L'évolution du compte de capital et financier dépendrait de plusieurs scénarios, mais en général, on s'attend à : (i) une baisse de l'IDE dans le court terme ; en effet, les événements du 12 janvier 2010 ont sans nul doute occasionné une augmentation du risque-pays, ce qui diminuera l'attrait d'Haïti comme destination d'investissements rentables, pour les 6 prochains mois tout au moins. Toutefois, si les opérations de reconstruction s'intensifient dans le moyen terme, il est probable qu'Haïti accueillera de nouveaux capitaux (cas d'exécution de projets de construction de nouveaux types de maisons, par exemple). Bien entendu, la confiance des investisseurs étrangers dans le moyen terme et le long terme dépendra de la qualité de la gouvernance stratégique qui sera déployée par les autorités haïtiennes dans le cadre de la reconstruction ; (ii) une augmentation appréciable du volume des dons à Haïti à court terme et à moyen terme. Un effet positif est attendu dans ce domaine dans le moyen terme selon le respect des engagements du côté des bailleurs, la situation économique mondiale ou d'éventuelles catastrophes naturelles dans d'autres pays qui pourraient nécessiter une intervention importante de la communauté internationale ; (iii) une annulation de la dette d'Haïti par plusieurs partenaires.

Les réserves pourraient donc augmenter à court et moyen terme. Dans l'hypothèse d'une augmentation des transferts des expatriés et des dons humanitaires, l'offre de devises augmentera. Du côté de la demande, la baisse sensible des dépenses au titre du service de la dette ainsi que la baisse au niveau de la demande de devises pour financer les importations feront baisser les pressions sur le dollar. Cependant, la reprise attendue des importations à partir de la deuxième moitié de 2010 tendra à faire augmenter la demande de devises, ce qui risque d'atténuer la tendance à l'appréciation de la gourde – voire à occasionner un renversement.

3.5 L'impact sur l'emploi, les conditions de vie des ménages et la pauvreté

Dans l'analyse économique des effets du séisme, l'impact sur l'emploi est incontournable. L'absence d'une politique spécifique d'emploi avant le séisme rend urgente l'analyse qui suit dans la mesure où les impacts post-séisme seront considérables, vu les déficits qui existaient au préalable. Outre les impacts (analysés à la section 1.1) et les scénarios des besoins pour le redressement et la reconstruction (section 1.2), un plaidoyer spécifique s'avère nécessaire afin que ces deux démarches puissent incorporer de façon active une politique de l'emploi, d'où les recommandations signalées dans la section finales 1.3 de ce chapitre.

3.5.1 Impact sur l'emploi

Selon les projections de l'IHSI,¹ la population haïtienne en 2010 devrait atteindre 10 085 214 personnes, regroupées dans 2 241 159 ménages, et elle demeurerait en majorité rurale malgré la migration importante des 20 dernières années vers le milieu urbain où se sont concentrés également la production et le développement économique en général. Cette migration principalement vers les régions métropolitaines des départements de l'Ouest (Port-au-Prince), du Nord et de l'Artibonite a même généré une réorganisation administrative en 2004 avec la création du département des Nippes².

Quoiqu'élevé, le taux de chômage (65 %) ne se réfère qu'à une faible partie de la population en âge de travailler (64 %), puisque le taux de participation à la force de travail n'est que de 46 %. Ces statistiques cachent le nombre important de travailleurs en situation de sous-emploi, d'auto-emploi ou d'emploi informel et elles ne donnent pas assez d'informations sur les conditions de travail souvent inadéquates. Dans la pratique, les sources les plus importantes de revenus en Haïti sont l'auto-emploi (à la campagne comme dans les villes) et les transferts d'argent depuis l'étranger, alors que les salaires ne représentent qu'environ 1/5 du total et sont concentrés surtout dans la région métropolitaine et dans le secteur des services. De plus, dans les régions rurales, l'auto-consommation est une importante source de revenus³. Lorsque l'on considère les statistiques sur la population en dessous du seuil de la pauvreté et en condition de pauvreté (47 % et 68 % respectivement), l'on comprend bien les limitations du marché du travail existant à garantir un minimum de niveau de vie aux ménages haïtiens.

L'autre statistique connexe qu'il convient de mentionner est la disparité entre les plus pauvres et les plus riches (ces derniers recevant 50 % du revenu national alors que le premier groupe n'en reçoit que 10 %⁴) et celle entre milieu urbain et milieu rural où 75 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté⁵. Le secteur informel dans les zones affectées des départements de l'Ouest et du Sud-Est – entre patrons, salariés et apprentis – représente près du cinquième de la population.

3.5.2 Dommages et pertes provoqués par le tremblement de terre

Le tremblement de terre du 12 Janvier 2010 a généré des dommages⁶ et des pertes⁷ en relation aux emplois de la population. Par les premiers, on comprend surtout la destruction des maisons où des activités génératrices de revenus étaient menées (ateliers des artisans et établissements pour le commerce), la perte d'équipements et de stocks, et l'effondrement de l'infrastructure de base (comme les voies d'accès aux marchés et d'approvisionnement, ou les sources d'énergie).

La suspension des activités économiques et la fermeture de certaines entreprises avec la perte subséquente (temporaire ou permanente) de postes de travail ainsi que les pertes indirectes liées à la contraction du marché et à la perte de clients pour certaines activités, l'interruption des flux de financement et la perte de personnel qualifié (et donc de productivité) ont aussi eu des conséquences néfastes sur le niveau de l'emploi. Dans ce contexte, l'un des principaux objectifs du gouvernement sera de faciliter la création d'emplois et de revenus d'urgence et, en même temps, de formuler et planifier des politiques actives pour la création soutenue de nouveaux emplois dans le moyen et le long terme.

Selon l'évaluation des dommages et besoins post-désastre, une perte totale d'un peu plus de 11 millions de journées de travail dans les quatre régions affectées a été enregistrée. La perte de revenus conséquente est évaluée à 2,236 milliards de gourdes (équivalent à environ 53 millions de dollars US), dont environ 42,5 % de pertes enregistrées par les femmes.

¹ Source: Tendances et Perspectives de la Population, Direction des Statistiques Démographiques et Sociales IHSI, Février 2009.

² Rapport ONPES 2009 (inédit)

³ Verner, Dorte, "Labor Markets in Rural and Urban Haiti", World Bank, 2008.

⁴ Réf. Acte du 1^{er} Atelier sur l'Exclusion sociale en Haïti de 2009.

⁵ Uchiyama, Naoko, "Determinants of Job Opportunity and Wage Incomes in Haiti", WB, 2008.

⁶ Destruction totale ou partielle des biens matériels se produisant pendant la catastrophe mesurés en unités physiques et comptabilisés en valeur de remplacement.

⁷ Variations des flux économiques survenues après la catastrophe naturelle et sur une période relativement longue, comptabilisées en se référant aux prix en vigueur.

Les pertes majeures ont été enregistrées dans le secteur des services (éducation, santé, transport et tourisme) suite à la destruction d'infrastructures qui a provoqué la perte ou la suspension de postes de travail pour des périodes relativement longues, tel dans le cas de l'éducation. Le commerce ou la petite production artisanale, composés par une myriade d'auto emplois, ont été en condition de récupérer leurs activités après un arrêt de quelques jours à cause de la pauvreté de moyens avec lesquels ils opèrent normalement.

Dans le secteur de la production, on a estimé une perte de 830 650 journées de travail, qui a touché principalement les hommes représentant plus de 60 % des travailleurs en activité. Presque la moitié des activités de ce secteur est menée par des artisans indépendants pour lesquels les pertes ont été d'environ une semaine à un mois de travail, selon si leur lieu de travail aurait été endommagé où s'ils l'auraient perdu.

Des 450 000 commerçants qui travaillaient dans leur maison, dans la rue ou dans les marchés, dans le contexte des régions affectées, au moins 45 000 auraient été affectées, majoritairement dans le département de l'Ouest. Plus de 75 % d'entre eux auraient été des femmes⁸.

Dans le cas de l'administration publique, on a enregistré environ 20 % de pertes de postes de travail liées principalement à la suspension d'emplois temporaires aussi bien qu'à la perte de certaines infrastructures qui, on estime, génèreraient une perte conséquente de postes de travail en termes absolus.

3.5.3 Analyse des besoins

La situation de l'emploi en Haïti avant le tremblement de terre était déjà précaire. Non seulement le pays connaissait un taux de chômage d'environ 35 % de la population économiquement active – affectant particulièrement les femmes et les jeunes – mais aussi entre ceux qui se considéraient occupés, il y avait une grande majorité de sous-employés, auto-employés⁹ et de « working poor » (travailleurs en état de pauvreté). Ces conditions extrêmes provenaient des décennies d'instabilité politique et de capacité institutionnelle faible, de manque d'investissements privés (nationaux et internationaux) et publics, d'une infrastructure de base et productive précaire – qui n'arrivait pas à répondre aux besoins de la production industrielle et agricole, du commerce et en général de la vie économique du pays – d'une formation des ressources humaines inadéquate et insuffisante, aussi bien que d'un manque d'accès aux nouvelles technologies nécessaire pour moderniser les conditions de production, et améliorer la capacité et compétitivité locales.

Le tremblement de terre du 12 janvier a accru les besoins généraux du marché de travail. En même temps, il pose une opportunité unique pour y faire face avec des programmes et des investissements d'attention de l'urgence dans le court terme, et stratégiques et de développement des capacités et de la qualité de l'emploi dans le moyen et long terme.

3.5.4 Recommandations : un plaidoyer pour une politique de l'emploi en Haïti

Dans le contexte actuel, vu la taille importante du secteur informel (plus de 80 % des travailleurs), et avec un taux de chômage officiel de 35 % et où une proportion élevée de la population (47 %) vit en dessous du seuil d'extrême pauvreté (1 dollar par jour par personne), on ne peut pas compter seulement sur l'emploi qui sera créé par les investissements externes, qui requière sans nul doute un certain niveau d'expertise de la main-d'œuvre.

⁸ On a considéré que, dans le cas de destruction totale de la maison, ceux qui travaillaient à la rue ou aux marchés ont perdu un mois de travail (due possiblement à la perte de stocks, ou bien à des tâches de reconstruction ou au déplacement). Dans le cas des travailleurs à la maison, la situation a été plus grave, donc même dans les cas où les maisons ont été endommagées on a considéré une semaine d'arrêt des activités.

⁹ Seulement 17,4 % des employés salariés ont un contrat formel. Dans les zones urbaines ce pourcentage est de 24,2 % et est beaucoup plus faible dans les zones rurales (8,9 %). Plus d'hommes que de femmes ont un contrat formel avec leurs employeurs (21,6 % d'hommes comparés à 15,3 % de femmes).

Une politique active de l'emploi devra être mise à l'œuvre pour activer un paquet de mesures pro-actives et générer les conditions favorables pour que le marché du travail haïtien soit en condition de répondre à la demande de main-d'œuvre qualifiée.

Les lignes stratégiques suivantes sont à considérer :

- adaptation des lois et normes pour dynamiser le marché du travail haïtien (facilitation de l'application des méthodes HIMO dans les investissements publics, facilitations dans le recrutement, facilitations pour l'utilisation des apprentis, contrats de travail-formation pour les jeunes, etc.) ;
- campagne nationale de formation professionnelle et formation aux métiers à court terme et long terme (en collaboration avec le MAST et de l'Éducation), basée sur une révision des curriculums de formation et dont les disciplines prioritaires soient celles demandées par le marché de la construction et de la croissance économique et les activités et services modernes (pas de manucure, coiffure, crochet, etc. mais plutôt plus des chefs de chantiers, superviseurs de chantier, maçons spécialisés en normes antisismiques et anticycloniques, plombiers, électriciens, mécaniciens spécialisés, programmeurs IT, téléphonie, spécialistes du son et lumière, gestion de petites entreprises, etc.) ;
- accords avec les différents ministères impliqués dans la reconstruction (infrastructures, télécommunications, eau et électricité, santé, éducation, etc.) afin qu'ils appliquent les méthodes HIMO (Haute intensité de main d'œuvre) dans les investissements publics et qu'au moment de lancer des appels d'offres ils considèrent l'optimisation de la création d'emploi comme une priorité et incluent des conditions qui facilitent le recrutement de la main-d'œuvre locale (facilitations fiscales, priorité dans la sélection des offres des entreprises, etc.) ;
- accords avec le secteur privé pour l'optimisation de l'utilisation de la main-d'œuvre et la formation des travailleurs (à travers des facilitations fiscales, et d'autres dispositifs attrayants et soumis à des contrôles efficaces) ;
- accords avec les représentants des travailleurs afin qu'ils deviennent partie prenante et active dans l'effort de création d'emplois avec les prérogatives et moyens qui leur sont propres ;
- paquets d'appui et support à la micro et petite entreprise pour la consolidation et le développement de ces activités qui ont la potentialité de créer un grand nombre de postes de travail, que ce soit dans le secteur formel que informel ;
- introduction d'un paquet de sensibilisation et formation des jeunes, à partir de l'école primaire, aux thèmes de l'emploi, de l'entrepreneuriat, de l'apprentissage continu comme style de vie, etc. en collaboration avec MAST-Éducation nationale.

Cependant, il ne s'agit pas de créer n'importe quel travail à n'importe quel prix. Il s'agit plutôt de créer du **travail décent**, basé sur des standards internationaux, sur des conditions de salaire et de travail décentes, sur la sécurité et la santé sur le lieu de travail et sur la création de consensus avec les représentants des travailleurs.

Pénétrer les marchés internationaux sous-entend une augmentation de la compétitivité des exportations à travers l'organisation du travail, la qualité des produits, les respects des temps de livraison des produits, les infrastructures qui facilitent le transport et influent sur les coûts des produits. Cette politique comprendrait un volet de protection sociale des travailleurs et de ceux frappés d'incapacité de travail (amputés, handicapés, anciens, etc.). Des études ont été lancées afin d'identifier des solutions viables selon les meilleures pratiques internationales.

